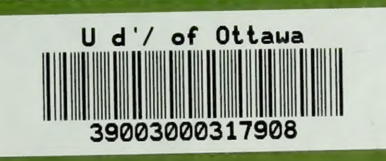
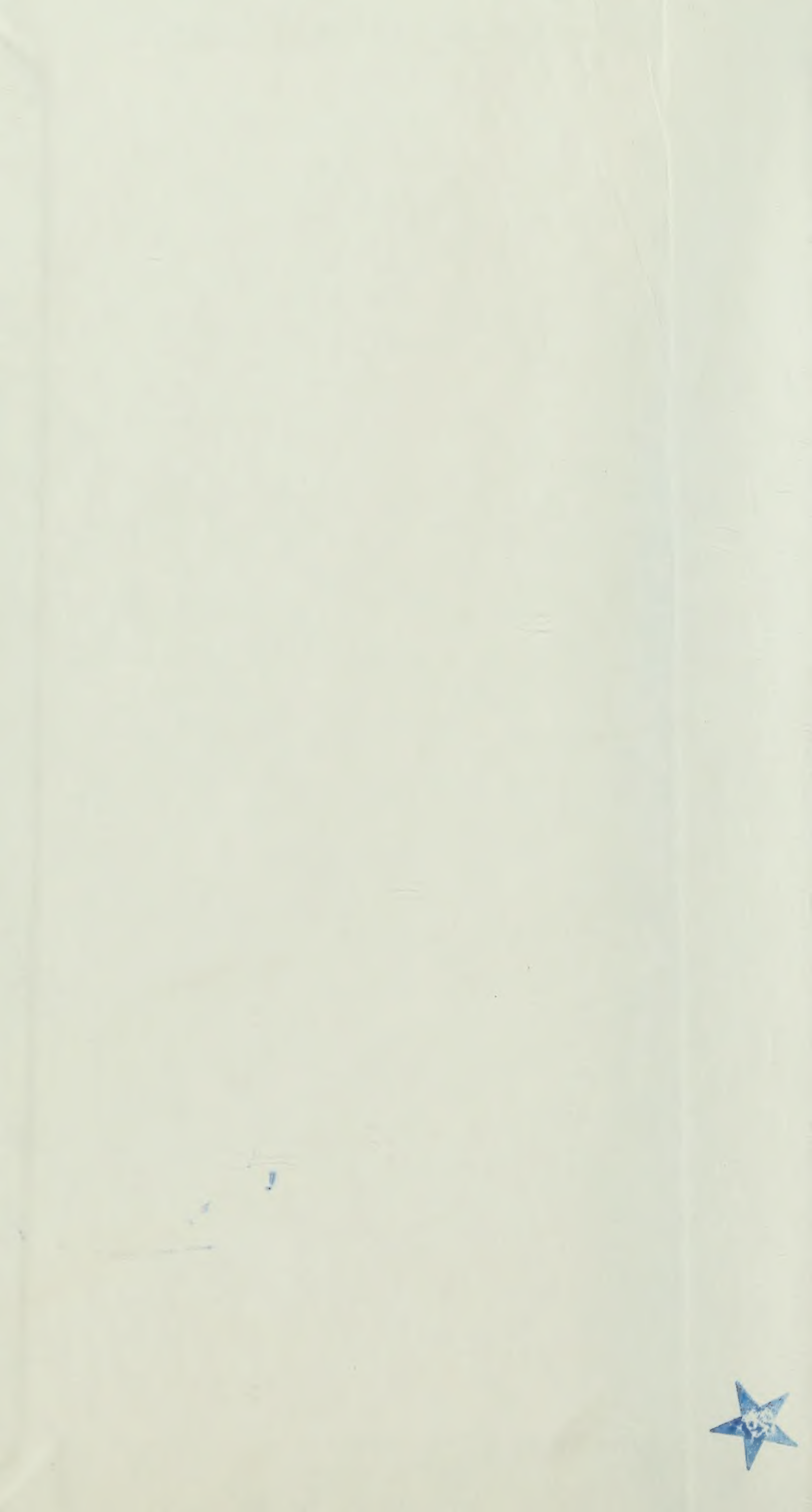

U d'/ of Ottawa
39003000317908



Bossuet et Fénelon

L'ÉDITION
DE LEUR CORRESPONDANCE

Extrait

du

Bulletin du Bibliophile

tiré a 25 exemplaires

EUGÈNE GRISELLE
Directeur de la *Revue Fénelon*.

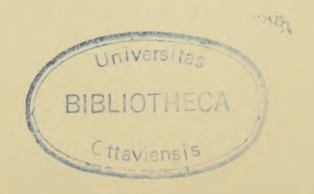
Bossuet et Fénelon

L'ÉDITION DE LEUR CORRESPONDANCE



PARIS
LIBRAIRIE HENRI LECLERC
219, RUE SAINT-HONORÉ, 219
et 16, rue d'Alger.

1910



BOSSUET ET FÉNELON

L'ÉDITION DE LEUR CORRESPONDANCE

Il faut, a-t-on dit, être du métier, — mais tous les lecteurs du *Bulletin du Bibliophile* le sont assez — pour estimer à son prix l'édition savante qui vient de paraître des *Lettres* de Bossuet. Elle s'ouvre par deux volumes publiés à quelque huit mois d'intervalle et dont le second vient de confirmer toutes les promesses du premier. Il n'est donc ni trop tard ni trop tôt de dire les mérites de cette édition nouvelle de la *Correspondance de Bossuet* (1).

Toutefois, avant de mettre en relief la valeur de ce commentaire et de ces annotations qui rendent ces volumes si dignes de figurer à la suite de leurs aînés, dans la collection des grands Écrivains de la France, à côté, — je souligne à dessein le voisinage — de ce magnifique Saint-Simon de M. A. de Boislisle que la mort n'a heureusement pu interrompre, on me laissera étendre la question de Bossuet à Fénelon, son rival. L'évêque de Meaux, à part ses lettres de direction, n'aurait qu'un nombre relativement restreint de *Lettres diver-*

(1) *Les grands Écrivains de la France, Nouvelles éditions publiées sur les manuscrits, les copies les plus authentiques et les plus anciennes impressions avec variantes, notes, notices, portraits,* etc. *Bossuet, Correspondance,* I (1651-1676), in-8° de VII-520 p. II (1677-1683), in-8° de 526 pages. Paris, Hachette, 1909.

ses ; mais, même dans les éditions anciennes et incomplètes qui ne seront plus désormais citées que pour mémoire, la majeure portion de sa Correspondance était relative à ce gros débat du Quiétisme et de la condamnation du livre des *Maximes* qui lui fit écrire plus de livres et de lettres en trois ans qu'il n'avait fait, pour ainsi parler, le reste de sa vie. De ce chef, Fénelon et Bossuet sont donc inséparables. Ils le sont aussi dans la mauvaise fortune, car on peut nommer ainsi, pour des auteurs dont de nombreuses lettres ont été jointes à leurs œuvres complètes, le sort malencontreux qui a divisé et morcelé leur correspondance en catégories multiples, rendant à peu près impossibles les rapprochements chronologiques, si suggestifs en matière de lettres. Alors que, grâce aux nombreuses occasions qu'ont eues ces deux auteurs, par des courriers de chaque semaine, presque des billets de chaque jour, de nous faire assister à leurs travaux, à leurs préoccupations, à leurs luttes, au point que les dates de leurs lettres nous fourniraient leur itinéraire et leur *journal,* leurs éditeurs ont trouvé le moyen de dissocier, d'effacer tous ces éléments de biographie intime. Ils ont partagé les lettres en classes distinctes, selon les correspondants, les matières, éloignant les « lettres spirituelles » des « lettres diverses », rassemblant celles qui furent écrites à l'occasion du quiétisme, bref, imposant à qui voudrait suivre et revivre l'existence de ces deux combattants, si mêlés aux querelles religieuses qui passionnaient leur époque, le travail ingrat de chercher péniblement un peu partout les lettres qu'ils avaient écrites nombreuses en une même journée. Fénelon, par suite sans doute de l'importance de ses lettres, a encore plus souffert que Bossuet sous ce rapport. Ses premiers, ses uniques éditeurs, doit-on dire à propos

de sa correspondance, car on n'a guère fait que reproduire la division adoptée dans l'édition de Versailles, continuée, pour les Lettres, chez Ferra et A. Le Clere, en 1827, ont distingué à plaisir des classes nombreuses, suivant un système qui semble confondre la méthode et la logique avec la multiplication des chapitres et des paragraphes. On a les lettres au duc de Bourgogne, lettres à sa famille, lettres diverses, lettres de piété, etc., etc., sans compter l'inévitable rubrique *Lettres sur le Quiétisme* (1). Bossuet avait été traité à peu près de même. Les nouveaux éditeurs se sont plaints, sobrement du reste, pour ne point tomber dans le travers du dénigrement des devanciers, de l'inconvénient de la classification consacrée, et ils ont donné les excellentes raisons qui leur ont fait préférer une chronologie rigoureuse. Qu'on me permette de citer ce passage de leur Avertissement :

Depuis Deforis, la Correspondance de Bossuet est divisée

(1) Voici d'ailleurs comment les éditeurs de 1827 annonçaient leur entreprise : « L'abondance et la diversité des matières contenues dans cette dernière classe des *Œuvres de Fénelon* nous obligent à la partager en six parties ou sections principales, qui seront disposées dans l'ordre suivant :

1° Correspondance de Fénelon avec le Duc de Bourgogne ; les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, et leurs familles.

2° Correspondance de Fénelon avec sa famille.

3° Lettres diverses.

4° Lettres et Mémoires concernant la juridiction épiscopal et métropolitaine de l'archevêque de Cambrai.

5° Lettres spirituelles.

6° Correspondance sur l'affaire du « Quiétisme » (t. I, p. III). — Or si l'on songe que certaines de ces sections sont encore subdivisées, et les lettres de spiritualité par exemple, réparties en séries suivant les destinataires, comme les lettres à Madame de Gramont, celles à Mme de Montberon, à la marquise de Risbourg, etc., on voit à quel travail on est réduit, malgré l'ordre chronologique adopté dans ces multiples sous-sections, lorsqu'on veut retrouver même une lettre dont la date est connue.

en trois parties : *Lettres diverses* ; *Lettres de piété et de direction* (où se trouvent séparément les Lettres à la sœur Cornuau, les Lettres à Mme d'Albert, les Lettres aux religieuses de Jouarre, les Lettres aux religieuses de différents monastères, auxquelles on a ajouté les Lettres à Mme de La Maisonfort) et *Lettres relatives à l'affaire du Quiétisme.* De plus, on a imprimé, en dehors de la Correspondance et au milieu des Œuvres de Bossuet, certaines lettres concernant le livre de l'Exposition et celles qui furent écrites à l'occasion des projets de réunion des protestants à l'Eglise romaine.

Or il se trouve que telles lettres rangées dans la première classe, comme celles qui furent adressées au Maréchal de Bellefonds, ne contiennent que des conseils de la plus haute dévotion. D'un autre côté, nombre de billets écrits à Mme de Beringhen, abbesse de Faremoutiers, et classés parmi les lettres de dévotion, sont aussi étrangers à la spiritualité que d'autres billets adressés à la même religieuse et qui ont trouvé place dans les *Lettres diverses*. On ne voit pas non plus pourquoi on a séparé les lettres écrites aux religieuses de Jouarre de celles qui avaient été envoyées aux religieuses d'autres monastères.

Nous nous écartons résolument de la classification traditionnelle pour nous en tenir à l'ordre chronologique. Quel qu'en soit l'objet ou le destinataire, toutes les lettres, celles qui furent écrites par Bossuet ou celles qui lui furent adressées, celles qui figuraient dans sa Correspondance ou qui n'y avaient pas été comprises, toutes, sans exception, seront placées ici suivant leur date. Grâce à cette classification nouvelle, les lettres écrites vers le même temps s'éclaireront mutuellement, et surtout l'on pourra mieux voir au milieu de quelles préoccupations de toute sorte s'est écoulée la vie de Bossuet : on se rendra ainsi plus exactement compte de l'activité déployée par cet incomparable esprit (1).

Les futurs éditeurs de Fénelon pourront adopter cette critique du passé et ce programme nouveau, qui, pour les lettres de l'archevêque de Cambrai, offrent la même opportunité. Mais y aura-t-il, de même que pour

(1) Avertissement, p. VI.

Bossuet, une édition des lettres de Fénelon ? Nous le voulons espérer ; et non content d'exprimer ce souhait, car ce serait là un beau et utile monument à élever pour l'année 1915, second centenaire de la mort de l'archevêque de Cambrai, il semble désormais possible de désigner un des ouvriers de ce travail. Déjà, après la thèse de M. l'abbé Moïse Cagnac sur *Fénelon directeur de conscience,* son édition des *Lettres de direction* et surtout l'heureuse découverte qu'il avait faite de lettres inédites de Fénelon, l'on pouvait compter que l'opinion trop indifférente serait réveillée en faveur de cette édition, toujours souhaitée, de la Correspondance de Fénelon. Le dernier livre de M. l'abbé A. Delplanque, *Fénelon et la doctrine de l'amour pur d'après sa correspondance* (1), nous autorise à penser qu'un éditeur est désormais nettement désigné pour cette œuvre en espérance. Ce n'est point le lieu d'analyser l'ouvrage de ce dernier et brillant critique de Fénelon, ouvrage qui l'a préparé, grâce à l'enquête minutieuse nécessaire à l'écrire, au rôle dont je m'occupe ici. Mieux vaut, en vue d'aider à l'entreprise dont il sera chargé si Fénelon doit avoir bientôt cette édition de ses lettres qui serait le pendant de celle de la Correspondance de Bossuet, offrir quelques lettres inédites, certainement à leur place dans le *Bulletin du Bibliophile.* Nous voudrions avoir à fournir une contribution ana-

(1) *Mémoires et travaux publiés par des professeurs des Facultés catholiques de Lille ;* fascicule IV : *Fénelon et la doctrine de l'amour pur d'après sa correspondance avec ses principaux amis. Essai sur Fénelon dans l'intimité d'après ses lettres et celles de ses amis* par Albert Delplanque, Docteur ès lettres, professeur à la faculté catholique des Lettres de Lille. Lille, R. Richard, 1907, in-8° de 470 pages, XXVI-470, 10 fr., Fasc. V. *Appendice. Contribution à une édition critique de la correspondance de Fénelon et lettres et documents inédits,* in-8° de 101 pages, 3 fr.

logue au monument qu'érigent à cette heure à Bossuet les éditeurs de sa correspondance, MM. Charles Urbain et Eugène Levesque ; il nous suffira et nous sera d'ailleurs fort agréable de montrer avec quelle conscience et quel bonheur leur savant commentaire éclaire et présente ces Lettres de Bossuet. Apporter, en attendant, notre petite pierre au monument « parallèle », ce n'est donc pas cesser de leur rendre l'hommage qu'ils méritent.

I

Parmi les nombreux correspondants de Fénelon dont on cherchait vainement le nom dans les éditions anciennes, le fameux collectionneur Gaignières (1) méritait sa place. Onze lettres ou billets autographes de Fénelon qui lui furent envoyés entre l'année 1690 et le 3 février 1707, avaient été soigneusement conservés par lui dans sa précieuse collection, une des richesses de la Bibliothèque nationale (2). En 1874, M. l'abbé Verlaque en fit entrer neuf dans la seconde partie de ses *Lettres inédites* de Fénelon (3). Mais le peu de soin qu'il a mis à les reproduire avec exactitude n'en rend pas superflue une réédition plus fidèle, conforme aux autographes et complétée par une annotation qu'on cherche en vain dans son volume (4).

(1) François-Roger de Gaignières (1633-1715), porta le titre d' « instituteur des enfants de France. » Il était « écuyer du duc et de la duchesse de Guise et gouverneur des ville, château et principauté de Joinville ». Voir E. Bonnaffé, *Diction. des Amateurs français*, p. 117.

(2) Fr. 24987, f° 66-87.

(3) Paris, Palmé, 1874, in-8° de 99 pages.

(4) De trop nombreux indices témoignent que le premier édi-

Sauf les trois dernières, ces lettres sont antérieures à la nomination de Fénelon à l'archevêché de Cambrai, et c'est surtout à titre de précepteur du duc de Bourgogne que l'abbé de Fénelon est entré en relations avec le chevalier de Gaignières. Trois de ces billets sont sans millésime (2), et le destinataire qui les aura sans doute rangés ensuite après coup a dû se souvenir seulement qu'ils étaient postérieurs à l'année 1689, sans pouvoir préciser. Nous les donnons d'abord ; et ce sera le rôle de l'éditeur de les classer plus exactement. On n'y voit quelques allusions aux divers voyages d'érudition que le chevalier, de l'hôtel de Guise où il habitait, faisait dans les diverses régions du royaume pour y récolter des documents, des chartes ou des portraits. Les courtes réponses de Fénelon prouvent qu'il se tenait au courant de ces recherches et contribuait, selon son pouvoir, à procurer au chevalier les pièces que celui-ci désirait joindre à sa collection. Le premier billet que le collectionneur a rejeté à la suite de tous les autres, pour avoir sans doute renoncé à y replacer une date même approximative, ne porte que l'en-tête : A Versailles, 15 mars. Il suppose d'ailleurs les deux correspondants en pleines relations et, s'il est antérieur aux autres, ne représente pas à coup sûr la première des lettres écrites par le précepteur des princes au célèbre amateur de curiosités de toute sorte.

teur s'en est rapporté à de pures copies, sans voir l'original ou sans en tenir compte. Il a du reste omis deux des lettres du recueil, la Ire et la IX de celles que je publie.

(2) Cela n'a pas arrêté le premier éditeur qui, sans avertir, les date bravement de 1689, alors que l'annotation de Gaignières lui donne un démenti formel.

I

A Versailles, 15 mars (1)

les marques de l'honneur de vôtre souuenir, en quelque occasion qu'elles viennent, me font toûjours, Monsieur, un plaisir sensible. J'espere que vous ne laisserez point finir le quartier de M. le D. de Noailles (2) sans le venir voir, et que ce sera une occasion de vous donner le liure huguenot dont vous me demandez si obligeamment le titre. Comme mes affaires sont les vôtres, je voudrois bien en reuanche faire des vôtres les miennes, personne ne vous honorera jamais, Monsieur, plus parfaittement que vr̃e très humble, et très obeissant seruiteur

L'abbé de Fénelon.

M. de Gaignières à l'hostel de Guise (3).

II

Je vous enuoye, Monsieur, malgré vous[,] la declaration du Roi d'Angleterre, et je voudrois bien auoir quelque chose de meilleur à vous enuoyer. je m'imagine que vous allez partir pour vôtre voyage de curiosité. je voudrois bien que Versailles ne fut pas si neuf, et que quelque antiquaille pût vous y attirer. peut-être qu'à vôtre retour vous daignerez vous rabattre ici. Vous sauez, Monsieur, quelle joye vous causerez toûjours à vôtre três humble, et três obeissant seruiteur

A Versailles 15 may (4).

L'abbé de Fénelon (5).

(1) Inédite et absente de la publication de M. l'abbé Verlaque.
(2) Le duc de Noailles, Anne-Jules, habitait Versailles, en qualité de capitaine de la compagnie écossaise des Gardes du corps.
(3) Fr. 24987 f°. 86-87.
(4) M. l'abbé Verlaque a mis intrépidement, sans indiquer de lieu, « 25 mai 1689. » *Op. cit.*, p. 64.
(5) Au haut du fol. 67 v°, où est, au bas, l'adresse, de la main

III

A Versailles 18 septembre.

Je vous enuoye, Monsieur, la lettre que vous souhaittez pour M. l'Eu. d'Angers (1). je l'estime assez pour croire que vous n'auiez aucun besoin de ma recommendation. mais vous l'auez vouluë et je n'ai qu'a vous obéïr. je souhaitte que nous vous reuoyons aprez Fontainebleau chargé des dépouilles antiques des monasteres et en bonne santé. je vois bien que vous faittes le cheualier errant. j'en rirai s'il vous plait auec nos amis.

vous n'en aurez jamais aucun, Monsieur, qui surpasse l'attachement (2) auec lequel vous honore vr̃e três humble et três obeissant seruiteur

L'abbé de Fénelon (3).

Il ne serait pas impossible, en recherchant en quelle année Gaignières alla excursionner dans le diocèse d'Angers, de mettre un chiffre précis après ce millésime incertain de 169... indiqué par le collectionneur. Le voyage de la cour à Fontainebleau, signalé comme devant suivre de près la date du 18 septembre, pourrait, à l'aide des renseignements fournis par Dangeau ou les autres annalistes, fortifier la conjecture. Mais ces précisions n'appartiennent point à notre dessein de signaler simplement les autographes inédits de Fénelon.

de Fénelon : « M. de Gainières à l'host. de Guise », Gaignières a inscrit : « M. l'abbé de Fénelon, 15 may 9.. » (*ibid.*, f°. 66 et 67).

(1) Était-ce Henri Arnauld, mort le 10 juin 1692, ou son successeur Michel Le Peletier, fils du secrétaire d'État, Claude, sacré le 16 novembre 1692, mort en 1706 ?

(2) M. Verlaque, qui indique du reste comme référence le fol. 67, termine sa lettre par : « l'attachement avec lequel je suis, etc. *sic*. »

(3) Fr. 24987, f°s 68-69. Au dos, Gaignières a écrit : « M. l'abé de Fénelon 18 sept. 9... » La lettre ne portait aucune souscription ni adresse.

Ceux qui vont suivre sont tous pourvus de leur date, et il nous suffit de les transcrire.

IV

A Versailles XI Decembre 1692.

J'ai reçû, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je ressens comme je le dois tous vos soins. J'en feray l'usage que vous voulez que j'en fasse. pour ma santé dont vous me demandez des nouuelles, elle va toûjours son train, et je me trouue fort heureux de n'etre jamais malade. Mad. la D[uchesse] de Noailles pretend l'etre, et se fache si on refuse de le croire. elle est si grosse que je crois qu'elle ne le sera pas longtems (1). personne ne vous honorera jamais, monsieur, plus cordialement (2) que vr̃e três humble, et três obeissant seruiteur.

L'Abbé de Fénelon (3).

V

A Versailles 17 feurier 93.

Vr̃e procedé, Monsieur, a été régulier et louable sur la maison comme sur tout le reste. la personne a eu des raisons qui ne vous regardent en rien, pour prendre un autre parti. vous auez trop de bonté de me temoigner tant d'egards. vous ne pouuez aimer un homme qui soit plus parfaittem[en]t que moi, Monsieur, vr̃e três humble et três obeissant seruiteur.

L'Abbé de Fénelon.

M. de Gaignieres à l'hostel de Guise (4).

(1) S'agit-il d'une des nombreuses grossesses de Marie-Françoise de Bournonville, qui eut vingt-un fils ou filles ? Pourtant, l'avant-dernière, Marie-Louise, était née le 18 oct. 1691 et la dernière, Anne-Louise, est du 25 août 1695.

(2) Dans l'édition Verlaque, la lettre se termine par : « plus cordialement, etc. (*sic*) », et aucune de celles qu'il reproduit n'est signée.

(3) Fr. 24987, f° 70-71. « M. de Gaignières à l'hostel de Guise. » De la main de Gaignières : « M. l'abé de Fénelon, XI déc. 92 » (f° 71 v°).

(4) *Ibid.*, f° 72-73. Au fol 73 v° : « M. de Gaignières a l'hostel

VI

Vos compliments sont superflus, monsieur, il ne me rêste rien à apprendre de la bonté de vôtre cœur pour moi. le mien est malade de ne pouuoir vous donner de bonnes marques de tout ce qu'il sent pour vous. les gens de mon païs a qui je m'adresse pour auoir les papiers ne sont pas aussi vifs la dessus que vous l'estes, et il faut que je me contente d'aller leur train. il me tarde, monsieur, d'etre a Versailles puis que c'est là que je puis esperer l'honneur et le plaisir de vous embrasser.

A Noisy 24 Juillet [1693]

L'Abbé de Fénelon (1).

VII

A Versailles 29 Decembre [1694]

Vn compliment qui me vient de vous, Monsieur, est une chose trop inutile. corrigez vous de telles fautes. je sai combien vous prenez de part à tout ce qui me touche. je le sai par des marques bien plus effectiues qu'un compliment. aimez donc sans façon, monsieur, et retranchez les assurances

de Guise. » Verlaque indique : fol. 66. C'est imaginer que plusieurs lettres occupent le même folio et n'avoir pas même jeté les yeux sur la collection de ces petites pages in-quarto. Au reste sans entreprendre ici le procès de cette édition ni accabler quelqu'un qui ne peut plus répondre, il faut noter que les lettres 41 et 43 pour lesquelles l'éditeur renvoie aux manuscrits fr. 9 359 et 17 764 ne sont que des copies, sans qu'il en avertisse. De plus, la lettre à la duchesse de Noailles donnée (p. 83) comme peut-être inédite, est dans l'édition de 1850, t. VIII, p. 506.

(1) Fr. 24987 f° 74-75, au dos, de la main de Gaignières : « M. l'abé de Fénelon, 24 juil. 93. » M. Verlaque commence la lettre par : Noisy le 24 juillet. — Il n'ajoute aucun millésime, alors que, cette fois, Gaignières l'indiquait explicitement.

pleines de ceremonie. vous sauez comment je dois être tout à vous

L'Abbé de Fenelon.

M. de Gaignieres (1)

La dernière des lettres écrites par Fénelon avant sa nomination à l'archevêché de Cambrai ne se borne point à des compliments où se révèle l'homme du monde en même temps que l'ami, qualité qui apparaîtra plus vivement dans les lettres écrites de son diocèse. On y surprend le précepteur du jeune prince donnant son sentiment sur un portrait de son élève et parlant non seulement en homme de goût, mais presque en artiste (2). Parmi les projets qu'on semble lui avoir soumis, Fénelon en adopte un, énumère les raisons de sa préférence, mais surtout les modifications qu'il propose au cadre d'un portrait du duc de Bourgogne exécuté apparemment par les soins de Gaignières et de quelqu'un des dessinateurs à son service (3). Cette page a été dictée à un secrétaire, sauf la dernière phrase, autographe, précédant la signature.

VIII

Je prefererois, Monsieur, le dessein du numero quatre.

(1) Fr. 24987, 76-77. L'adresse placée au verso est de la main d'un scribe : « A Monsieur / Monsieur de Gaignières / à l'hôtel de Guise / a Paris. » — L'addition ordinaire, de la main de Gaignières, précise la date : « M. l'abé de Fénelon, 29 déc. 94. » Dans Verlaque : « fol. 68. »

(2) Voir, à ce propos, Paul Bastier, lecteur à l'Université de Kœnigsberg, *Fénelon critique d'art*, Paris, E. Larose, 1903, in-8 de 62 p. L'auteur dit que partout, dans les œuvres de Fénelon « on retrouve ce souci, et pour ainsi parler, cette *obsession* artistique. Seule sa volumineuse correspondance fait exception » (p. 8). C'est que la *Correspondance* n'est pas complètement publiée.

(3) Le graveur de Gaignières était Louis Boudan, qui fut quarante-cinq ans à son service. Il avait aussi un valet de chambre Barthélemy Rémy, habile paléographe. (Bonnaffé, p. 120.)

mais j'óterois le perron, je fairois commencer l'architecture plus bas, en sorte qu'on verroit en haut un ordre Corinthien marqué auec une corniche. je reculerois tant soit peu sur la droite ce bastiment qui seruiroit de repoussoir à tout le reste. je mettrois derriere le Prince un parterre < de g > simple de gazon et de fleurs, au-dessus duquel je representerois un petit rocher sur la croupe d'une Coline, d'où tomberoit une cascade qui fairoit un petit canal derriere le parterre. Au dessus ou a costé droit du rocher je fairois un petit bocage frais et tendre. sur la gauche j'osterois la palissade et les statües, pour n'y mettre qu'un lointain de paisages. voila ma pensée. je puis me tromper, mais vous estes assez bon, Monsieur, pour souffrir que je me trompe.
Vous sauez a quel poinct je vous honore sans compliment (1).

L'Abbé de Fénelon (2).

Le commentaire de cette lettre de Fénelon nous est donné dans celle de cet autre correspondant de Gaignières dont il y aurait profit à citer les plus intéressants billets, à savoir Moreau (3). Des 202 folios qui composent la collection de ses lettres, il convient d'extraire ici celle du même jour (21 janvier 1695). La voici, transcrite sur l'autographe, d'autant plus qu'un mot, oublié

(1) L'édition de l'abbé Verlaque imprime : « Vous savez que je vous honore ».

(2) Fr. 24987, 78. Au dos, Gaignières a écrit : « M. l'abé de Fénelon et M. Moreau, 21 Jan. 1695 < dessin > portr[ait] de Mgr le D. de b[our]g[ogn]e. »

(3) Moreau « premier valet de chambre de M. le duc de Bourgogne, homme de lettres vivant honorablement et faisant de sa table le rendez-vous des grands seigneurs et des beaux esprits ». (Ledieu, *Mémoire sur le Quiétisme*, *Revue Bossuet*, Suppl. VII, 25 juill. 1909, p. 77.) Moreau, est aussi un correspondant de Gaignières. Cf. Fr. 24989, f° 1-202. Pour ne pas trop nous écarter ici de notre sujet, il faudra donner à part les fragments de ses lettres où Fénelon est nommé, excepté celle qui commente et explique la lettre relative au portrait du duc de Bourgogne, qu'on lira plus loin.

en bas de page par Moreau, a été suppléé de la main, très reconnaissable, de Fénelon.

VIII (*bis*)

du 21

Mr l'abbé, Monsieur, vous mande son sentiment sur les dessins que vous nous avez envoié a examiner. il est conforme au ieugement que M[r] l'abbé de l'Angeron (1) < et >. M[r] de Niert (2) et moy en avions fait avant que de les luy montrer, il est aprouvé par monsegneur le duc de Bourgogne, qui me demande souvent des nouvelles de son [portrait] (3) et tesmoigne bien de l'impatience de le voir. Ce sera un merite considerable pour Mr Van Sculpe de la satisfaire [;] car vous sçavez que le plaisir diminue ches les princes avec l'impatience[.] on s'attent issi a voir quelque chose de tres beau[.] ie suis, Monsieur, plus a vous que je ne sçaurez (*sic*) vous l'exprimer (4).

La première des lettres écrites par Fénelon arche-

(1) C'est l'abbé de Langeron, attaché lui aussi à l'éducation des princes. M. l'abbé Delplanque le nomme « l'ami de la jeunesse, librement choisi, disciple, conseiller, collaborateur, l'ami de cœur au sens le plus complet du mot. » (*Op. cit.* p. XIII). Cf. le chapitre VIII de la I. P. p. 148-170. François Andrault de Langeron, né le 20 juin 1658, mort le 10 novembre 1710, fut lecteur du duc de Bourgogne, jusqu'à la disgrâce qui chassa de la cour les amis de Fénelon. Il avait accompagné Fénelon aux missions de Saintonge. Après sa mort, Fénelon écrivit à la maréchale de Noailles : « Vous avez perdu un serviteur très sincère et très zélé. Pour moi, j'ai perdu un ami intime, qui faisoit la douceur de ma vie depuis trente-quatre ans » (20 nov. 1710, t. VII, p. 679, cf. *op. cit.* p. 151).

(2) Apparemment fils ou neveu de Pierre de Nyert, célèbre musicien et chanteur du XVII[e] siècle, premier valet de chambre de Louis XIV, né en 1596, mort en 1682.

(3) Mot ajouté par Fénelon.

(4) Fr. 24989, f° 165. Relevons ici ce fragment, d'une lettre du 17 (sans autre date) : « ie vous ay desia escrit auiourd'huy ou ie vous mande l'esperance prochaine ou ie suis d'avoir dans peu un portrait de M[adam]e Guion... » (f° 187).

vêque à Gaignières le fut encore de Versailles et précède la trop célèbre retraite qui lui fut imposée lorsqu'il dut renoncer même au titre de précepteur.

IX

Je vous suis sensiblment obligé, monsieur, de l'attention que vous auez a tout ce qui me touche. vous ne sauriez jamais aimer un homme qui vous aime et qui vous honore plus cordialement que moi. M. Moreau peut vous dire que nous parlons souuent de vous auec plaisir en presence de M. le D. de Bourgogne, que j'ai demandé fréquemment des nouuelles de vr̃e santé a laquelle je prends un singulier intérest, et que j'ai murmuré bien des fois de ce que vous nous auez abandonnez. voila, monsieur, quelle est ma situation a vr̃e égard. elle sera toûjours la même, et vous pouuez compter que vous aurez en moi toute ma vie un ami et un seruiteur plein d'estime, de confiance et d'attachement. je connois vôtre cœur, et le mien est rempli des sentiments qui vous sont dus. je vous les dois plus qu'un autre parce que je vous connois mieux ; et que < je > j'ai recû plus de marques de l'honneur de vr̃e amitié. je suis a toute épreuue, monsieur, vr̃e três humble et três obeissant seruiteur (1).

A Versailles 7 Mars 97

Fr. Arch. Duc de Cambray (2).

X

Je suis penetré, monsieur, des marques de la bonté de vr̃e cœur. je le connois et je m'y confie depuis longtêms. il y < a > en a bien peu dans le monde de semblables. ce qui

(1) Inédite et omise par M. l'abbé Verlaque.

(2) Fr. 24987, f° 80-81. L'adresse, au f° 81 v°, est de la main d'un secrétaire : *A Monsieur | Monsieur de Gaignieres | à l'hôtel de Guise | à Paris*. Un cachet de cire noire, aux armes de l'archevêque. De la main de Gaignières : *M. l'ar. de Cambray, 7 mars 97*.

m'a le plus affligé, c'est ce qui m'est venu par un de vos anciens amis pour qui j'ai tôûjours eu beaucoup de respect et d'attachement. mais ne parlons plus de mes peines (1); c'est des vôtres dont je suis inquiet. cette belle maison qui deuoit vous donner tant de comoditez et de plaisirs (2) vous cause du chagrin et de l'embarras. je crains même que les affaires ne nuisent à vr̃e santé. je souhaitterois que vous pussiez (3) faire des voyages de curiosité et que nôtre frontiere pût vous tenter. vous y troueriez une infinité de monuments sur tout dans les abbayïes (4). personne ne vous honnorera jamais tant du fonds du cœur, ni auec un attachement qui soit, monsieur, plus a toute épreuue que vr̃e três humble et três obéissant seruiteur

A Cambray onz[e]
Nouembre [1697] (5) Fr. Arch. Duc de Cambray.

A la date de cettre lettre, on était au plus vif des débats sur le Quiétisme, et M. l'abbé Delplanque, dans son chapitre IV : *La Préparation du procès,* a pu écrire que « les lettres du 12 novembre 1697 marquent une date assez importante et une fin (6) ». C'était la fin de la faveur jusque-là accordée à l'abbé de Chantérac,

(1) Dans Verlaque, on lit : Ne parlons plus de *nos* peines (p. 76).
(2) *Ibid.* : et de *plaisir.*
(3) *Ibid.* : que vous *puissiez...*
(4) *Ibid.* : et surtout d'abbayes.
(5) Fr. 24987, f° 82-83. De la main de Gaignières : « M. l'Ar. de Cambray | XI no. 1697 » (f° 83 v°).
(6) Delplanque, *op. cit.* p. 252-276. Voici la conclusion de l'auteur, à propos des lettres envoyées de Rome en ces jours-là par les deux agents, déplorant ou célébrant les dernières nouvelles : « Ces lettres du 12 novembre 1697 marquent une date et une fin ; c'est la date d'une première victoire ; elle termine les premières escarmouches d'une guerre longue et acharnée..... Ce n'est pas la vérité qui remporte cette première victoire ; ce sont les passions d'un parti, soutenues et aidées par une grande puissance humaine ; c'est la faveur, c'est *la raison du plus fort* » (p. 276).

et sous la pression royale, marquée par des lettres du nonce Delphini, défavorables à l'archevêque de Cambrai, la retraite d'un de ses examinateurs, le P. Damascène, était une victoire pour son adversaire. C'est apparemment à ce genre de peine que Fénelon fait à Gaignières une rapide allusion, sans qu'il soit possible de nommer sûrement « l'ancien ami » du chevalier, Bossuet peut-être, désigné ici.

C'est seulement près de dix ans après que fut écrite la dernière des lettres de Fénelon conservée dans la collection des autographes de Gaignières. La voici :

XI

A Cambray 3 feur. 1707.

On ne peut être plus vivement touché que je le suis, monsieur, et des marques de vôtre amitié, et du facheux état, ou vous m'apprenez que vôtre santé se trouue. Je vous conjure de me faire écrire sans façon < en > ce que les remedes opereront pour vous soulager. De ma part je ne manquerai pas de prier Dieu pour vòtre conseruation, qui m'est veritablement chere. Il est bien rare de trouuer un cœur comme le vôtre. vous vous souuenez trop d'une bonne volonté sans effet. Ce qui est certain, c'est que je vous ai toûjours aimé et honoré. vôtre droitture, votre bonté de cœur ; et vôtre goust pour la vertu meritent ces sentiments. Je serai toute ma vie du fonds du cœur, monsieur, votre três humble, et três obeissant seruiteur

Fr. Ar. Duc de Cambray (1).

Une parenthèse ouverte ici nous fera quitter un ins-

(1) Fr. 24987, f° 84 et 85. « M. de Gaignières, prez les incurables à Paris » (f° 85 v°). Dans Verlaque, qui s'obstine à indiquer fol. 66, la clausule est supprimée : « du fond (*sic*) du cœur, Monsieur, etc. »

tant Fénelon pour ne pas abandonner la collection Gaignières sans y avoir puisé deux billets, probablement inédits, de deux de ses correspondants, illustres à des titres divers. Le premier est du P. de la Chaize, remerciant le chevalier d'une lettre de condoléances écrite à l'occasion d'un deuil récent.

A Fontainebleau le 11 9bre 1682.
Monsieur

De quelque maniere que vous me témoignez prendre part à ce qui me regarde, je vous en suis toûjours également obligé, et vous avez si bien sceu me faire sentir vos bontez par la letre obliguante que vous avez eu la bonté de m'escrire sur mon afliction que vostre presence n'eust pû rien ajouster a mon extreme reconnoissance que le plaisir de vous assurer de vive voix que je suis tres parfaitement

Monsieur

Vostre tres humble et
tres obeissant serviteur
De la Chaize. S. J.

M. de Gaignières (1).

Gaignières, qui sollicitait des autographes pour sa collection (2), écrivit peut-être sa lettre au P. de la Chaize dans l'intention d'obtenir une lettre en réponse, bien que, d'origine lyonnaise, il ait pu avoir des raison d'amitié, sinon de parenté. En tous cas, le confesseur du roi se borna cette fois à signer une lettre écrite par un secrétaire. Gaignières fut plus heureux

(1) Fr. 24986, f° 33. A Monsieur | Monsieur de Gaignieres | prez Mademoiselle de Guise | a l'hostel de Guise | A Paris (f° 34 v°).

(2) Voir H. Chérot. *Bourdaloue, sa Correspondance et ses correspondants*. Paris, Retaux, 1899, in-8 de 251 p. — La réponse de Bourdaloue qui y est citée, p. 162, indique bien que la lettre avait été sollicitée.

avec Fléchier, qui le remercia, de sa main, d'une lettre de félicitations reçue lors de sa nomination à l'évêché de Lavaur. C'est le second billet annoncé.

A Rennes
ce 15 dec. [1685].

Je n'en ay pas douté, Monsieur, que vous m'ayiés pris part a la grace que le Roy m'a faite. J'ay eprouvé en d'autres occasion (*sic*) l'amitié que vous avez pour moy et j'ay bien cru que vous n'auriés pas moins de bonté en celle-cy. Je vous prie aussy d'estre persuadé, Monsieur, que j'en ay toute la reconoissance que ie dois & que ie suis tres veritablement, vostre tres-humble & tres obeissant seruiteur

L'ABBÉ FLECHIER, nomé à l'Ev. de Lauaur.
M. de Gaignières (1).

Revenons à Fénelon. L'amitié, qui dans, sa correspondance, au sujet du beau livre de M. l'abbé Delplanque, transparaît assez dans ses rapports avec le chevalier de Gaignières, nous autorise donc à rappeler, à l'occasion de cet ouvrage, les onze billets conservés dans cette collection (2). Pour continuer notre récolte de lettres complètes absentes des éditions, citons encore, d'après l'autographe, un autre billet de Fénelon, à savoir sa réponse à une lettre de félicitations accompagnées sans doute de quelques conseils, écrite par dom Mabillon, dès la nomination à l'archevêché de Cambrai. Deux lettres furent envoyées à cette occasion par l'illustre Bénédictin, perdues l'une et l'autre, mais dont les réponses sub-

(1) Fr. 24987, f° 99. « A Monsieur | Monsieur de Gaigniere Ecuyer | de Mad^lle de Guise a l'hostel | de Guise | a Paris. » Gaignières a écrit de sa main : « M. l'Eu. de Lauaur | 15 dec. 85. »

(2) Dont deux absolument inédits, et les autres, on l'a vu, assez mal publiés.

sistent. Nous les donnons ici, et n'ayant pas rencontré l'autographe de la première, nous en empruntons le texte à Chavin de Malan. Celui-ci, dans son histoire de Mabillon, s'exprime ainsi :

XII

Le jour où Fenelon fut nommé à l'archevêché de Cambrai, D. Mabillon quitta ses vieux livres pour écrire à son ami des félicitations gracieuses : nous n'avons plus cette lettre, mais voici la réponse de l'archevêque :

« Quoique les complimens ordinaires aient peu de solidité, il y en a de sincères que je suis ravi de recevoir. Les marques d'une amitié telle que la vôtre, mon révérend Pere, me donnent une sensible joie; puisque vous m'aimez toujours, continuez, je vous en conjure, à m'en donner la preuve la plus essentielle, qui est de vous souvenir de moi devant Dieu. Demandez-lui que je n'aie dans l'usage des biens de l'Eglise d'autre règle que la charité et l'intérêt de l'Eglise elle-même. J'honore de tout mon cœur l'Ordre de saint Benoît, et votre Congrégation qui en est la partie la plus vénérable : il n'y a rien que je ne fasse pour le témoigner cordialement en toute occasion aux Peres de Saint-Valery. Me refuseriez-vous, mon cher Pere, d'être là dessus ma caution? Ne craignez point de répondre pour moi : si j'étois libre d'aller a Paris, j'aurois déjà été chez vous et chez le Père Général pour vous témoigner à l'un et à l'autre combien je suis dans ces sentimens.

« Je serai toute ma vie, avec une singulière veneration, mon reverend Pere, votre très humble et très obeissant seruiteur.

« 2 janvier. » (1)

(1) Chavin de Malan, *Histoire de D. Mabillon et de la Congrégation de Saint-Maur*. Paris, Debécourt, 1843, in-12 de 538 p. (B. N. Ln[27] 13110), p. 285 et suiv. — Cf. Emm. de Broglie. *Mabillon et la société de l'abbaye de Saint Germain des Prés*. Paris, Plon, 2 vol. in-8 de xi-429 et 290 p. (B. N. Ln[27] 37606) qui l'a citée d'après Chavin de Malan, mais inexactement et sans marquer les coupures par des points de suspension. Voir t. I, p. 121.

Il n'est point malaisé de suppléer le millésime 1695. Aucune référence n'était fournie par le biographe, mais à la suite de la seconde lettre, citée immédiatement après, il indique cette source : *Manuscrits d'un cabinet particulier* (1).

Il est certain que, aujourd'hui du moins (2), l'original de cette seconde lettre est conservé dans la collection de Lettres aux bénédictins, classées par ordre de correspondants d'où tant de richesses demeurent encore à exhumer. Sans être strictement inédit, ce texte est du moins publié ici d'après l'autographe (3).

(1) Chavin de Malan, *op. cit.*, p. 286 et 287. La référence est : Mss. P. 31.

(2) En 1874, M. l'abbé Verlaque a donné le texte de ces deux lettres (*op. cit.*, p. 68 et 69) avec cette référence : Bibl. Cousin, carton 1006, n° 17, et sans dire s'il s'agit des autographes. En tout cas, celui de la seconde lettre est depuis longtemps à la Bibliothèque Nationale.

(3) A l'usage du futur éditeur de la Correspondance de Fénelon, signalons ici une lettre à lui adressée par l'abbé Boileau, imprimée depuis l'an 1737, mais qu'on ne songerait peut-être pas à chercher dans le recueil où elle dort depuis cette époque. La date n'est pas assignée, mais elle est évidemment peu postérieure à la nomination de l'abbé Fénelon à l'archevêché, et du mois de janvier ou février 1695. Voir *Lettres* | *de* | *Monsieur B*** (Boileau)* | *sur* | *differens sujets* | *de* | *morale et de pieté* | *, a Paris*, | chez Charles Osmond, ruë Saint | Jacques, à l'Olivier. | M.DCC.XXXVII. | Avec Approbation & Privilege du Roi | in-12 de 408 p. — L'approbation est signée De Lorme, en Sorbonne, 10 janvier 1737. Le Privilège, accordé à Ch. Osmont pour 6 ans, est daté de Versailles, 1er février 1737. Voici le début et la fin de la lettre, avec son titre : « *Lettre X à Monsieur de Fénelon sur sa nomination à l'Archevêché de Cambrai.* Ne connoissant personne dans l'Eglise de Cambrai, Monseigneur, souffrez que je m'adresse à vous, que je dois regarder désormais comme l'Ange de cette Eglise pour me conjouir avec elle du bonheur dont elle va jouir. Le grand sujet de joie pour de vrais fideles, c'est d'avoir un Pasteur selon le cœur de J. C, etc.... » (Suivent deux pages de conseils.) Fussiez-vous Timothée, Monseigneur, fussiez-vous Paul, vous gemiriez, je m'assure, sous ce fardeau majestueux mais accablant dont vous venez d'être chargé ; l'étendue & la

XIII

Vous ne sauriez, mon Reuerend pere, me parler avec trop de liberté et de confiance. Je suis charmé de voir dans vos lettres vôtre amour pour l'Eglise et vôtre amitié pour moi. le Roi a voulu absolument que je conseruasse le titre de precepteur des princes, pour diriger leurs études, pour conserver leur confiance, et pour ne rien déranger par rapport aux gens de merite qui y sont appliquez de concert auec moi, et qui ne seroient pas de même auec un autre. je residerai neuf mois à Cambray, et je donnerai trois mois en diûers petits voyages a ma fonction de precepteur (1). C'est obeïr au Roi, et n'user pas de toute la liberté que le concile de Trente me pourroit donner. encore même n'est ce pas pour toûjours. M. le D. de Bourgogne a treize ans. voila, mon cher pere, un compte que je vous rends auec confiance. Priez pour moi, et aimez toûjours l'homme du monde qui est auec le plus de veneration vr̃e três humble, et três obeissant seruiteur.

A Versailles, 10 feurier. L'abbé de Fenelon
N[ommé] Arch. de Cambray (2).

sublimité de vos lumières, la pureté de vos mœurs me donnent une extrême confiance ; mais je vous avoue que votre perilleuse Dignité & mon attachement me donnent quelque allarme. L'espérance & la crainte seroient moins vives, & je serois plus tranquille si je n'étois pas au point que je suis, Monseigneur, votre très-humble & et très-obéissant serviteur. » Apparemment cette lettre eut une réponse, qui ne figure pas dans les éditions, mais pourrait être retrouvée.

(1) Il convient d'emprunter ici cette note de M. l'abbé Verlaque : « Lorsque Fénelon fut nommé archevêque de Cambrai, il fit observer à Louis XIV que les lois ecclésiastiques s'opposaient aux désirs du roi, à savoir qu'il fût chargé de la direction d'un diocèse et qu'il habitât à la cour pour l'éducation du duc de Bourgogne. A cette objection, le roi répondit : Non, non, les canons ne vous obligent qu'à neuf mois de résidence. Vous ne donnerez à mes petits-fils que trois mois et vous surveillerez de Cambrai le reste de l'année comme si vous étiez à Versailles. » (P. 69, n. 2.)

(2) Fr. 17679, f° 80 et 81. Outre Chavin de Malan, M. Em.

Mabillon, que Fénelon ne cessa d'estimer jusqu'à la fin (1), avait reçu, témoin la lettre du 2 janvier 1695, la mission d'affirmer à ses frères de l'abbaye de Saint-Valéry, les bonnes dispositions du nouvel archevêque. Mais celui-ci ne devait point demeurer longtemps leur abbé commendataire. Capable d'entendre les conseils de Mabillon sur le devoir de la résidence en son nouveau diocèse, devoir qu'il espérait observer grâce aux combinaisons indiquées dans sa lettre, il sut se montrer fidèle aussi aux règles posées contre la pluralité des bénéfices. Lorsqu'il résigna son abbaye, un « Madrigal », tourné en satire contre les autres, parut, que le Chansonnier Maurepas nous a conservé. Peu connu, sinon inédit, il mérite de commenter la lettre du 10 février 1695. Je le publie avec les notes dont il est constellé dans le recueil Maurepas.

de Broglie a cité le texte de Fénelon dans l'ouvrage cité plus haut et s'est référé au manuscrit 17679, voir t. I, p. 122.

(1) Voir la Correspondance de Fénelon, t. XI, p. 335, éd. de 1829. Mabillon, né en 1632 à Saint-Pierre-Mont, près Mouzon, au diocèse de Reims, entré dans l'ordre de saint Benoît en 1654, mourut à l'abbaye de Saint-Germain-des-Près, le 27 décembre 1707 dans sa soixante-seizième année. « Fénelon témoigne le plus vif regret de cette perte dans sa lettre au P. Lami, Bénédictin, du 4 janvier 1708. » Voici ce passage : « Je regrette le P. Mabillon : il étoit vénérable par sa piété, sa douceur et sa grande érudition. Il faut souhaiter que vos pères, qui ont travaillé avec lui, soutiennent la réputation qu'il s'étoit acquise (éd. de 1827, t. V, p. 357 ; éd. de 1850, t. VIII, p. 447). A côté de ce témoignage de Fénelon, on lira avec intérêt la lettre, inédite, j'ai lieu de le croire, que l'abbé Bossuet adressa à un des religieux, confrère ou supérieur du défunt. Comme elle semble se rapporter à une édition des ouvrages posthumes de Bossuet, je la citerai à la fin des lettres de Bossuet, dans la seconde partie de cette étude, en même temps qu'une lettre de l'archevêque de Reims à Mabillon sur la mort de Bossuet, appartenant à la même collection (Fr. 17678, f° 70 et 17680, f° 129.)

MADRIGAL

sur ce que François de Salignac de la Mothe-Fénelon, précepteur de Louis, Duc de Bourgogne, et de l'Académie françoise, ayant été nommé à l'archevesché de Cambray le... Fevrier 1695, remit au Roy l'Abaye de St Valery en Picardie, dont sa Majesté l'avoit pourveu au mois de Decembre 1694.

Du gros Clergé la troupe est êbaye (1)
De voir qu'en recevant un gros Archevesché (2)
On rende une grosse Abaye (3).
A deviner pourquoy chacun est empéché (4).
Les uns, sans y vouloir chercher tant de mistere[s],
Disent que le Prelat a de la pieté.
Mais d'autres, croyant voir plus clair dans ses affaires (*sic*),
Jugent qu'il ne l'a fait que par malignité
Pour faire enrager ses Confrères (5).

A cette modeste contribution à la future édition de la correspondance de Fénelon, il sera opportun, mais je le ferai ailleurs (6), de joindre un certain nombre de fragments à retrouver, ne fût-ce que pour en signa-

(1) Les Prélats qui composent le Clergé de France.
(2) L'Archevesché de Cambray.
(3) L'Abbaye de S. Valery.
(4) Cela fit parler toute la Cour, car cela estoit nouveau, pour ne pas dire inusité ; les Prelats se trouvant fort bien d'avoir plusieurs bénéfices et le croyant permis en conscience, puisque les plus vertueux d'entre eux étoient dans le cas.
(5) Pour faire enrager les autres Prelats qui avoient plusieurs benefices. (Fr. 12623, f° 227.) Voir la Lettre de Mme de Coulanges à Mme de Sévigné, du 2 février 1695, avec la réflexion de l'archevêque de Reims : « M. de Reims a dit que M. de Fénelon, pensant comme il faisoit, prenoit le bon parti, et que lui, pensant comme il fait, il fait bien aussi de garder les siennes » (éd. des Gr. écriv., t. X, p. 243). Au reste, Fénelon admettait si peu pour lui-même le cumul des bénéfices, que dès sa nomination à l'abbaye de S. Valery le 24 déc. 1694, il s'empressa de résigner son Doyenné de Carenac (Delplanque, *op cit.*, p. 195).
(6) Dans la *Revue Fénelon*, recueil trimestriel qui doit paraître à partir du mois de juin 1910.

ler l'existence. Rien ne montrera mieux la nécessité de nombreuses recherches qu'une indication, même sommaire, empruntée à divers catalogues d'autographes où figuraient des lettres de Fénelon. L'enquête ne pourra être que fort incomplète, car le travail serait sans fin de relever dans les catalogues imprimés depuis un siècle toutes les mentions des lettres de Fénelon. Mais elle est hors de propos ici. Limitant ma conclusion à la modeste récolte rassemblée ci-dessus, si elle avait besoin d'être justifiée, je puis emprunter les paroles mêmes par lesquelles Mgr Barbier de Montault concluait la préface de ses *Lettres inédites*: « J'aurai largement atteint le but que je me proposais, écrivait-il, si j'ai fait aimer davantage Fénelon et si j'ai pu faciliter à ses nouveaux éditeurs la possibilité d'œuvres complètes. Ces lettres ne sont que quelques pierres, mais peut-être ne les dédaignera-t-on pas dans l'érection du superbe monument qui doit immortaliser le nom et le génie de l'archevêque de Cambrai. » (1)

Plus récemment encore, dans une thèse sur les Fables de La Fontaine traduites en latin par Fénelon précepteur, M. l'abbé Joseph Bézy renouvelait cet appel à une édition plus digne de Fénelon, en termes qu'il est opportun de rappeler; car il y formulait « une protestation... contre... la négligence du clergé catholique français par rapport à la mémoire de ce grand évêque (2) ». « Fénelon, ajoutait-il, est mort en 1715 : comment se fait-il qu'en 1904, il n'existe aucune édition critique de ses œuvres complètes, aucune édition digne de lui? » Et il flétrissait à bon droit « l'incurie

(1) Préface, p. LII.

(2) *Fables choisies de J. de La Fontaine... traduites en prose latine par... Fénelon...* par l'abbé J. Bézy. Paris, Picart, 1904, in-8 de 159 p.

inexcusable et inexplicable avec laquelle nous avons traité les œuvres d'un écrivain qui n'a guère moins de droit à l'admiration de tous les membres de l'Eglise de France que le grand Bossuet lui-même (1) ».

Il me reste à appliquer un effort analogue aux lettres de Bossuet, mais ce ne sera qu'après avoir rendu pleine justice aux nouveaux éditeurs de cette Correspondance. Tenter de faire apprécier à leur mérite les deux volumes qui inaugurent la magnifique entreprise de ce *véritable monument,* digne du second centenaire de l'évêque de Meaux, c'est un honneur que je tiens à revendiquer, trop heureux de m'associer de loin à cette œuvre et de saluer le succès légitime des deux auteurs de cette savante édition.

II

La magistrale édition qui débute par les deux volumes parus cette année suivra, pour ainsi dire, jour par jour toute la vie de Bossuet. Les premières années, qui sont loin de manquer d'intérêt, et nous offrent les lettres de la studieuse jeunesse de Bossuet, présentent au lecteur un ensemble de lettres inédites ou pour la première fois soigneusement revues ou corrigées, capables d'intéresser les amateurs d'histoire. En 1651, au 5 juillet, se place la plus ancienne lettre connue, écrite par Bossuet, encore élève de ce Collège de Navarre qu'il devait illustrer entre tous. C'est la dédicace de sa « *Mineure ordinaire* », une des trois thèses que les bacheliers en théologie devaient soutenir dans les deux années du cours de licence (2).

(1) *Ibid.*, p. XVII et XVIII.
(2) T. I, p. 1, note 1.

Fidèle à sa méthode de ne publier en français que les textes latins traduits par Bossuet lui-même, l'édition nouvelle ne nous donne pas la traduction de cette curieuse lettre. C'est peut-être le lieu de combler cette lacune volontaire et de citer, en français, l'« adresse » que le jeune chanoine de Metz avait écrite à son « évêque » pour lui faire hommage de cette thèse. La soutenance devait être présidée par Pierre Bédacier, religieux de Cluny, évêque d'Auguste (*Augustopolis,* en Asie Mineure), suffragant ou administrateur de l'évêché de Metz depuis l'année 1649, mort le 11 octobre 1660. Mais l'évêque titulaire et « bénéficiaire » était le prince auquel le candidat adresse sa dédicace, le duc de Verneuil, Henri de Bourbon, né en 1601, d'une des maîtresses de Henri IV, « Henriette de Balsac d'Entragues, marquise de Verneuil. » Pourvu en 1612 de l'évêché de Metz, qu'il gouverna par divers suffragants, car il ne reçut jamais que la tonsure, il garda son siège jusqu'en l'année 1659, où il abandonna l'état ecclésiastique. Dix ans plus tard, il épousait, âgé de soixante-sept ans, la duchesse de Sully, fille du chancelier Séguier. Encore Louis XIV obtenait-il, en faveur de « son bien aimé oncle » l'autorisation de conserver cent mille livres de pension sur ses bénéfices. Il possédait encore le siège épiscopal de Metz lorsque le jeune chanoine du chapitre de cette ville rédigeait sa lettre du 5 juillet 1651, dont l'édition actuelle nous fournit le texte latin.

Au Sérénissime Prince Henri de Bourbon, évêque de Metz, Prince du Saint-Empire romain.

La nature sans contredit a mis dans le sang des rois, Prince Sérénissime, je ne sais quoi d'auguste, et il est presque impossible qu'il coule dans les veines de quelqu'un

sans lui communiquer une grandeur d'âme innée. Mais qui joint à la splendeur de sa naissance un cœur naturellement bienfaisant et plein d'affabilité, est à mes yeux, je ne dirai pas seulement plus grand que les autres mortels, mais même, je l'ose prétendre, de la race des dieux. C'est là aussi ce que proclament en vous avec reconnaissance tous ceux qui se sont placés sous votre patronage, ceux surtout que vous avouez vous appartenir à un titre singulier, au nombre desquels je me réjouis profondément d'être compté enfin, bonheur qu'entre tous je tiens pour de très favorable augure. Aussi, Serenissime Prince, notre théologie serait mal inspirée de chercher ailleurs une protection qu'elle rencontre en vous si large et toujours prête. A cela s'ajoute votre extraordinaire affection pour cette science, dont vous pénétrez tous les secrets, en même temps que vous la favorisez autant qu'elle mérite. C'est pourquoi je ne doute pas, Prince, que, persuadé déjà de votre bonté, je ne rencontre en vous désormais un accueil plus favorable et plus efficace : ce témoignage, si faible soit-il, de mon profond respect et la théologie elle-même me le vaudront.

Cette lettre, soit parce qu'elle n'est qu'une dédicace latine, soit pour avoir été inconnue, avait été négligée des premiers éditeurs. Elle vient d'entrer pour la première fois dans l'édition nouvelle (1) en sa langue originale, et la traduction ne dispensera point de recourir au texte. Ainsi, de nombreuses lettres — je ne les pourrais signaler en détail — enrichissent la nouvelle édition d'au moins un tiers de plus que ne contenaient les précédentes. Il faudrait augmenter encore la proportion si l'on mettait en compte les textes rectifiés et rétablis d'après les lettres autographes. Au reste, les auteurs, du moins pour le premier volume, et ils au-

(1) Les éditeurs l'ont empruntée aux *Études* du mois de juin 1869, p. 916. Le P. Gazeau écrivait, au sujet du destinataire de cette dédicace : « La vie scandaleuse de cet évêque fait un triste contraste avec les éloges décernés par le bachelier de 1651 » (p. 915).

raient bien dû le faire en une note semblable en tête du second, nous ont indiqué eux-mêmes cette statistique. « Sur les 144 lettres du premier volume, écrivent-ils, la moitié ne figure pas dans l'édition la plus complète des œuvres de Bossuet (celle de Lachat, Paris, 1862-1866, 31 vol. in-8°). Et des 95 lettres dont nous avons retrouvé les originaux, celles qui étaient déjà publiées avaient, à peu près toutes, des lacunes que nous avons comblées ou des fautes que nous avons soigneusement corrigées (1). »

Cette simple note, qui pourrait être à peu près répétée pour le second tome comprenant les lettres 145 à 287, suffit à donner une idée des éléments nouveaux de cette édition. Il serait trop long de parcourir la liste, suggestive cependant, des lettres publiées d'après les originaux, dont plusieurs étaient inédites avant leur publication dans la *Revue Bossuet*, recueil préparatoire et annexe à cette édition. Il est préférable de renvoyer les amateurs à l'ouvrage même et personne ne se plaindra de cette excursion à travers la correspondance de Bossuet si splendidement éditée et annotée. Comment ne point admirer en effet la conscience, la profondeur et l'étendue des recherches, grâce auxquelles sont « illustrées », replacées dans leur cadre historique, accompagnées de tous les éclaircissements de bio-bibliographie nécessaires ou utiles, ces lettres qu'on a la jouissance de lire à leur date, jalonnant toute la carrière de Bossuet et nous témoignant, heure par heure, de son inlassable activité et de la variété de ses relations? Si les lettres du jeune étudiant sont rares, si l'on possède relativement peu de traces de la correspondance de Bossuet encore archidiacre de Metz, cette première

(1) P. 1, note 1.

époque est loin d'être inféconde, témoin les lettres relatives à la fameuse Mission donnée à Metz en 1658, grâce au zèle de Pierre Bédacier et aux rapports antérieurs du jeune archidiacre avec saint Vincent de Paul. La « spiritualité » de Bossuet, dans ses lettres de direction de la même période, sa « haute théolegie », témoin sa lettre écrite dans la semaine de la Pentecôte, 1659, sur l'Eglise et le rôle du Saint-Esprit (1), mais surtout la correspondance échangée en 1666 entre lui et le ministre Paul Ferry (2), sont déjà des pièces pleines d'intérêt, même sur ce modeste théâtre. Toutefois la scène s'élargit et les lettres deviennent plus fréquentes et plus diverses au temps de la nomination à Condom, du préceptorat, et surtout des premiers écrits de controverse, comme le livre de l'*Exposition de la foi catholique*. Et nous n'avons encore décrit ici que la matière du premier volume qui s'arrête à l'année 1676. Le second, dont la dernière lettre est du 31 décembre 1683, contient des sujets d'importance croissante, qu'il est impossible d'indiquer, fût-ce en passant. Signalons au moins, parmi les innovations les plus heureuses des récents éditeurs, le soin qu'ils ont eu de donner large place aux divers correspondants de Bossuet et de citer de nombreuses lettres à lui adressées. Un coup d'œil sur les tables des « Lettres écrites à Bossuet » (14 correspondants, 20 lettres, pour le tome I ; 20 correspondants, 49 lettres pour le second volume), montrera que nous avons réellement devant nous la correspondance de Bossuet, témoignage de ses travaux et de ses relations quotidiennes. Les savants

(1) T. I, p. 59-74.

(2) Lettres 22 à 30 : *ibid.*, p. 147-188. Ajoutez l'appendice X, *Documents sur le projet de réunion des Protestants à l'Eglise catholique* (1666-1667), p. 443-474.

et copieux appendices qui enrichissent l'édition et fournissent sur les hommes et les choses du temps des documents de première importance, ne font d'ailleurs que compléter la très minutieuse et exacte annotation qui commente chacune des lettres. Tous les lecteurs du *Bulletin* seront à même de juger de l'incommensurable labeur (j'emploie à dessein ce terme qui n'a rien de trop fort), qu'ont coûté aux auteurs ces notes d'une érudition si sûre et si précise. Le programme qu'ils se sont promis de remplir : n'omettre « aucun renseignement de langue, d'histoire, de philosophie ou de théologie de nature à donner une pleine intelligence » du texte édité par eux, nul ne leur reprochera de s'y être dérobés. L'un et l'autre, car il faut unir dans une admiration « indivise » les signataires de la monumentale édition des Lettres de Bossuet, M. l'abbé Charles Urbain et le zélé directeur de la *Revue Bossuet*, M. Eugène Levesque, — l'un et l'autre érigent à Bossuet, par cette édition de sa Correspondance, mieux que la statue du Centenaire ; ils nous le restituent vivant et en action. Ils entourent ses lettres, la conversation à distance qu'il a tenue avec ses contemporains, de toutes les explications qui, après deux siècles écoulés, sont devenues nécessaires. L'effort qu'ils consacrent à ce pieux travail a été couronné de succès et la critique est unanime à reconnaître la valeur de l'œuvre poursuivie avec tant de maîtrise.

Au lieu de témoignages d'admiration ou de louanges, je voudrais ici ajouter à leur travail, si complet pourtant, l'appoint de quelques détails accessoires, puisqu'aussi bien ils n'ont rien omis d'important. A me cantonner dans les années qu'embrassent les deux volumes parus, 1651-1683, je n'ai rencontré qu'une lettre, ou mieux une dédicace à Bossuet qui n'avait

pu prendre place à sa date parmi les lettres de ses correspondants. C'est l'épître adressée par le traducteur des Lettres du cardinal Bentivoglio, « A Monseigneur Benigne Bossuet, évêque de Condom, Précepteur de Monseigneur le Dauphin, premier Aumônier de Madame la Dauphine », pour lui offrir l'hommage de son livre et le mettre sous son patronage. Je ne publierai pas ici le texte de cette lettre (1), mais une bibliographie de l'ouvrage qui fut l'occasion de cette dédicace ne saurait être déplacée au *Bulletin du Bibliophile.*

Je me bornerai à l'énumération des éditions de ce livre gardées à la Bibliothèque nationale, sans pouvoir garantir que toutes soient représentées dans ce dépôt. Il y en a trois différentes, celle de Paris, l'édition originale selon toute apparence (1680), celle de Bruxelles, comprenant plusieurs réimpressions, 1709, 1713 et s. d., et une « Nouvelle & dernière édition » imprimée à Lyon en 1730. C'est amplement assez pour un ouvrage de ce genre, et supposé que je sois involontairement incomplet, faute de recherches plus profondes dans les autres dépôts parisiens, on me pardonnera de ne pas m'arrêter outre mesure à cet auteur dont le seul point de contact avec Bossuet est l'heureuse inspiration qu'il a eue de le louer en tête de son ouvrage. Voici le titre de cette œuvre qui semble être demeurée trop inconnue, car un bon nombre des renseignements historiques contenus dans les lettres de l'ancien nonce en France semblent avoir échappé aux historiens de Louis XIII jusqu'à la découverte de la correspondance originale mise à la disposition de Cousin par Braschet, au temps de ses articles du *Journal des Savants* sur le Connétable de Luynes (1860-1861).

(1) On le trouve dans monarticle des *Études*, 1910, t. II, p. 227, *La Correspondance de Fénelon et de Bossuet.*

I.

LES | LETTRES | DU CARDINAL | BENTIVOGLIO. | traduites d'italien | en François. | Par le Sieur de Veneroni, | Maître de Langues Italienne | et Françoise à Paris. | A Paris, | Chez Estienne Loyson, au premier | Pillier de la Grand'Salle du Palais, proche | les Consultations, au nom de Jesus. | M.DC.LXXX. | Avec Privilege du Roy. in-12 de 203 p. (B. N. Z 15821). — Le privilège délivré le 26 décembre 1666 (notez cette date), contresigné Guitonneau, accordé pour 7 ans à dater de la première impression, n'a été « registré » que le 26 avril 1680 (signature du syndic : Angot). Mais il demeurait valide, l'achevé d'imprimer du livre étant du 4 mai 1880. (Ceci nous fournit la date approximative à laquelle la dédicace doit être placée dans la Correspondance de Bossuet.) Cet exemplaire ne comprend que le français seul. Celui qui comporte en regard le texte italien, et qui ainsi atteint le chiffre de 399 pages (*ibid.* Z 15817) n'appartient pas à une édition différente.

La Bibliothèque nationale possède aussi une édition de Bruxelles de l'année 1713 (Z. 15819) ; mais elle est, sauf la différence à signaler plus bas, une pure réimpression, ligne pour ligne, de l'édition de 1709, que j'ai sous les yeux. Mon exemplaire, acquis sur les quais a été l'occasion de la découverte de la dédicace à Bossuet, dont M. l'abbé Urbain, aussitôt avisé, n'a point pu profiter pour son volume dont l'impression était achevée (1). Voici la description de cette édition bruxelloise, qui n'est peut-être pas la plus ancienne, les imprimeurs ou contrefacteurs de ce pays n'attendant guère à reproduire les livres imprimés à Paris. Or Ben-

(1) Cette lettre, avec celles qui n'ont pu figurer à leur date, y entrera parmi les additions remises au volume comprenant les compléments de l'édition.

tivoglio, nonce à Bruxelles avant d'être envoyé à Paris, avait des chances de succès en ces régions.

I *bis*.

Lettres | du cardinal Bentivoglio | Sur diverses matieres de Politique & autres im- | portants sujets : écrites aux premiers Princes de l'Europe ; & à plusieurs personnes conside- | rables par leur sçavoir & par leurs Emplois. | traduites en françois, | Avec l'Italien à côté ; | Par le Sieur | de Veneroni, | Maître des Langues Italienne & Françoise, | à Paris. | A Bruxelles, | Chez les Freres T'Sertevens, proche les Re- | verends Peres Dominicains. | M.DCC.IX. | Avec privilege du Roy. in-12 de 399 p. (plus un catalogue des livres de la même librairie). — Mon exemplaire qui porte manuscrit sur la page du titre : « frere Oliuier | aux Récolets de Treguier, a dû être acheté en France, et sur place même ; car une étiquette en grossière impression du temps, collée au revers de la couverture, porte : *Et se vend à Morlaix* | *Chez La Fontaine Fourre,* | *Marchand Libraire au Pavé.* | *M.DCC.X.* — Au-dessous, une autre étiquette imprimée, plus récente et indiquant sans doute l'avant-dernier possesseur, est ainsi conçue : Bibliothèque de l'École ecclésiastique de Tréguier.

L'unique différence (1) entre l'édition de 1709 et celle de 1713, de la Bibliothèque nationale, qui n'est qu'une réimpression de la précédente, c'est que l'édition de 1713 contient, après la dédicace à Bossuet, une lettre italienne, absente de l'édition de 1709, intitulée : *Illustrissime signor Patron mio colendissimo,* Elle se termine par : *Di Venetia 18. Decembre 1668.*

Humils. Dev. Ser. Zaccaria Conzatti. — Une correction à la plume, qui paraît d'ailleurs faite à tort, rectifie *Conzasti.*

(1) Il y a cependant une légère modification dans l'agencement du titre, où le mot : *considéra-* | *bles* se trouve coupé et la dernière syllabe renvoyée à la ligne suivante ; le mot : *emplois*, y est aussi sans majuscule.

Deux autres impressions de Bruxelles, l'une sans date, l'autre de 1722, toujours chez le même libraire, semblent ne différer des autres que par de minimes détails dans la disposition des lignes du titre, et l'énoncé : *Nouvelle édition corrigée*. On en jugera par ce spécimen :

1 *ter*.

Lettres | du cardinal | Bentivoglio | sur diverses matières de Politique & autres impor- | tans sujets : écrites aux premiers Princes de l'Eu- | rope, & à plusieurs personnes considérables | par leur savoir & par leurs Emplois. | Traduites en François, | avec l'Italien à côté ; | Par le Sieur | DE VENERONI, | Maître des Langues Italienne & | Françoise à Paris. | Nouvelle Edition corrigée | A Bruxelles, | Chez François T'Sertevens, Imprimeur- | Libraire, près des RR. PP. Dominicains. | — C'est un in-12° de 343 p. On y trouve la lettre latine signée Conzatti. (B. N. Z 15818.)

L'édition de 1722 a le même dispositif du titre, à part les divergences ci-dessous :

Chez Simon T'Sertevens, imprimeur & | Libraire. M.DCCXXII. | Avec privilege (B. N. Z 15551.) in-12 de 395 p.

Signalons enfin l'édition de Lyon, en réalité la seconde, car il ne semble pas que les impressions belges, en dépit du titre *Nouvelle édition* qui figura dès l'année 1722 et à l'édition sans date, aient été autre chose qu'une contrefaçon de l'édition de 1680.

1 *quater*.

Lettres | du cardinal | Bentivoglio, | Sur divers (*sic*) matières de Politique & | autres importans sujets : | Ecrites aux premiers Princes de l'Europe & à | plusieurs personnes considérables par leur | sauoir & leurs emplois. | Traduittes en François, avec | l'Italien à côté | Par le Sieur Venerony, Maître des | Langues Italienne & Françoise, à Paris. | Nouvelle & dernière Edition, corrigée très-exactement, | par

Mr Minazio, Professeur en Langue Italienne. | A Lyon, | Chez Jacques Certe, ruë Merciere | à la Trinité. | M.DCC.XXX. | Avec Aprobation & Privilège du Roy. — In-12 de 393 p. (B. N. Z 15820). — Malgré le nom d'un nouveau correcteur, les modifications n'ont guère porté sans doute que sur des détails de langue et de traduction et n'entament rien du contenu du livre publié par Veneroni. On rencontre, à la suite de l'avis au lecteur des éditions anciennes, la dédicace à Bossuet, mais point la lettre italienne des exemplaires belges. L'approbation du censeur officiel, datée de Paris 25 septembre 1728, est signée *Demoncrif*. Le Privilège général, numéroté 240, accordé pour six ans à Jacques Certe, contresigné Sainson, a été délivré à Paris le 6 décembre 1728, et inscrit sur le registre 7 de la Librairie, N° 266, f° 223, le même jour, avec la signature du syndic : Coignard.

Ces derniers détails dont la vérification pourrait être faite sur les manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale, nous entraîneraient vraiment trop loin de Bossuet et de ses nouveaux éditeurs.

Ceux-ci, pour entrer dans leur pensée, facile à connaître, me sauront meilleur gré de parcourir, suivant l'ordre chronologique, comme je l'ai fait ailleurs (1) pour Fénelon, un certain nombre de catalogues d'autographes, afin d'y recueillir quelques mentions des lettres de Bossuet ou à Bossuet. Nous ne nous limiterons pas aux dates embrassées par les deux volumes parus de la correspondance de Bossuet, au risque de devancer la liste qu'ils nous ont promise des lettres dont la trace seule semble conservée (2).

(1) Voir *Revue Fénelon*, juin 1910.

(2) On lit dans l'Avertissement : « Des lettres aujourd'hui perdues beaucoup sont mentionnées dans celles que nous publions ; d'autres le sont par les contemporains de Bossuet. Des unes et des autres nous dresserons une liste aussi complète que possible, et qui peut-être mettra sur la voie de quelque découverte nouvelle. »

Le louable souci de recourir aux autographes dont témoigne cette publication, fidèle en cela au titre général adopté dans la collection des grands écrivains, édités d'après les « manuscrits » ou, à leur défaut, les « copies les plus authentiques », a été explicitement affirmé par les auteurs. « Toutes les fois, écrivent-ils, que l'original existe (ce que nous indiquons en note avec le nom du premier éditeur), nous le reproduisons fidèlement (1). » Ils ajoutent : « Nous indiquons les lettres autographes que nous avons pu voir, par les initiales : L. a. s. Quelques lettres sont écrites par un secrétaire avec la seule signature de la main de Bossuet : nous les désignons par l'abréviation : L. s. (2). » Ce soin était des plus légitimes. Peut-être pourrait-on souhaiter en outre, du moins pour les autographes qui ont une sorte d'histoire, qu'un supplément d'indications signale la fortune des pièces passant successivement dans les ventes les plus célèbres. Le renseignement sur le dernier possesseur connu, lorsqu'il l'est, s'en trouverait complété. Nous l'essaierons ici pour plusieurs des lettres relevées dans des catalogues ou inventaires de ce genre, sans avoir la prétention, il le faut dire, d'être complet. On nous pardonnera ce travail ingrat et fastidieux en faveur de quelques minces résultats sinon espérés, pour le moins possibles, si l'une ou l'autre des lettres mentionnées avait, par grand hasard, échappé aux ardentes et heureuses investigations de MM. Levesque et Urbain.

Il conviendrait de demeurer, en cette étude entreprise à propos des lettres de Bossuet, dans le domaine strict de sa correspondance et des autographes de ses lettres

(1) Avertissement, p. IV.
(2) *Ibid.*, note 1.

relevés à travers les différents catalogues (1). Toutefois, il sera permis de cueillir au passage plusieurs indications bibliographiques importantes. L'intérêt n'en échappera sans doute à aucun Bossuétiste.

2.

Oraison funèbre de Mme Yolande de Monterby, abbesse du Petit Clairvaux, s. l., 1656, in 8, veau, 2 500 francs.

Précieux manuscrit autographe de Bossuet, comprenant 6 feuillets écrits au recto et au verso.

Première oraison funèbre prononcée par Bossuet. Elle contient l'éloge d'une vénérable abbesse, supérieure de l'abbaye de Sainte-Marie de Metz (dite du petit Clairvaux) Yolande de Monterby, d'une vieille famille lorraine, décédée le 14 décembre 1656 (Voy. Floquet, *Etudes sur la vie de Bossuet*, I, 266-269). Cette oraison funèbre ne fut imprimée qu'en 1778, dans l'édition des œuvres de Bossuet par Dom Deforis, d'après ce présent manuscrit (2).

Ce volume a appartenu au commencement de ce siècle à Ad. Audenet, dont un ex-libris lacéré est collé sur la garde(3).

3.

Règlement du Séminaire des Filles de la Propagation de la Foy établies en la ville de Mets par M. l'abbé Bossuet, docteur en Théologie et supérieur de la maison. A Paris, de l'imprimerie de F. Muguet, 1672, pet. in-12 de 75 pp. les 3 dernières non chiffr., veau brun (*Rel. anc.*), 500 francs.

L'œuvre de la propagation de la foi avait été fondée à

(1) Comme dans l'étude sur Fénelon, afin de faciliter les références, je marquerai de chiffres arabes les diverses indications relevées ici, les chiffres romains étant réservés aux textes tirés d'autres sources.

(2) Lebarq (t. II, p. 261) a été forcé de dire dans sa courte notice : « Nous n'avons plus de manuscrit. » Mais où est-il à l'heure actuelle ?

(3) *Librairie Damascène Morgand, Bulletin mensuel,* n° 52, Février. Paris, 1901, p. 557, n° 39797.

Metz pour recuillir les jeunes Israélites qui venaient d'abjurer le judaïsme.

Ce règlement rédigé par Bossuet, supérieur de la maison, est un des premiers écrits sortis de sa plume, quoiqu'il n'ait été imprimé qu'en 1672. Il est du même temps que la Réfutation du catéchisme du Sr Ferry. Le mandement qui lui donne force exécutoire est daté de 1658, on lit à la page 68 « arresté et statué à Mets le 5 novembre 1658, ainsi signé à l'original Bedacier, évêque d'Auguste (1). »

Ce volume est d'une extrême rareté. Il a été réimprimé dans l'édition de Lebel. Mais il a échappé à tous les bibliographes et l'abbé Bourseaud lui-même, le dernier bibliographe de Bossuet, qui le cite comme étant de format in-8, ne l'a évidemment jamais vu (2).

Sans appartenir que de loin à la correspondance, ces notes bibliographiques qu'il serait fâcheux de laisser dormir dans des catalogues, se rapportent d'assez près au premier volume de la nouvelle édition pour n'être pas trop déplacées ici, d'autant que les lettres ou documents sur cette époque de la vie de Bossuet n'abondent guère (3). Passons pourtant à des pièces plus directement en rapport avec les lettres de Bossuet nouvellement et si splendidement rééditées.

La pièce la plus ancienne en date ne regarde pas Bossuet lui-même, mais elle a trait à son père. Elle est signalée, sans que j'aie pu retrouver ailleurs sa trace, dans le *Catalogue des Autographes de la maison Laverdet* du mois de novembre 1856, ainsi décrite sous le n° 413 :

(1) Voir plus haut, p. 27.

(2) *Bulletin Damascène Morgand*, *Ibid.* N° 39802. Cf. Catalogue Guyot de Villeneuve, p. 31, n° 102, où se lit la même notice.

(3) Une troisième indication bibliographique recueillie au même catalogue sera citée plus loin, à sa date (1688), n° 21.

4.

Bossuet (Bénigne), conseiller du roi au Parlement de Metz, père de l'évêque de Meaux. Quitt[ance] sig. (sur parchemin) de la somme de 750 livres qui lui sont dues pour ses gages du semestre échu le 20 janvier 1648. Toul le 27 juillet 1652, 3 francs (1).

Pour Bossuet lui-même, nous ne relevons dans les catalogues parcourus aucune pièce datée antérieure au temps de son préceptorat. Toutefois, malgré notre dessein de rejeter à la fin de cette revue les pièces sans date, il est permis de placer tout de suite, comme certainement antérieures à nos lettres, les notes dont la mention est ainsi établie dans un catalogue qui nous a fourni la plupart des lettres de Fénelon à l'abbé Du Bos (2).

5.

Fragment aut. d'extraits des ouvrages des Pères de l'Eglise, latins, grecs, etc. ? 4 gr. p. pl. in-4 (Ecriture de sa jeunesse) (3).

(1) *Op. cit.* N° 4, p. 36.

(2) *Catalogue d'une belle Collection de lettres autographes provenant de plusieurs cabinets* (vendue) *le vendredi 20 avril 1855.* Paris, Laverdet, in-8° de 186 p. (B. N. Δ 10026). A cette vente ont été acquises les lettres de Godefroy Hermant, Francastel, Du Bos, etc. tous tenant à Beauvais par leur origine, conservées à la Bibliothèque municipale de cette ville. — Huit fragments relatifs à Bossuet y sont énumérés (N° 223-230) qu'on voit ici mentionnés à leur date respective.

(3) N° 230, p. 20. Un article à rapprocher de ces notes, mais dont la date un peu postérieure est approximativement connue (vers 1670) est celui-ci : « Manuscrit autographe composé pour le cardinal de Bouillon sur le style et la lecture des écrivains et des Pères de l'Eglise pour former un orateur, 9 p. in-4° (*Catalogue*

6.

Pièce signée (sur parchemin) relative à la paroisse de Saint-Augustin en Brie, 26 mars 1672 (1). Grande feuille double in-fol. 7 fr. 50 (2).

La lettre autographe dont un fragment va être cité ici devrait avoir sa place dans la nouvelle édition, après la lettre 81, page 293 (3). Si incomplet soit-il, cet extrait nous indique du moins deux noms propres à signaler pour l'éclaircissement de la correspondance de Bossuet.

des Collections d'autographes, de manuscrits, de pièces imprimées sur l'histoire de France et de livres composant le cabinet de feu M. Villenave (vendues) *le 22 janvier 1850.* Paris, Charavay, 1850 in-8 de VIII-191 p.) p. 11, N° 112. (B. N. Δ 17260). Cet exemplaire contient les prix de vente et le nom des acheteurs. Ces pages furent adjugées pour 61 francs à Dumoulin.

(1) Si cette date est bien certaine et s'il ne faut pas lire 1692 ce serait comme abbé de Saint-Lucien que Bossuet aurait eu des droits sur cette paroisse : car il ne fut évêque de Meaux qu'en 1682.

(2) *Catalogue Laverdet*, N° 414 du mois de novembre 1856, p. 36. Antérieurement à cette pièce figurerait dans les catalogues la lettre au P. Bouhours, datée de Saint-Germain, 14 déc. 1671, que j'avais signalée, d'après le *Catalogue Parison,* dans mes *Lettres de Bossuet revisées sur les manuscrits autographes* (Extrait de la *Science Catholique*, 1899, in 8° de 84 p.) (voir p. 21), et on rencontre d'ailleurs cette lettre avec l'historique de cet autographe dans la récente édition, t. I, p. 231.

(3) Au reste, loin de les avoir ignorés, les nouveaux éditeurs ont explicitement signalé ces deux fragments. Ils disent, à propos de la lettre au même du 23 février 1673 : « Les catalogues d'autographes signalent deux lettres de Bossuet à M. de Francastel (29 juin 1673 et 18 avril 1674) que nous n'avons pu retrouver. » (*Ibid.*, p. 275, note). Suit le texte d'un fragment de lettre au même, cité, sans date, par Floquet, pour lequel j'avais fait appel au possesseur inconnu qui l'a eue après M. Louis Paris. Voir *Bossuet, abbé de Saint-Lucien,* p. 12, note 2.

7.

L. aut. sig., à M. de Francastel, Germigny, 29 juin 1673. 1, p. pl. in-4.

Il le prie de s'entendre avec Haguenier (1) qui est en ce moment à Beauvais pour les réparations, et de l'assister en tout. « Vous ne me parlez point de la suite de l'affaire du Sr Lecointe (2). Je vous charge très expressément de la poursuiure uiuement et de m'en rendre conte. Car il est d'une effroyable (3) conséquence de punir un atentat de cette nature et de n'y perdre point de temps (4). »

Au même Francastel, désigné par son titre de procureur fiscal (5) s'adresse la lettre qui eût eu sa place dans l'édition au N° 95 (p. 317) si elle avait pu être découverte.

8.

L. aut. sig. (comme évêque de Condom), à M. le procureur fiscal. Paris, 18 avril 1674. 3 p. pl. in-4.

Il a reçu sa lettre du 14, prêt à partir pour suivre la Cour. Il est faché de voir si peu de concours entre les officiers de l'abbaye pour les choses qui regardent ses intérêts

(1) Sur Pierre Haguenier, plusieurs fois chargé d'agir au nom de Bossuet, voir mon *Bossuet abbé de S. Lucien,* où j'ai rappelé l'acte signalé par l'historien de cette abbaye, l'abbé Deladreue, (lettres-patentes du 5 août 1672) comme appartenant aux archives de Merlemont (*op. cit.*, p. 12). Cf. plus bas, p. 24, avant le n° 15. Cf. *Revue Bossuet,* avril 1904, p. 71.

(2) Rien ne s'est rencontré sur cette affaire du sieur Lecointe dans les lettres qui ont servi à mon enquête sur les rapports de Bossuet avec son abbaye de S. Lucien, dont la plus ancienne est du 27 oct. 1690; voir p. 15.

(3) Noter cette expression qui est bien de la langue d'alors, un peu celle que Molière critique, à cause de ses exagérations, dans la bouche du faux marquis Mascarille.

(4) *Catalogue d'autographes... du 20 avril 1855,* p. 28, N° 226.

(5) Le catalogue imprime : procureur Fiscal, comme s'il s'agissait d'un nom propre.

et ses intentions. « Je uous prie, pendant mon absence, que les choses se passent mieux, car ensuite il commence à mestre fascheux de uoir que mes affaires n'ayent point d'embarras plus grands que ceux qui uiennent de la desunion de mes officiers, etc., etc. (1). »

A propos du livre dont l'évêque de Castorie, Jean de Neercassel, parle dans sa lettre à Bossuet du 5 février 1676 (2), quelques détails de bibliographie ne seront pas ici hors de propos. Voici le titre complet de l'exemplaire, un peu piqué, mais encore revêtu d'une bonne couverture de parchemin, que j'ai sous les yeux :

9.

Tractatus/de/Sanctorum/Et praecipuè/Beatissimae Virginis Mariae/Cultu,/Authore/Perillustri ac Reverendissimo/Domino Joanne/Episcopo Castoriensi, Vicario Apostolico./Ultrajecti,/Apud Arnuldum Ab Eynden/M.DC. LXXV.

C'est un in-12 de 554 pages, sans compter une longue préface et la table. Détail intéressant, et preuve que les jésuites du voisinage ne tardaient guère à se procurer les ouvrages du trop fameux ami des jansénistes, on lit sur la page du titre cette mention manuscrite : Collegij Soc[ieta]tis Jesv[,] Casseli, 1675.

Ce ne sera point s'écarter absolument de la correspondance de Bossuet que signaler quelques lettres de l'évêque de Châlons qu'il vénérait tant (3). Que sont-

(1) *Ibid.* N° 226, p. 28.
(2) Tome I, p. 389.
(3) Cf. la lettre de Bossuet à Rancé du 22 juin 1681 : « Il y a dix ans que j'ai dans l'esprit que si Dieu me remettoit en charge dans son Eglise, jaurais deux choses à faire, l'une d'aller quelque temps en action avec feu M. de Châlons... (t. II, p. 240). » — Les éditions, même la dernière, impriment *j'eus*

elles devenues depuis l'année 1884, où les annonçait un catalogue? Que du moins la trace en subsiste ici, par la transcription de la courte et pas toujours exacte analyse que voici :

10.

Vialart de Hersé (Félix III), prélat célèbre du XVII[e] siècle, évêque de Châlons (1) qui contribua à la conversion de Turenne, ami du cardinal de Retz et de Mme de Sévigné, né en Auvergne (2).

1° 2 let. sig., dont une avec un post-script. de 4 lignes aut. et incomplète du commencement, au cardinal d'Estrées, 1676, 3 p. in-8.

2° 5 let. sig., à Dirois, 1675-76 (3), 12 p. in-8. Cachet. Très intéressante correspondance pour l'histoire de son diocèse.

Sarry, (4) 21 juin 1675. Il lui demande un décret de la congrégation des Réguliers pour l'institution d'un séminaire.

dans l'esprit, malgré la copie authentiquée dont la leçon est très recevable.

(1) C'est une erreur : il naquit à Paris le 5 sep. 1613. Voir l'édition des lettres de Bossuet, t. II, p. 241, n. 5. Il mourut le 10 juin 1680.

(2) Sur ce prélat et son rôle dans l'affaire de la soumission des quatre évêques et de la conclusion de la paix de l'Eglise en 1669, rôle décrit d'après des documents singulièrement favorables, voir l'excellent travail de M. l'abbé Bourlon, intitulé : *M. Vialart, évêque de Châlons, et la paix Clémentine*, paru d'abord dans la *Science catholique*, et publié à la suite de l'opuscule : *Entre cousins germains ; controverse entre les Jansénistes et les Calvinistes*. Paris, Sueur-Charruey, s. d.; in-18 de 216 p.; voir pp. 155-207.

(3) Le nom de Dirois est un lien nouveau avec Bossuet. François Diroys, correspondant de l'évêque de Meaux, a été l'objet d'une notice soignée dans la nouvelle édition (cf. commentaire de la lettre de Bossuet à lui adressée le 8 septembre 1672, p. 248). C'est à titre de théologien du cardinal d'Estrées, notre chargé d'affaires à Rome, qu'il avait accompagné, que lui sont adressées les lettres de l'évêque de Châlons.

(4) C'est la maison de campagne. des évêques de Châlons.

Châlons, 20 novembre 1675. Son Séminaire sera dirigé par des Doctrinaires, qui ne trouvent pas assez explicite le bref obtenu par Dirois.

Châlons, 9 décembre 1675. Il désire que M. Gardey obtienne du pape l'autorisation de passer de l'ordre des Doctrinaires dans la Congrégation du Saint-Sacrement.

Châlons, 19 avril 1676. Le couvent des Jacobins de Châlons est « le plus gueuz du monde », il n'a pas 700 livres de rente, et la maison a été pillée par les anciens lorsqu'ils ont été obligés d'en sortir; on ne peut point les comparer avec ceux de Rouen; il entre dans le détail des difficultés survenues lors de la réforme de l'ordre.

Sarry, 26 octobre 1676. Il voudrait que le cardinal d'Estrées n'agisse pas avec violence à l'égard de M. d'Aulonne (1) qui a obtenu des secours du duc de Mazarin; il saura lui faire abandonner sans bruit le diocèse de Laon, etc. (2).

La pièce, un acte de Bossuet en qualité de prieur du Plessis-Grimoult, du 26 novembre 1676, que j'ai signalée jadis dans *Quelques documents sur Bossuet* (Lille, Morel, 1899, in-8 de 26 p.), n'appartient point strictement à sa correspondance. Rappelons-la cependant ici, et indiquons la source où le texte a été puisé (3).

(1) Le catalogue ajoute ici, et en cela doit être corrigé : « Louis de la Trémouille, comte d'Ollonne ». Que cette annotation soit due à Monmerqué ou à l'auteur du catalogue, elle est une erreur formelle. Il s'agit tout simplement de l'évêque portant ce titre *in partibus*, grand ami des jansénistes et souvent nommé dans le Port-Royal de Sainte-Beuve. Voir les *Mémoires de Feydeau* publiés par M. Ernest Jovy, où il est question de ce M. d'Olonne ou d'Aulone.

(2) *Catalogue d'une précieuse collection de lettres autographes et de pièces historiques provenant de M. Monmerqué* (vendue) le mercredi 30 avril 1884. Paris, Gabriel Charavay, in-8 de 46 p. Voir N° 156, p. 43.

(3) On trouvera ce texte dans l'opuscule cité, tel que me l'a fourni une copie communiquée par le regretté M. Armand Gasté.

11.

Acte de Bossuet, prieur du Plessis-Grimoult autorisant la construction d'un pressoir. La pièce originale, aujourd'hui à Caen, fait partie de la collection Mancel, Chartes de divers prieurés ; ms. 47 ; N° 39.

Au catalogue des autographes Monmerqué, mentionné déjà, empruntons encore la mention de lettres à Dirois. La dernière fait allusion à la fameuse assemblée de 1682, inséparable du nom de Bossuet, et les autres signalent des menus faits intéressant sa biographie et l'histoire ecclésiastique de l'époque.

12.

Gondi (Marie-Catherine de), connue sous le nom de sœur Sainte-Scholastique, fille de Pierre de Gondi, nièce du cardinal de Retz, religieuse du couvent des Bénédictines du Calvaire à Paris, et pour qui fut fondé le Calvaire de Machecoul, en Bretagne, morte supérieure générale de l'ordre, en 1716, à 69 ans. 7 lettres a. s. à Dirois ; 1681-84, 30 p. in-4. Cachets.

Correspondance des plus curieuses pour l'Histoire du clergé en Bretagne au XVIIe siècle.

Morlaix, 28 juin 1681. Curieux détails sur la mort de son beau-père, le duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné ; il a eu pour confesseur le père Bourdaloue (1) ; il aurait pu mourir à l'armée sans les secours de l'Eglise. Dans les monastères de Basse-Bretagne qu'elle visite, elle trouve « tout fort tranquille et la paix et la solitude y reignent

(1) Emmanuel François de Bonne de Créqui, qui avait épousé en 1675 Paule-Marguerite Françoise de Gondi, mort d'une pleurésie, à l'âge de trente-six ans, après sept jours de maladie, fut assisté aussi par « M. de Condom, présentement évêque de Meaux ». (*Mercure galant*, mai 1681, p. 165). Il mourut le 3 mai. Voir mon *De munere pastorali J.-B. Bossuet*, p. 33 et *Histoire critique de la prédication de Bourdaloue*, t. II, p. 532.

comme dans les desers; à dire le vray, ce costé icy de nostre province y ressamble fort ».

Saint-Brieuc, 29 août 1681. Elle a fait procéder à l'élection d'un visiteur; on a choisi l'abbé de Lameth; elle fera ouvrir les lettres par lesquelles le pape confirmera l'élection, parce que l'évêque de Léon est tombé malade (1) et tarde à arriver.

10 janvier 1682. On vouloit nommer l'évêque de Léon à Pamiers (2); il a obtenu du roi de conserver son diocèse; elle revient sur l'élection du visiteur. Elle voudroit laisser passer dans un autre ordre la sœur Catherine Nau (3), dite de la Compassion, dont l'esprit est fort incommode; elle demande au cardinal d'Estrées de s'opposer au bref de translation.

2 avril 1682. L'on a fait icy des déclarations et un édit qui, je crois, ne contribuera pas à mettre le pape de bonne humeur. » On dit en outre que le roi se prépare à la guerre, etc. (4).

La lettre au Prince de Condé, du 1er mai 1682, que les nouveaux éditeurs ont pu donner, grâce à une communication de MM. Pearson et Cie, de Londres, avait figuré dans la vente de la collection de lettres autographes du baron de Trémont (5), mise sur le marché le jeudi 9 décembre 1852 (6).

(1) A cette époque, l'évêque de Saint-Paul ou S. Pol de Léon était Pierre de Neboux (1671-1701). *Gams*, p. 622.

(2) Personne ne se souciait de la succession difficile de l'évêque de Pamiers, Fr. Et. de Caulet, m. le 7 août 1680, dans la crise aiguë que traversait ce diocèse après l'affaire de la régale.

(3) Le P. Van Meurs mentionnait un jésuite de ce nom, *Revue Bourdaloue*, 1904, p. 639-41, 643, 647. Cf. aussi le P. Ange, *ibid.*, 1903, p. 249, 259 et 595.

(4) *Catalogue des autographes*... de Monmerqué, p. 23, N° 73.

(5) Paris, 1852 (B. N. Δ 35236).

(6) Voir p. 29, N° 188. L. aut. sig. à S. A. S. Paris, 1er mai 1682, 2 p. in-4. Portr. lith. in-8. Belle lettre.

Il prend la liberté de lui demander, avec toute l'instance pos-

Je rappellerai ici, sous toute réserve d'ailleurs, le fragment de lettre à l'archevêque de Reims attribué. par conjecture, au mois d'octobre 1682, que l'on rencontre dans l'histoire de Rancé, avec la mention si vague : *Manuscrits de Carpentras.*

13.

J'ai vu l'abbé de Rancé avec sa communauté mener une vie si sainte, que je ne doute point que si les miracles étoient nécessaires en ce temps-ci, il n'en fit autant que saint Bernard en faisoit du sien (1).

Signalons un passage d'une correspondance du cardinal d'Estrées avec Dirois, à cause du détail qu'elle contient relativement à l'*Exposition de la foi catholique* :

14.

Juin-juillet 1683. Curieux détails sur la conversion du protestant Mignot qui a insisté pour faire sa profession de foi suivant selon l'exposition rédigée par Bossuet (2).

sible, l'honneur de sa protection pour un de ses parents, qui est digne du plus grand intérêt. — Voir le texte de la lettre, t. II, p. 303-304, et la notice sur le personnage recommandé, le président de Simony (1622-1698), *ibid.*, p. 304, N° 2 et t. I, p. 419.

(1) Voir mes *Lettres de Bossuet revisées sur les manuscrits autographes*, p. 22. On ne rencontre pas cet extrait dans le livre de D. Serrant, *Bossuet et l'abbé de Rancé* au chapitre où il est parlé des neuf visites de Bossuet à la Trappe, p. 180 et suiv. L'évêque devait être payé de retour, en matière de compliments par la lettre du mois de mars 1697. Voir *Revue Fénelon*, mars 1910. *Lettres autographes de Fénelon à retrouver*, n° 13.

(2) *Catalogue... Monmerqué,* p. 10, n° 65. Estrées (Jean, duc d'), évêque de Laon. 11 let. aut., dont 8 sig., à Dirois, 23 p. in-4. Intéressante correspondance pour l'histoire du diocèse de Laon. Paris, 2 février 1683. Le cardinal d'Estrées a dû apprendre avec peine la mort de la reine de Portugal (Françoise de Savoie, fille du duc de Nemours) ; il vient de prendre place au parlement,

Rattachons à cette même époque l'acte du 19 octobre 1683, « relatif à une concession faite par Bossuet aux religieux du Plessis-Grimoult et contresigné Pierre Haguenier (1).

15.

Fleury (Claude). L. aut. sig. à Bossuet, 15 octobre 1684, 2. p. in-4.

Belle pièce. Il lui annonce la mort de Géraud de Cordemoy, de l'Académie française, ancien lecteur du Dauphin et historiographe de France, et le supplie d'aider le fils à succéder aux charges de son père, en faisant continuer à ce jeune homme l'histoire de France commencée par le défunt. — Il fut fait comme demandait Fleury (2).

16.

L. s. avec la souscription et 2 lignes aut. Germigny, Bossuet à *** 3 p. 1/4 in-4.

Lettre écrite par Ledieu, secrétaire de Bossuet. Il parle de l'affaire de l'évêque de Grenoble, et d'un livre sur la critique du Pere [Richard] Simon (3).

accompagné des princes du sang, en qualité d'évêque duc de Laon. — Laon, 14 avril 1683. Il est en procès avec son chapitre et veut en appeler à l'archevêque de Reims; il demande, à cause de sa maladie, des lettres sans date pour les adresser au premier président du parlement et à l'avocat général Talon. — Juin-juillet (c'est le passage cité plus haut). — Anisy, 28 octobre 1686. Il est heureux que Dirois ait approuvé les douze doyens qu'il a choisis pour diriger les affaires de son diocèse. » — Sur les sentiments de Bossuet à l'égard du cardinal d'Estrées à qui faillit être confié le soin de l'affaire du livre des Maximes, voir le *Mémoire de Ledieu sur le Quiétisme*; *Revue Bossuet*, suppl. VII, p. 33.

(1) Voir mon *Bossuet abbé de Saint-Lucien*, p. 12 et Floquet, *Bossuet précepteur*, p. 265. D'après cet auteur l'acte lui a été communiqué par M. Lechaudé d'Anisy. Cf. plus haut, p. 42, n° 7.

(2) *Catalogue d'une Collection d'autographes* (vendue) *le 10 décembre 1855*, n° 414, p. 45.

(3) *Inventaire des Autographes et des documents historiques com-*

17.

L. a. s. à Charles Perrault ; Germigny, 25 septembre 1685, 1 p. in-4.

Superbe lettre où il le remercie de l'envoi de son poème de Saint-Paulin qu'il lui a dédié. « La lettre dédicatoire que vous rendez utile en la faisant servir de préface à tout l'ouvrage, est pleine de bon sens et de modestie. Le poème est plein de grandes beautez et sera fort estimé des esprits bien faits... » (1).

18.

L. aut. sig. à M. Hermant, docteur de Sorbonne, Chanoine de l'église Cathedrale à Beauvais. Versailles, 22 mai 1686 2 p. in-4. Cachet a la cire rouge.

Il a reçu sa lettre et lui en est très obligé. Il lira Grovius, les lettres du père Quesnel sur saint Leon et Forbelius (*sic*). Il a lu Callander (*sic*) et les memoires concernant le Concile de Trente : « Je verrai Mussel si vous croyez que cela soit fort utile mais comme ie n'ay pas dessein de m'engager dans de longs discours, mais de mettre en main des bien intentionnez quelque chose de serré et de précis, ie ne me chargerai que de ce qui sera absolument nécessaire et décisif... » (2).

posant la collection de M. Benjamin Fillon, Série 7e, *Ecrivains*, p. 85, n° 995 (B. N. Δ 30002).

(1) Catalogue d'une précieuse collection de Lettres autographes (vendue) le 20 mars 1903. Paris, Noël Charavay, in-8, 33 p. N° 19, p. 18. Voir cette lettre dans l'éd. Lachat, t. XXVI, p. 355.

(2) Cf. *supra*, p. 40, n° 4. Vente du 20 avril 1855, n° 227, p. 20. — La lettre figure depuis longtemps dans les éditions (Lachat, t. XXVI, p. 370) sauf les corrections que j'ai relevées déjà dans mon *Bossuet abbé de Saint-Lucien*, p. 8, note 3. J'ai tenu surtout à indiquer cette date de vente, après laquelle peut-être la pièce aurait passé dans la Collection Mathon. On notera aussi les fautes de lecture du Catalogue, et la facilité avec laquelle les *s*, surtout les double *ss*, ont été prises pour des *l*. Bien que Lachat soit le dernier, bientôt l'avant-dernier éditeur des *Lettres de*

Une lettre de Bossuet à l'abbé Nicaise du 7 octobre 1686 (1) se rencontre en autographe dans la riche collection des lettres reçues par cet érudit Dijonnais (2).

Les éditions en ont donné le texte (3) et on pourrait l'omettre, s'il n'était nécessaire de le rappeler en vue du commentaire que lui donne un des billets si nombreux de l'abbé de la Trappe qui composent une notable partie d'un de ses recueils de lettres (4).

I (5)

A Germigny, 7 oct. [1686]

Uous m'auez fait grand plaisir Monsieur de m'enuoyer les loüanges de Mgr le Cardinal Le Camus et ie les ai trouvées digne de luy.

Bossuet, pour les citations, sauf références spéciales à l'édition Lebel ou à l'édition Lachat, je renverrai sous le titre *Œuvres*, tome ... à l'édition Guérin-Cattier des Œuvres complètes de Bossuet, qui se trouve à la salle de travail de la Bibliothèque nationale. 11 volumes in-4. Bar-le-Duc, Tours, 1860-1863.

(1) Le millésime de l'écriture de Bossuet est assez peu lisible. Mais la date n'est point douteuse, confirmée surtout par celle de Rancé au même correspondant sur le sujet de l'éloge en vers qu'il lui avait sans doute envoyé aussi du Cardinal Le Camus.

(2) Fr. 9359, f° 130. Voir plus bas (p. 71, n° VI) celle du 27 juillet 1694, après laquelle elle est placée dans le recueil manuscrit.

(3) Voir Lachat, t. XXVI, p. 382, et *Revue Bossuet,* janvier 1901, p. 21.

(4) Le ms. fr. 9364 contient de Rancé nombre de lettres où il y aurait maint détail intéressant à recueillir. La personnalité si accusée du *solitaire* qui ne pouvait se faire oublier et donna ample besogne à son secrétaire Maine et à ses auxiliaires, y apparaît au grand jour.

(5) Comme pour l'addition aux lettres de Fénelon, la série en chiffres romains est celle des lettres soit de Bossuet, soit d'autres correspondants, empruntées à des recueils inédits autres que des catalogues d'autographes.

Il y a beaucoup de bonne latinité et un style fort coulant dans ces Poesies auec de beaux sentiments. Je ne sçauois pas que L'auteur des Idylles fut M. de Longepierre de nostre païs (1). Je prends beaucoup de part a la gloire qu'il peut attirer a sa patrie et ie souhaite seulement que son cœur ne se ramollisse pas en ecriuant des choses si tendres. Mr fleuri uous salue. Je n'ay rien encore de la Bibliotheque historique et ie n'en uerray rien que ie n'aye appris de quelque homme indicieux si la chose en uaut la peine car on perd beaucoup de temps en ces bagatelles. les ecrits de Mr Jurieu sont du dernier emportement et il ne les faut uoir que quand on y est forcé pour defendre la cause de L'Eglise. je suis auec toute l'estime possible

Monsieur

Vr̄e tres humble et affné
seruiteur
† J. Benigne E. de Meaux (2)

Le billet de Rancé à Nicaise roule sur la poésie latine à l'éloge de Le Camus. Bossuet s'était montré admirateur plus chaleureux. L'abbé de la Trappe fait des réserves.

II.

11 9bre 1686

J'ay recu Monsieur le dernier portrait de Mr le Cal Le Camus que vous m'avez envoié, mais je vous avoue qu'il n'approche pas de la beauté de l'autre qui a dans mon sens toute la verité [et tout l'eclat] qu'on luy pouuoit souhaiter. il y a des hommes qui doiuent estre sous le chandellier, et d'autres sous le boisseau, mon incapacité et mon peu de vertu me mettent du nombre des derniers.

L'abrogation du nepotisme dont vous me parlés seroit

(1) Sur le poète Longepierre, voir plus bas, n° IX, p. 72, une lettre à Nicaise, de Bourdelot (neveu) du 30 janvier 1695.

(2) Fr. 9 359, f. 930, sur quatre lettres perdues à Nicaise, voir *Revue Bossuet*, oct. 1900, p. 250 et 25 juin 1905, p. 37.

d'une grande édification pour l'Eglise. Dieu veuille en inspirer le dessein a Celuy qui a l'autorité pour l'a faire. Il est vray que les maximes du monde sont peu suportables a ceux qui ont goûté celles du ciel, et si j'estois dans ma retraitte tel que j'y dois estre, tout ce qui doit passer quelque jour devroit l'estre deja a mon egard.

Je prie Dieu Monsieur qu'il donne a vos affaires un heureux succez et qu'apres vous avoir mis hors de ce malheureux assujetissement ou vous estes, vous fassiez un saint usage de la liberté qu'il vous aura rendue ; tout fuit, tout échappe, Monsieur, il n'y a que l'eternité qui subsiste, qui ne connoist point de changement, et personne n'y pense.

A Dieu, Monsieur, soiez persuadé que qui que ce soit ne vous honnore plus que moy et n'est auec plus de sentiment et d'estime

Vr̄e tres humble et
tres obeissant serviteur
f. Armand Jean Ab. de la Trappe

ce 11 nobre 1686 (1).

19.

20 décembre 1687 (2), Meaux, P. S. en latin sur velin. Il (Bossuet) déclare avoir donné à Guillaume Noblin, acolyte (*sic*) du diocèse et chanoine de Meaux, le droit de conférer l'ordre du sous-diaconat (3).

Notons, bien qu'en dehors de la correspondance de Bossuet, ce fragment des *Nouvelles ecclésiastiques* manuscrites où il est nommé.

(1) Fr. 9 364 f. 34 Lettre 23e. Elle est de la main de Maine sauf la date et la signature.

(2) J'ai déjà signalé comme ayant appartenu à la collection Parison, la lettre au P. Rapin, du 3 août 1687 (N° 87 du catalogue, qui porte la date fautive de 1607) lettre qui se trouvait naturellement dans la Bibliothèque du Collège de Clermont, puis parmi les papiers du P. Gabriel Brotier. Cf. *supra*, p. 20 Voir mes *Lettres de Bossuet revisées*, etc. p. 22.

(3) Outre la faute d'orthographe : *acolyte,* il doit y en avoir une de lecture et il faut sans doute rectifier : *archidiacre* du diocèse, étant donné la nature de l'autorisation accordée.

20.

Mars 1688... On dit que le Roy, à la prière de Mgr de Meaux, a fait mettre à la Bastille un abbé du Bois, qui vivoit scandaleusement (1).

21.

Histoire des Variations des Eglises protestantes par Messire Jacques-Benigne Bossuet, évesque de Meaux. Paris, veuve de Sébastien Mabre-Cramoisy, 1688, 2 vol. in-4. Premier -sixième Avertissement aux protestants sur les lettres du ministre Jurieu contre l'histoire des variations par messire Jacques Bénigne Bossuet. Paris, veuve de Sébastien Mabre-Cramoisy, 1689, in-4. Ens. 3 vol. in-4. mar. rouge, dos orné, fil., tr. dor. (*Rel. anc.*) 10 000 fr. Editions originales de ces deux ouvrages. Précieux exemplaire aux armes de J. B. Bossuet Sur le titre du premier volume on lit ces mots : Cet exemplaire a esté revu et corrigé par l'auteur. On remarque en effet dans les deux volumes de l'*Histoire des variations des églises protestantes*, un certain nombre de corrections et d'annotations à la plume, certaines étant de la main de l'auteur.

Un exemplaire de ces ouvrages dans les mêmes conditions de reliure avec la même inscription sur le titre et avec des annotations a figuré en mars 1900 dans la vente des livres de la bibliothèque de M. Guyot de Villeneuve, où il a été adjugé 19 020 francs ; il avait déjà figuré dans différentes ventes depuis une cinquantaine d'années ; celui-ci, qui n'était pas connu a été donné au curé de Chevilly par le P. Merault, de l'Oratoire (1744-1835) : il est ensuite passé dans une bibliothèque de province où il est resté jusque dans ces derniers mois. La conservation de l'exemplaire est parfaite (2).

(1) Bibl. Sainte-Geneviève, Df 15, t. V, fol. 45.

(2) *Bulletin mensuel Damascène Morgand,* février (1901), p. 357, N° 39 795. Au catalogue Guyot de Villeneuve, où la description bibliographique est la même (la 1re reliure y est de Du Seuil), ont lit : « Ce précieux exemplaire, parfaitement conservé, est celui de Bossuet. Ses armes sont sur les plats, et on

Cette parenthèse bibliographique, pour être étrangère à la question des lettres de Bossuet, ne m'en fournit pas moins l'occasion, saisie avec empressement, de signaler la dernière édition que M. Alfred Rébelliau, le très aimable et compétent bibliothécaire de l'Institut, vient de donner de son important ouvrage : *Bossuet historien du protestantisme*. Il est précieux pour l'annotation des lettres de l'époque de la vie de Bossuet où fut composée l'*Histoire des Variations* de pouvoir recourir à ce volume qu'une excellente table permet de consulter aisément, et la moisson de faits et de détails sûrs et sérieusement contrôlés y est abondante.

Plaçons ici, d'après sa date, mais sans lui donner rang parmi les additions à la correspondance de Bossuet, la citation d'une lettre volontairement sans signature, adressée à l'abbé Nicaise, qui nous montre Bossuet intéressé par celui-ci à une conversion (1).

lit ces mots écrits sur le titre : « Cet exemplaire a esté reveu et corrigé par l'auteur. » On remarque en effet dans les trois volumes, de nombreuses corrections et additions de la main de l'illustre auteur, notamment dans le tome II. Cet exemplaire appartenait à M. d'Haubersaert, le conseiller d'état. Ses héritiers le donnèrent à vendre au libraire Potier qui le mit dans la vente Germeau. Il fut acheté par l'abbé Bossuet, curé de St-Louis en l'Ile et membre de la société des Bibliophiles. Après sa mort le libraire acquéreur de sa Bibliothèque me l'a cédé dans un échange » (p. 34, N° 117). Cf. *Revue Bossuet*, oct. 1900, p. 251.

(1) *Collection des opuscules lyonnais*, n° 1. E. Caillemer, *Les Manuscrits Bouhier, Nicaise et Peiresc, de la Bibliothèque des arts de Lyon*. Lyon, Henri Georg, 1880 (B. N Rés. p. Z 25), in-8 de VIII-48 p. Voir p. 44, le manuscrit n° 5, ainsi décrit : Lettres à l'abbé Nicaisse, 89 feuillets. Demi-reliure en basane. Largeur : 194 mill., hauteur : 246 mill. Les pièces contenues dans ce volume sont en général peu intéressantes : quelques-unes plus

L'un de ces correspondants anonymes écrit à Nicaise le 26 février 1689 :

« Monsieur l'Intendant m'a fait parler de religion comme sollicité par M. de Meaux et me voulut faire voir son livre de la communion sous les deux espèces. Quel interest M. de Meaux prend-il à cela, si vous mesmes ne l'en avez prié ? J'aurois du deplaisir que la pensée de vous regarder comme un tentateur aportat quelque froideur en notre amitié. Ne m'écrivés ou ne me faites parler de religion qu'après que vous m'aurés pu prouver que le blanc est noir et que le soleil n'a plus de lumière. Je lis vos livres, mais plus j'en lis et plus je prens de l'horreur pour vostre religion : Ainsi ce n'est point préjugés, c'est reflexion. »

La seconde lettre citée, d'un des Saumaise probablement, dit l'auteur, doit être ici négligée puisque Bossuet n'y est plus en cause. Peut-être si le correspondant de l'abbé Nicaise est un de ses *fidèles*, y aurait-il lieu de le reconnaître, à l'écriture, en parcourant les recueils de la Bibliothèque nationale. En tous cas, même anonyme, le témoignage est à noter, et il eût pu échapper aux futurs éditeurs, ainsi enfermé dans une plaquette tirée à petit nombre d'exemplaires.

22.

L. a. s. à l'abbesse de Faremoutier, à Coulommiers ; Meaux, 28 mars 1689, 1 p. 1/4, cachet aux armes. — Fragments autographes.

Autorisation de faire un voyage : « J'aurai soin de vous envoyer l'Apocalypse quand elle sera en estat, et de vous

dignes d'attention, ne portent pas de signatures. Suit cette note, qu'explique suffisamment le texte cité : « On comprend très bien que les auteurs de ces lettres se soient dispensés de les signer. »

tenir bien avertie quand la reigle de Saint-Benoist (*sic*) paroistra (1).

23.

Obrecht (Ulric) (2), professeur en droit à Strasbourg, se fit catholique à la prise de cette ville par les François, et Louis XIV le fit préteur royal. Mort à 55 ans en 1701.

L. aut. sig. à M... Strasbourg, 16 janvier 1681, 3 gr. p. pl. in-4.

Lettre intéressante au sujet de l'Apologétique de Tertullien avant le Livre de la Couronne, parce qu'il n'y parle de Sévère que comme d'un empereur seul régnant, et dans des termes qui marquent assez évidemment que l'édit contre les Chrétiens n'avait pas encore été publié, et qu'à proprement parler la persécution de Sévère n'était pas encore commencée, etc. (3).

24.

Pièce sig. comme évêque de Meaux ; Jouarre, 17 nov. 1690, 3 p. in-4.

Très curieuse pièce sur l'abbaye de Jouarre. Sommation faite à l'abbesse et aux sœurs de Baradat et Gauderon, absentes de ladite abbaye, d'y retourner incessamment. Il y a déjà eu trois sommations dont les religieuses n'ont pas tenu compte, celle-ci est la quatrième et dernière, en n'y obéis-

(1) Collection Fillon, 1re série, p. 12, n° 25. Cf. mes *Lettres de Bossuet revisées*, p. 22, n. 2, où est mentionnée une lettre du 26 à la même. Cette lettre fait partie de la collection Rothschild, cf. *Revue Bossuet*, avril 1904, p. 72.

(2) Sur Obrecht, voir les pièces justificatives de l'histoire de Bossuet : *Protestants convertis par Bossuet*, Œuvres, éd. Cattier, 1860, t. I, p. 412, et surtout *Revue Bossuet*, 25 juin 1908, suppl. V., p. 1-6.

(3) *Catalogue des autographes... Parison*, p. 62, n° 464. Sur ce catalogue, voir *Revue Fénelon*, n° 1, p. 28-31. — La lettre, sans destinataire connu, n'a peut-être rien de commun avec Bossuet ; je l'ai notée cependant, parce que Obrecht, en relations avec l'évêque de Meaux (cf. *Revue Bossuet*, l. c., p. 4), peut fort bien la lui avoir adressée. Notons toutefois qu'Obrecht ne se convertit qu'en 1684.

sant pas, elles s'exposent à la peine d'excommunication. Curieux détails (1).

25.

L. aut. à Mme d'Albert de Luynes. Paris, 9 mars 1691, 6 p. pl. in-4, incomplète de la fin.

Cette lettre est toute relative à la confession... il ne faut pas qu'elle s'embarrasse des confessions passées pour les cas réservés, ni les recommencer quand le doute est levé... « Je déclare que mon intention est que tous ceux qui confesseront à Jouarre puissent absoudre de tout cas, et ainsi on est asseuré et pour le passé par la bonne foy et pour l'auenir par ma permission expresse que j'enuoie à Mme la prieure (2). »

26.

L. aut. sig. à la même. Meaux, 13 may (et non mars) 1691, 2 p. 1/2 in-4.

Quand il a reçu la lettre où elle lui demandait quelque chose pour le 8 de septembre, ce jour était passé. « J'ay fait auiourd'huy ce que vous souhaitiez pour ce iour là et écoutant Dieu pour uous (3), il ne m'est uenu que ces deux

(1) *Catalogue d'une précieuse Collection de Lettres autographes et de pièces historiques...* (vendue) le 12 mai 1882, Paris. Eugène Charavay, 1882, in-8 de 54 p., n° 36, p. 9.

(2) *Catalogue de lettres autographes... du cabinet de feu M. Antoine Augustin Renouard* (vendue) *le 21 juin 1855.* Paris, Laverdet, 1855, in-8 de 90 p. Voir n° 116, p. 14. J'avais déjà attiré l'attention sur cette source dans mes *Lettres de Bossuet revisées*, p. 27. Cf. Lachat, t. XXVIII, p. 46, qui la donne comme du 9 novembre. J'ai signalé aussi celle du 4 février précédent (*ibid.*, p. 26 ; Lachat, XXVIII, 16, dont l'autographe, ou mieux les autographes, autrefois à Meaux, semblent appartenir à deux lettres différentes fortuitement réunies. Passé dans la collection Félix Solar, à la vente de laquelle il fut adjugé à 10 fr. 50, l'autographe de la lettre du 9 mars est à retrouver.

(3) C'est une des habitudes de Bossuet directeur de se donner comme intermédiaire quasi inspiré ; souvent il écrira : « Dieu ne m'a rien donné pour vous. » Sans le ferme bon sens de Bossuet, cette méthode pouvait avoir des inconvénients, et elle n'est sans doute pas l'idéal de la direction. Il faut reconnaître qu'elle

grands mots : uostre uolonté soit faite ; et : il fera la uolonté de ceux qui le craignent... (1). »

27.

L. aut., à la même, Versailles, 26 août (1691), 4 p. pl. in-4.

Affaire des religieuses de Jouarre. Ce qu'il a fait la dernière fois était absolument nécessaire. Il n'en peut arriver aucun mal que quelques gronderies de l'abbesse... « Et cependant je me metz en droit de la regler sans qu'elle ose rien dire, ou si elle parle, elle ne fera qu'affermir ce que ie fais, estant à mon auis tres certain qu'elle sera condamnée. Tout cela prépare la définitiue. Celles qui disent qu'elles ne signeront plus rien auront beau faire, il faudra bien qu'elles répondent quand ie les interrogerai, et qu'elles signent leurs réponses, qui n'est qu'un temoignage de la vérité que ie rendrai, etc., etc. (2).

prête à une facile domination. On ne trouve pas autant ces formules dans les lettres de Fénelon. Toutefois beaucoup de lettres de direction signées de noms obscurs les comportent et elles sont un peu le style du genre à cette époque.

(1) *Ibid.* N° 105, p. 12. — L'autographe a dû passer dans la collection Dubrunfaut, et c'est à Lille, où il est conservé que je l'avais comparé en 1898 avec le texte de Lacat, XXVIII, 22 ; cf. *Études*, 5 juin 1898, p. 620. J'y avais cependant commis la même faute de lecture que le catalogue Raynouard, que Deforis et que Lachat ; il faut lire 13 may. Voir dans mes *Lettres revisées*, p. 29, le texte de la lettre du 25 juillet 1691.

(2) *Catalogue Renouard*, n° 114, p. 14. Comme plusieurs des lettres parues à cette vente, l'autographe fut acquis par M. Dubrunfaut et appartient aujourd'hui à la collection Lilloise. Voir mon article des *Études*, l. c. p. 621 ; Lachat, XXVIII, p. 32. Cf. dans mes *Lettres de Bossuet revisées*, celle du 12 sept. suivant, écrite de Germigny, p. 35, et une autre, du même jour, p. 42. Une lettre du 30 sept. mentionnée dans le *Catalogue Renouard*, p. 14, n° 117, à la même, a été rappelée, ainsi que son passage à la vente Solar, 1860, n° 3288 (vendue 60 fr.), dans mes *Lettres... revisées*, p. 45, avec le texte d'une autre de même date, dont l'autographe était à Meaux. — Celle du 26 décembre, dont le début était resté inédit, se trouve dans les *Études*, l. c. p. 621. Cf. aussi, dans les *Lettres revisées* celle de Bossuet

Pour les lettres à Me d'Albert de l'année 1692, qui ont figuré à la vente Renouard et passé en partie dans la collection Dubrunfault, je me borne à renvoyer à celles que j'ai mentionnées déjà (1).

28.

Leiniz (Gottlieb-Wilhem) L. s. en français, avec des corrections et 3/4 de p. autographes, à Monseigneur (Bossuet); Hanovre, 18 août 1692, 4 p. 1/4, fatiguées dans les plis.

Il s'entretient longuement avec lui du projet de réunir catholiques et protestants en une seule Église (2).

sur la mort de la mère Agnès, p. 47, et celles qui la commentent, p. 49 et suiv. Celle à Mme d'Albert, 20 nov. 1691, écrite à Versailles, a été publiée (*Lettres revisées,* p. 52), d'après l'autographe conservé à Rouen. J'avais signalé aussi à cette occasion l'autographe d'une lettre du 9 novembre, dans la collection Dubrunfaut (*ibid.,* p. 52, n. 1), et l'on a pu remarquer ici les nombreux points de contact entre cette collection et celle de Renouard par rapport à ces lettres de Bossuet à Mme d'Albert, parfois par l'intermédiaire de la collection Solar. Il est à noter toutefois que le groupe des treize lettres conservées à Lille ne la contient pas. Encore une série que les hasards des acquisitions ont dispersée. Voir celle du 29 novembre 1691, *Lettres... revisées,* p. 55.

(1) Ainsi, celle du 17 janvier (absente de Renouard, cf. *Études,* p. 622; du 18 avril (Renouard, p. 12, n° 104, *Études, ibid.*; 23 avril (Renouard, p. 14, n° 118; *Lettres revisées,* p. 57; du 17 mai, *Renouard,* n° 112, *Études,* p. 623; du 23 mai, et non mars comme porte Renouard, n° 110, *Études,* p. 623; du 31 mai; *Renouard,* n° 108, *Études, ibid.*; du 6 juin, *Renouard,* n° 103, *Études,* p. 624, où le texte est rétabli et discuté; du 8 juillet, *Renouard,* n° 109, *Études,* p. 625; du 16 août, *Renouard,* n° 111, *Études,* p. 326, du 17 septembre, *Renouard,* n° 113, absente de la collection Lilloise; j'ai reproduit et comparé avec les éditions le texte de Renouard, p. 57 de mes *Lettres... revisées*; du 25 sept. (Renouard, n° 107, *Études,* p. 627; 30 sept., *Renouard,* n° 115; *Études,* p. 628; 3 nov., absent de la collection Lilloise, cf. mes lettres revisées, p. 58, reproduisant le n° 106 de *Renouard*. Notons enfin le P. S. de la lettre du 21 déc. 1692, dans les *Lettres... revisées,* p. 59.

(1) *Inventaire des autographes... de B. Fillon,* p. 13, n° 33.

29.

L. aut. sig. à M. de Lamoignon. A Meaux, 1692, 3 pages pleines (1).

30.

Deux l. aut. (à Mme d'Albert de Luynes); Paris, 15 janvier 1693 et 9 nov. 1694. 8 p. in-4.

Incomplètes de la fin.

Très belles lettres de conseils (2).

III

Nous sous[sign]é Euesque de Meaux, donnons pouuoir à M. Ricard procureur au pre[sidi]al de Beauuais de déclarer que nous consentons la resolution du traité fait le *six juin* de l'année dernière en nostre nom auec Mrs les religieux de nre abbaye de St Lucien pour les vignes et censiues de nostre Dame du Til, que nous leurs cedions aux conditions de ce traité et en consequence qu'il demeure nul comme ils le demandent.

fait le vingt deux Januier XVIe quatre vingtz treize.

† J. Benigne. E. de Meaux (3).

(1) Catalogue Villenave, p. 11, n° 112, vendu 20 francs à Potier.

(2) *Catalogue d'une intéressante Collection d'autographes composant le cabinet de M. Baylé... (vendue) le samedi 5 mai 1883.* Paris, Et. Charavay, 1883, in-8 de 22 p., n° 23, p. 4, vendue 34 francs.

(3) *Archives départementales de l'Oise,* H 952, n° 1361. Pouvoir. Saint-Lucien, 1693. Manses Bossuet. — Cet acte que je crois inédit et que j'ai copié il y a quelque temps déjà, eût pu servir d'appendice à mon *Bossuet abbé de Saint-Lucien,* ainsi d'ailleurs qu'un certain nombre du même genre qu'un dépouillement patient et attentif permettrait de découvrir encore. Sans reproduire ici au long l'accord du 6 juin 1692, il en faut au moins citer les premières phrases, sauf aux intéressés à recourir aux sources originales. « Par deuant les notaires gardenotes du

31.

L. a. s. (à M[mes] [*sic*] d'Albert de Luynes) ; Versailles, 12 février 1693, 4 p. gr. in-8. Légère tâche.

Belle lettre de conseils. « Quand les médecins jugent le

Roy nostre Sire, tabellions et controleurs en la ville, bailliage et siege presidial de Beauvais soussignés furent pressens Clément Souin, escuier, conseiller du Roy, lieutenant criminel de robbe courte au baillage et siege presidial de Troye y demeurant ordinairement et estant cejourdhuy en cette ville de Beauvais au nom et comme soy disant auoir charge et pouuoir à l'effect des presentes et se faisant et portant fort de messire Jacques Benigne Bossuet, euesque de Meaux, Conseiller du roy en ses conseils, cydeuant precepteur de M[gr] le Dauphin, abbé commendataire de l'Abbaye de S[t] Lucien les Beauuais, par lequel il promet faire agréer et ratifier l'écrit presentement en dedans un mois ou six semaines, d'une part, et Reuerend Pere Pierre Berthault, prieur de ladite abbaye et dom Nicolas Anne, religieux procureur de la communauté des sieurs religieux de ladite abbaye pour lesquels ils stipulent en vertu de l'acte capitulaire de ce jourd'hui, promettant pareillement leur faire agréer et ratifier lesdites presentes dans la huitaine, d'autre part, lesquels, pour preuenir les différents que ledit seigneur abbé et lesdits sieurs religieux estoient prests d'auoir ensemble au sujet des censiues que lesdits sieurs religieux disent leur appartenir dans plusieurs cantons de terres, vignes, prés et sur plusieurs maisons du territoire de S[r] Lucien et autour Goincourt et territoire composans la paroisse de nostre Dame d'util, pour raison de quoy les parties ont eu diuerses conferences auec des arbitres dont ils estoient conuenus, sans auoir pu [rien] decider jusqu'à present, ne voulant point laisser entreux leurs fermiers ou preposés aucune matière de contestation, non plus que pour les vignes appellées le clos bardou située dans l'enclos de ladite abbaye nommé communément esbatement, ont pacifié et transigé ainsy qu'il ensuit. C'est a sçauoir que pour faciliter auxdits sieurs religieux la closture de leur monastere, ledit seigneur abbé, tant pour luy que pour ses successeurs a abandonné, quitté, quitte et abandonne au profit dedits sieurs religieux des maintenant et a l'auenir ladite pièce de vigne appellée le clos bardou, contenant cinq arpents ou enuiron, joignant d'un costé à la rue Verte par un mur qui l'en separe, d'autre costé aux prés desdits sieurs religieux, etc... » Je ne poursuis point la description des tenants et abou-

gras nécessaire et que la supérieure l'ordonne, on doit obéir. Il approuve fort la pratique de se priver de boire hors des repas. Ne hésitez point à communier trois fois la semaine, sans mesme attendre cette impression qui assurément vient de Dieu... Quand cette fin spirituelle se fait sentir, il faut l'assouvir et se livrer à l'amour de Jésus-Christ (1). »

32.

L. a. s. à Mme d'Albert de Luynes, 12 sept. 1693 (2), 4 p. pl. in-8. Très belle lettre (3).

Nous ne pouvons, sans être entraîné trop loin, faire d'aussi copieux emprunts qu'il le faudrait à la corres-

tissants, et si j'ai cité ces préambules, c'est en partie pour donner les noms et qualités, et le domicile habituel du sieur Souin, cet homme d'affaires de Bossuet que nous voyons à l'œuvre dans *Bossuet abbé de S. Lucien*. C'est aussi pour conduire cette pièce jusqu'à un endroit où une note autographe de Bossuet témoigne qu'il a soigneusement étudié le document. On lit en marge de la dernière phrase citée de la main de Bossuet : *abandonem*[ent] *du Clos bardou*. — Ce n'est pas la seule, et le document est intéressant à ce titre. Un peu plus loin, il est question de l'abandon par l'abbé d'un grand pressoir : *une grande foullerie*, comme parle la transaction, et au niveau de ce passage, Bossuet a écrit en marge *foullerie*. La pièce, qui méritera d'être publiée ailleurs, ne se rattachant à la correspondance que par le pouvoir de révocation signé, s. l. le 22 janvier 1693, on me permettra d'arrêter ici ma citation. — Pour les lettres de Bossuet déjà publiées dans *Bossuet abbé de S. Lucien*, je me borne à renvoyer à la table chronologique des lettres dressée à la fin du volume, p. 119 et suiv.

(1) *Catalogue... des autographes du Cte de H... de M...* (vendus) le jeudi 7 avril 1864, p. 14°, n 87.

(2) Je rappelle la lettre à la même, datée de Germigny, 14 juin 1693, publiée dans mes *Lettres revisées*, p. 62-63, et le fragment à Rancé, problématiquement assigné au 23 août suivant, extrait d'une biographie, cité *ibid.*, p. 64.

(3) *Catalogue des autographes* du Vte de S. (1883), p. 47, n° 244. Je l'ai revisée dans la collection de M. La Caille en 1900. Voir *Revue Bossuet*, avril 1900, p. 118. Cf. 23 oct. et 3 oct. et 23 déc. 1693, à Mme d'Albert, *ibid.*, p. 65 et 67.

pondance de Bourdelot avec l'abbé Nicaise ; et c'est dommage, car l'attitude et le rôle de ce médecin sont d'un haut intérêt : il y aurait plaisir à le suivre dans ses rapports avec Bossuet et avec l'abbé de la Trappe ou dans ses fonctions de censeur des livres. Notons qu'il s'agit ici de Bourdelot neveu, l'héritier, Pierre Bonnet, du célèbre abbé Bourdelot, auquel celui-ci légua presque tous ses biens « à la charge qu'il prendra le nom de Bourdelot » (1). Plusieurs s'y sont mépris et le P. H. Chérot citant une de ses lettres de l'année 1698, sur la condamnation du curé de Seurre, le nomme « le plaisant médecin Bourdelot, ce bouffon de la maison de Condé » (2), sans s'apercevoir qu'il ne s'agit pas de l'ancien Bourdelot, du Bourdelot classique qu'il avait cité souvent à propos de l'éducation des Condé. Il est vrai qu'à lire sa correspondance, on pourrait aisément s'y tromper, car le neveu qui a adopté le nom de son oncle l'abbé, n'a pas eu de peine à continuer son rôle. La date de la mort de l'abbé médecin et bouffon, 6 février 1685, aurait pu préserver de cette confusion.

Une lettre, sans millésime, est de 1695, datée : *A Paris, ce 19 mars.*

Elle serait intéressante à citer tout entière. Bourdelot s'y occupe de la lettre écrite par Rancé au lendemain de la mort d'Arnauld (3), qui faillit amener une grave querelle et provoqua un échange de lettres entre Ra-

(1) Voir Jean Lemoine et André Lichtenberger. *Trois familiers du grand Condé.* Paris, Champion, 1909, in-8 carré de VIII-336 p. Je regrette d'être si fort en retard pour dire tout le bien que je pense de cet intéressant volume, où il y a tant à puiser pour une plus exacte connaissance du grand siècle.

(2) *Autour de Bossuet. Le quiétisme en Bourgogne.* Paris, Retaux, 1901, p. 51. Cf. *Infrà,* n° XVI.

(3) Voir *Revue Fénelon,* juin 1910, p. 49, note 1.

cine et Quesnel. Je la citerai ailleurs. Voici seulement le passage où Bossuet est nommé, avec la suite relative à l'éloge du bourguignon De Court, dont il sera encore question dans d'autres lettres (1).

IV

Monsr de Meaux n'en a point encor receu de réponse (il vient de nommer l'abbé de la Trappe), au moins que je sache et s'il m'avoit honoré d'une de ses lettres, ie vous le ferois sçauoir. J'ai appris icy la mort de M. Lentin (2).

On en deuroit faire un petit éloge historique qu'on mettroit dans le Journal des Sçauans. Il faut transmettre à la postérité la mémoire de ses pareils. Un de mes amys (3) et qui l'estoit aussi de Mr De Cour trauaille à son eloge. J'ay veu ce qu'il en desja fait, vous en serés content. Cela fera honneur à vostre prouince, qui a de tout temps produit des hommes si respectables... (4).

Outre un fragment sans autre indication que : Paris, Vendredy 1694, d'une lettre à Tronson (5), citons, pour l'année 1694, entre autres lettres « accessoires » à celles de Bossuet (6), la lettre du 19 juillet, écrite de

(1) Voir plus bas, p. 75, n° X et p. 80, n° 47.

(2) Mort le 4 mars 1695. L'érudit Jean-Baptiste Lantin, né à Dijon (9 nov. 1620), conseiller au Parlement comme son père, fut député en 1686 vers le fils du grand Condé, à la mort de ce prince. Il a sa notice dans la *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, t. I, p. 382. Cf. *Journal des Savants*, t. 23, p. 240 et 300. Voir la lettre que Bossuet lui écrivit, le 22 oct. 1671, t. I, p. 229.

(3) Il s'agit de l'abbé Genest ; la date d'impression de cet Éloge (1696) nous aide à déterminer le millésime d'une lettre de Huet à Bossuet (n° 47, p. 80). Il sera question de lui plus loin, nos IX et X, p. 72 et 75.

(4) Fr. 9360, f° 192.

(5) Cette annonce d'un billet de Bossuet, un de ceux sans doute par lesquels il prenait rendez-vous pour les conférences d'Issy, est mentionné au *Catalogue des autographes de Laverdet,* au 22 février, n° 648, p. 54.

(6) Du même genre serait celle qu'annonce ainsi le catalogue d'autographes du 10 décembre 1855, au n° 459, p. 50 : Grævius

Paris, par Baillet à Nicaise (1). Elle contient plus d'un détail qui le concerne, lui et ses Œuvres, notamment ses *Maximes sur la Comédie* et la *Bibliothèque ecclésiastique* de Dupin dont il se fit le dénonciateur (2). Plaçons-la, malgré sa date du 19 juillet, avant une série de lettres à Mme d'Albert, embrassant à peu près tous les mois de cette même année, lettres qu'il vaut mieux ne pas trop séparer les unes des autres.

V

Paris 19 de Juillet 1694

Vous nous apprenez, Monsieur, plus de nouvelles de la littérature du fonds de votre province que nous n'en recevons icy. Nous esperions en sçavoir par le moien de Mr Leers, Libraire de Rotterdam qui devoit venir en cette ville avec un bon passeport, mais des delais continuels nous en font presque passer l'envie. Mr Anisson qui a envoié Mr Posuel

(Jean-Georges Graefe, en latin), érudit, éditeur d'auteurs grecs et latins, auteur du Trésor des Antiquités romaines, 12 vol. in-folio, du commencement des Antiquités d'Italie, 45 vol. in-folios etc., etc.

L. aut. sig. à Baluze (dans la forme latine), 14 janvier 1694, 2 p. in-4. Cachet.

Jolie lettre où il explique que les livres envoyés par lui pour être offerts à Baluze, *à Bossuet*, à Huet, au père Hardouin, etc., sont retenus depuis longtemps en route par suite de la guerre. Détails littéraires.

(1) Parmi sept autres lettres du bibliothécaire de Lamoignon à l'abbé Nicaise, qui intéresseront surtout les compatriotes du Beauvaisin Baillet, et que je citerai en leur lieu, j'en détacherai deux ici où Bossuet est nommé abondamment et où les nouvelles littéraires le concernent presque toutes. Cf. dans la *Revue Fénelon*, art. cit., celle du 10 mai 1697. Je réserve, outre trois sans date précise, celles du 20 octobre et 7 septembre 1694.

(2) Voir le *Mémoire de ce qui est à corriger dans la Bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques, de M. Dupin,* publié pour la première fois en 1753, dans les Œuvres posthumes. Cf. Ed. Lebel, t. XXX, p. 469 et suiv.

en Hollande par échange n'aura pas manqué de vous mander le sujet du voiage dudit S[r] Leers puis que c'est lui qui l'a sollicité & qui en a obtenu le passeport de M[r] de Pontchartrain. Le livre de Dom François Lami, Benedictin, *De la connoissance de soy mesme par rapport à la vie solitaire* paroit enfin avec l'agrément de M[r] LAbbé de la Trappe qui l'a vû avant sa publication ; non pas qu'ils conviennent de sentimens, mais par la raison que le monopole n'a point lieu sur les esprits dans la République des Lettres & que chacun y est libre de penser ce qu'il veut dans les choses problématiques ou indifférentes. Vous aurez ouy parler d'une nouvelle contestation entre M[r] Arnaud & le Pere Malebranche au sujet de M[r] Regis, puis qu'elle se traite par lettres dont le Journal des Sçavans s'est rendu le messager ou le Mercure. Je n'ay point encore vû la Gazette savante du Suisse de Neuchatel & le jugement que vous en faites n'excite pas beaucoup ma curiosité. Ainsi j'attendray fort aisément la commodité du premier ami qui pourra ici me la faire voir. Le zele de nos Ecrivains contre le theatre & la Comédie a tellement fructifié ici que uous contons deja sept ou huit traitez de divers Auteurs contre le Theatin Caffaro qui a fait imprimer la retractation de son opinion dans les formes (1) : Celui de M[r] de Meaux par ce sujet n'est pas encore au jour. Nonobstant un si grand nombre de Traittez, je sçay de bonne part que M[r] Nicole auroit encore de quoi en faire un beau de ce que les autres n'ont pas dit, lui qui en avoit déja fait un traitté autrefois outre ce qu'en avoient écrit M[r] le Prince de Conti & M[r] Voisin. M[r] du Pin vient de publier la continuation de son ouvrage (2) déguisé sous

(1) Voir Lachat, t. XXVII, p. 1-16, la lettre de Bossuet au P. Caffaro, de Germigny, 9 mai 1894, et la réponse du P. Caffaro, du 11 mai, faisant allusion au désaveu qu'il a envoyé à l'archevêque.

(2) La Correspondance de Bourdelot avec Nicaise, qu'il y aura lieu de citer ailleurs plus largement, doit ici compléter l'histoire de ce livre poursuivi par Bossuet et réussissant à reparaître, grâce aux efforts de ce même Bourdelot. Il en fait la confidence dans sa lettre du 25 novembre 1695, datée de Paris : « J'ay fait malgré Mons[r] Pirot que nous verrons dans quelque temps la suite de la bibliotheque des autheurs ecclesiastiques de Mons[r] Du-

le nouveau titre d'*Histoire des controverses & des matières Ecclesiastiques traitées dans le 9e siècle* (1). C'est son premier

pin. On en changera seulement le tiltre pour sauuer la censure de Mr l'archeuesque. Uous ne scauries croire quelles difficultés iay surmonté pour cela (fr. 9360, p. 177) ». Relevons aussi ces curieux détails sur Bayle et Pélisson : « Je voudrois bien voir la vie d'Epicure par Mr du Rondel que vous enuoye Mr Bayle. C'est apparament une nouuelle Edition considerablement augmentée de celle qu'il nous donna en 1679 qui ne contenoit que 81. pages et qui fut imprimée par Cellier, rue de la Harpe. Est-il vray come m'en a asseuré Mr Dupin que Mr Bayle a esté interdit qu'on luy ait osté sa chaire et qu'on l'ait condamné sans l'entendre. M. le chancelier m'a dit autrefois qu'on auoit tasché de l'attirer icy. S'il estoit homme a se detromper de sa religion et a vouloir reuenir parmy nous, ie pourrois repondre qu'il trouueroit encor un party fort honorable. Vous pouuez luy en faire la proposition sur ma parole. On r'imprime tous les ouurages de controuerse de feu Mr Pelisson. Monsr du Pin dit qu'hors la diction c'est *poca cosa.* Ce que vous me mandès pourtant de Monsr Leibniz on doit fort rehausser le prix » (*Ibid.*, f° 178).

(1) Un curieux commentaire de cette lettre de Baillet se rencontre encore dans la lettre de Bourdelot à Nicaise, postérieure de deux ans, dont voici les extraits :

« A Paris le 1 mars 1696

« J'avoüe Monsieur que mon mariage et tout l'embarras qui suit cet engagement m'a derangé iusqu'à present et interrompu notre commerce pendant quelque temps...

« Je tiendrois à honneur d'estre en quelque sorte d'alliance avec vous mais Madelle Helyot que jay epousée n'a point de sœur mariée (fr. 9360, f° 171).

« ... Il n'y a point icy de liures nouveaux qui méritent de vous en faire part. Monsr Du Pin continue sa bibliotheque ecclesiastique dont il veut faire une nouuelle édition latine avec une augmentation de l'histoire ecclesiastique de chaque siècle. Vous sçavès combien cet ouvrage a esté trauersé, il l'est encor, et il sollicite actuellement aupres de M. le Chancelier pour auoir des examinateurs plus accomodans que Monsr Pirot. Les benedictins de St Vannes continuent leurs observations sur cet ouvrage, ils en ont donné desia deux volumes : ils n'auoient pu auoir des examinateurs pour la suite, ie ne scay pourquoy. Je croy qu'ils en ont enfin obtenu. Il y a un premier volume infolio imprimé à Marseille sur l'approbation du grand vicaire de Mr de Marseille

dessein, mais un peu bouleversé par un autre ordre pour appaiser ses ennemis ou leur jetter de la poussiere aux yeux.

Ainsi un ouvrage qui ne valoit rien sous le titre de *Nouvelle Bibliothèque Ecclésiastique*, se trouve bon maintenant sous le titre d'Histoire des Controverses. N'admirez-vous pas la bizarrerie du siècle ?

Nous croions icy que ce sera l'Abbé Boileau qui sera reçu à l'Academie à la place de Mr du Bois de l'Hostel de Guise. Il m'en a parlé ainsi luy-mesme & m'a appris que le Roy venoit de le retenir pour prêcher le Caresme à Versailles devant Sa Majesté. En quoy notre paroisse de St Paul sera privée de son Predicateur pour l'année prochaine. Vous avez ouy parler sans doute de l'interdit du P. Ledrel jesuite Predicateur aux Jesuites de la rüe St Antoine, pour avoir addressé la parole à M^r le Nonce & luy avoir demandé la benediction à la fin du sermon.

M^r l'Archevesque passoit par dessus, mais le Roy a ordonné que selon l'usage on n'addresseroit la parole qu'aux Princes du sang & a l'Evesque du lieu. En quoy l'on a donné aussi sur les doits au P. Sablé jesuite qui prechant l'octave du S. Sacrement aux Religieuses de la ruë St Loüis avoit addressé la parole à M^r le Chancelier. Les deux Peres s'etoient fait remarquer auparavant par leur zele contre un petit livre de la Devotion à la Ste Vierge.

Il ne me reste plus, Monsieur, qu'à vous temoigner ma tres humble reconnoissance pour la bonté que vous avez eue de vouloir m'envoier le *Pope Blount* & le *Supplement de*

qui est une traduction d'une histoire de la Ste Vierge faite en espagnol par une beate sur les reuelations qu'elle en a eu qui contient cinq ou six volumes infolio pleins d'impertinances. La traduction fait icy du bruit : on blasme fort le traducteur et l'approbateur, et le liure est defendu et l'on trauaille à le supprimer tout à fait... » (f° 174).

J'ai poursuivi la citation au delà de l'endroit qui concernait Dupin, pour la mener jusqu'à l'allusion au livre de Marie d'Agreda. Mais ce n'est pas là s'éloigner de Bossuet. On sait les mouvements qu'il s'est donnés pour le faire flétrir. Voyez ses *Remarques* sur le livre intitulé : *La mystique cité de Dieu*, etc., *traduite de l'espagnol*, etc., *à Marseille*, etc. (Ed. Lebel, t. XXX, p. 637 à 640). On trouvera des détails sur cette affaire au second numéro de la Revue *Documents d'Histoire*, mai 1910, p. 223.

Hist. Literaria de Tave par Warthon. La grâce que je vous demande c'est de vouloir bien marquer comment il faudra vous en faire tenir le prix, soit chez vous, soit ici. Je suis fort sensiblement touché de voir que vos indispositions durent si longtemps. Je prie Dieu tres ardemment qu'il y mette fin promptement & que nous aions la joie de vous revoir en cette bonne ville plein de santé.

Je suis, Monsieur, avec toute l'estime & le respect possible.

Votre tres humble & tres obeissant serviteur.

BAILLET.

P. S. L'autre Pere Lamy de l'oratoire a fait une nouvelle reponse pour soutenir une opinion sur la derniere Pasque de Jesus Christ contre un confrère le P. Mauduit de l'oratoire, auteur de l'Analyse sur l'Evangile & sur S[t] Paul, & contre le P. Riviere, Jesuite. M[r] de Tillemont a fait une dissertation sur la mesme matiere. Elle est imprimée à la fin de son second tome de l'Histoire Ecclesiastique qui paroitra au premier jour. Le P. L'Ami l'a vuë dans une longue conversation qu'il a euë sur cela avec M. Tillemont & si la contestation se rallume elle se traitera fort modestement & fort chretiennement entre eux. C'est aussi que de vertueux adversaires pourront enfin purger l'art de la critique en corrigeant les mauvais exemples des Scaligers, des Scioppius, des Saumaises, des Petaus & autres Gladiateurs de la la Republique des lettres (1).

Bourgogne

a Monsieur
Monsieur l'abbé Nicaise
à Dijon (2).

(1) L'expression, on le voit, ne date pas du livre de Charles Nisard paru en 1860. — Voir cette lettre dans la brochure que j'ai citée jadis (*Hist. crit. de la prédication de Bourdaloue*, t. II, p. 793). *Documents historiques du Couvent de N. D. de la Garde à la Neuville en Hez (Oise) et Notice bibliographique sur Adrien Baillet*, par M. le chanoine Pihan. (Extrait de l'Annuaire de l'Oise, 1891. L'Auteur a cité cette lettre à Nicaise, d'après le ms. n. a. fr. 20256, f. 2985, cote certainement erronée et invérifiable.

(2) Fr. 9331 f° 153-155.

Ce serait le lieu, selon la chronologie, de citer et de commenter, d'après quelques fragments, la lettre de Bossuet à l'abbé Nicaise conservée dans les recueils de cet amateur.

VI

Monsieur

Je repasse [mot barré] agreablement dans mon esprit l'amitié dont uous m'auez touiours honoré et i'y ai une parfaite confiance C'est ce qui m'oblige à recourir a uous pour deux liures qu'on m'asseure qu'on pouroit trouuer a Geneue ou ie scay que uous auez correspondance.

L'un est un liure intitulé *Tractatus Theologico Canonicus* sur la puissance du Pape et des Conciles, le second est le liure du P. General des Jésuites de la probabilité. Si uous pouuez m'asseurer auoir ces deux liures pour moy, nous concerterons apres les moyens de les faire passer a Paris. Je uous supplie de uouloir bien m'ecrire ce que l'on en peut esperer et de me croire touiours auec une estime parfaite.

Monsieur

Uostre treshumble serviteur
† JBenigne E de Meaux.

A Marli 27 juil.
1694 (1).

A la fin d'une lettre écrite de Fontainebleau le 14 septembre 1694, Bourdelot mandait à l'abbé Nicaise :

VII.

... M. le Chancelier a qui iay dit que vous enuoyés à M. de Meaux le livre du General des Jesuites m'a chargé de vous escrire que vous luy feriés plaisir de luy en enuoyer aussi un exemplaire (2).

(1) Fr. 9359, f. 129. Cf. *Supra* p. 51, n° I. Voir *Revue Bossuet*, janvier 1901, p. 21 et janvier 1903, p. 18-21 où est citée la réponse de Bossuet, du 5 février 1695.
(2) Fr. 9360, f° 164 v°

Le livre, au moins celui du chancelier, mit quelque temps à parvenir à son adresse. Santeuil avait été prié de s'en charger, et le 22 décembre, Bourdelot écrivait, de Paris.

VIII.

Enfin, Monsr de Santeuïl s'est lassé de garder les liures dont il estoit chargé. Il me les enuoya hier. J'enuoyai sur le champ ceux qui s'addressoient à Mr Baillet, et ie viens de donner de vostre part celuy de la probabilité à M. le Chancelier qui m'a chargé de vous en remercier (1).

De Paris, le 30 janvier 1695. Bourdelot écrit encore, annonçant la disgrâce du poète Longepierre dont avait parlé Bossuet le 14 juillet 1686.

IX.

Je rendray ponctuellement vos lettres à M. de Meaux et à Mr Dodart.

On m'a dit que Mr de Lonchepierre (*sic*) auoit eü ordre de ne plus venir à la cour. Je suis fasché de sa disgrace il a du sçauoir et du merite : un de mes amys trauaille a l'eloge de Monsr De Cour, on n'en peut trop dire de bien et j'ay esté trop sensiblement affligé de l'auoir perdu dans un temps principalement que j'aurois profité plus souvent de ses lumieres par le seiour que je suis oblige de faire à Versailles (2).

Une série de lettres à M^e d'Albert écrites durant l'année 1694 figure au Catalogue Morrisson, ayant appartenu à la collection Weydt. En voici l'indication d'après ce recueil.

(1) Fr. 9359, f° 129. Cf. plus haut, p. 52, note 1.
(2) *Ibid.*, f° 165 et f° 168.

34.

L. a. s. à Madame d'Albert de Luynes. Paris, 2 mars 1694 (1), 2 p. in-4.

Il annonce sa visite à Jouarre et envoie des avis spirituels (2).

35.

L. a. s. à la même, Paris, 4 juin 1694, pl. p. 1/4, in-4.

Sur des matières de spiritualité. « Vous n'avez, ma fille, qu'à continuer vos exercices, vos communions, toujours attachée à vos règles et en vous mettant au-dessus ou au-dessous de vos peines (3). »

36.

L. a. s. à la même. Meaux, 21 juin 1694, 3 p. in-8.

Ne songez pas, ma fille, a estre contente si Dieu n'est content de vous. C'est un secret qu'il s'est réservé. Abandonnez-vous à luy afin qu'il se contente luy mesme en vous et en toute creature par sa volonté toujours sainte (4).

37.

L. a. s. à la même, Meaux, 1694, 4 p. in-4. Incomplète.

Lettre à remettre à la sœur de l'Assomption (5). Avis spirituels (6).

(1) Il y a une lettre de même date et même lieu, à Mme de Béringhem, abbesse de Faremoustiers, que j'ai indiquée dans mes *Lettres... revisées*, p. 69. Voir aussi celles du 11 février, 25 avril, 7 et 26 mai, 13 juin et 30 juillet, à la même. *Ibid.*

(2) *Catalogue Morrisson*, t. I, p. 101, n° 4. Voir celle du 15 mai 1694. Collection La Caille. *Revue Bossuet*, avril 1900, p. 120.

(3) *Ibid.*, n° 5.

(4) *Ibid.*, N° 6. Si l'on épluchait, au point de vue de formules susceptibles d'être taxées de quiétisme, bon nombre des lettres spirituelles de Bossuet, peut-être sembleraient-elles appartenir parfois à Fénelon ; mais c'est là un travail oiseux, car à ce compte peu d'écrits résisteraient à certains examens plutôt excessifs, sinon malveillants.

(5) Sur la sœur de l'Assomption, ou Mme Du Mans, voir mes *Lettres revisées*, p. 61.

(6) *Catal. Morrisson*, n° 7.

38.

L. a. s. à la même. Meaux, 16 août 1694, 4 p. in-4. Incomplète.

Conseils de direction. « Vos règles et la confiance vous mettront au large.

Le seul abandon pour faire et recevoir ce que Dieu [veut] et y coopérer selon qu'il le veut, qu'il y attire, s'exciter mesme dans la langueur à se remettre paisible entre ses bras, ne point craindre l' [illusion] (1) quand vous marchez dans les voyes que vous m'avez exposées, vous souvenir que je réponds pour vous à Dieu et vous attacher à l'obéissance, voilà tout pour vous(2). »

39.

L. a. s. à la même. Meaux, 22 décembre 1694, 4. p. in-4.

Il l'exhorte à continuer ses traductions latines « Asseurez-vous, ma fille, que je ferois mal d'entrer davantage dans la discussion de vos peines. Vous vous en faites par là de nouvelles comme quand vous allez deviner que ie mollis sur la défense de vous vous en confesser... voyez, ma fille croyez c'est assez que je vous décide d'un costé et que de l'autre, je réponde à Dieu pour vous (3).

Peut-être peut-on rattacher à ces fragments datés et de destinataire connue, cet autre sans date et sans souscription, conservé dans la même collection et provenant du cabinet Loyac :

40.

L. a. s. à ..., s. d. 2 p. in-4.

Remerciements. « Je vois bien que j'aurai de la peine à

(1) Le catalogue porte : occasion ; la correction est facile.
(2) *Ibid.*, n° 8.
(3) *Ibid.*, n° 9.

calmer les esprits de mesdames vos nièces, et que le petit convent murmurera contre moy. Il faudra que M. de Reims se mesle encore de cet accommodement (1). »

41.

L. aut. à Mme d'Albert, 9 nov. 1694, incomplète (2).

42.

L. act. sig. a Madame d'Albert de Luynes, religieuse de l'abbaye de Saint-Jouarre (*sic*).

Meaux, 23 mai 1695, 4 pages pleines in-8.

Il l'exhorte à vivre tranquille dans son état et lui donne des détails sur un édit concernant les réguliers (3).

Citons encore un fragment de lettre de Bourdelot à l'abbé Nicaise, où il est question d'une visite de Bossuet à la Trappe et du désir de Bourdelot d'aller voir aussi l'abbé de Rancé. Le projet fut-il réalisé? La promesse d'en reparler dans une lettre suivante ne peut ici être constatée. Une lacune de la correspondance causée par le mariage de Bourdelot (4) l'interrompt jusqu'au 1er mars 1696.

X

A Paris le 15 juin 1695.

J'ay receu deux de vos lettres du 4 et du 9 de ce mois auxquelles mon seiour à Versailles m'a empesché de faire reponse plustost. J'ay mis le discours de Mr de Court entre les mains de celuy qui trauaille à son eloge dont vous serés

(1) *Ibid.*, n° 3.
(2) Cf. *supra*, p. 61, n° 30, au n° 23 du catalogue Baylé.
(3) Catalogue Villenave, p. 11, n° 114. (Vendue 18 fr. 50 à Regnaud).
(4) Cf. plus haut, p. 68, note 1.

content et que vous aurés des premiers. ie ne sçay si vous cognoissés l'autheur. Il a fait quelques pieces de theatre et d'autres poesies assés estimées. C'est l'abbé Genest. Monsieur de la Monoye le connoist en perfection (1); Je ne sçay pas encor si Monsieur de Meaux ira a la Trappe come il me le dit à Germigny, mais puisque vous me le conseillez, Iy pourrois bien aller moy mesme auant qu'il soit un mois. ie vous en parleroy plus precisement la premiere fois que i'auray l'honneur de vous ecrire.

43.

Brinon (Françoise-Marie de), célèbre pénitente de Bossuet, amie intime de Mme de Maintenon (2) et première supérieure de Saint-Cyr.

(1) V. *Revue Fénelon*, juin 1910, p. 38, note 1.

(2) L'intimité aurait eu des suites fâcheuses pour Mme de Brinon, s'il en faut croire Ledieu qui écrit dans le Mémoire sur le Quiétisme déjà cité : « Alors (au temps de ses vœux, 1er mars 1692) Mme de la Maisonfort avait seule les bonnes grâces de Mme de Maintenon. Car Mme de Brinon avait été reléguée à Maubuisson. Cette Dame, d'un esprit ferme et hautain, se voyant supérieure de Saint-Cyr, et se croyant fort nécessaire à Mme de Maintenon, se donna une autorité qui embarrassa sa maîtresse. Elle décidait avec un pouvoir suprême, tellement que Mme de Maintenon, ne voyant pas le moyen d'abaisser cet esprit, prit le parti de s'en défaire avec une bonne pension » (*Revue Bossuet*, VIIe suppl., p. 25). Au reste, il est malaisé de se fier beaucoup à cette relation pour plusieurs raisons intrinsèques et extrinsèques. La passion de Ledieu est si évidente que, sauf quelques faits matériels ou ses dates, il y a peu de fonds à faire sur son écrit, et aucun sur ses appréciations. Peut-être est-ce la raison qui a dispensé d'un commentaire, cependant utile, le dernier éditeur de ce Mémoire. Toutefois il eût pu ou s'abstenir de toute note ou les multiplier un peu : car il est étrange de ne le voir réclamer contre les « exagérations » de Ledieu que lorsque M. Tronson est en cause : cela laisserait croire que les assertions de l'écrivain sur Fénelon et ses amis lui semblent recevables (Voir, par exemple, les notes pp. 27 et 32, note 2). De plus on regrette de n'avoir à faire pour la plus grande partie du morceau sauf les huit pages autographes commençant vers la fin, qu'à une copie du cardinal de Bausset. Or la fidélité de citation de celui-ci est singulièrement

L. a. s. à Bossuet, 25 juin 1695, 4 p. pl. in-4.

Elle lui envoie une lettre de M. de Leibnitz, qu'elle relit de temps en temps sur un sujet qui devrait l'empêcher de dormir. L'objection qu'il fait sur le Concile de Trente ne lui paraît pas malaisée à résoudre, surtout en ce qui concerne les évêques qui ont fait faire l'abjuration à Henri IV. Curieux détails à ce sujet. « Ce n'est pas à moi, Monseigneur, à entamer ces questions ni à répondre à ce que m'en écrit M. de Leibnitz; cela regarde Votre Grandeur ; ie voudrois pourtant bien voir ce qu'il vous en écrit et ce que vous lui reponderez pour le lire à Mme de Maubuisson qui est pleine de bonne lumière et qui voit d'un coup d'œil le bien et le mal des choses ; ie croy, Monseigneur, que vous ne soriez trop relever les bons desseins de M. de Lockom (1) pour l'encourager à poursuivre la réunion et à venir des bonnes paroles aux bons effaits, car écrire et discourir toute la vie sur une chose qui ne peut plus se faire après la mort et de laquelle dépend le salut, c'est ce que ie ne puis comprendre et je doute touiours qu'il y ait un commencement de foy dans des personnes qui veulent persuader qu'ils cherche[nt] la vérité quand tout cela se fait sy a loisir et même avec quelque indifférence. » On y a joint la copie de la lettre de Leibniz (2) dont parle Mme de Brinon, elle porte deux notes de la main de Bossuet et provient de ses papiers ; elle n'a pas moins de 17 pages in-4 (3).

44.

L. a. s. Paris, 16 juillet 1695, 2 p. pl. in-8. Le feuillet

infirmée par ce qu'on lit à la page 80 du même supplément de la *Revue Bossuet*. Un historien qui, pour les besoins d'une cause et « pour répondre à Voltaire » change les noms propres du document qu'il est censé transcrire et écrit « Desvieux » pour « Mauléon », ne mérite guère de crédit.

(1) Sur Gérard Walter, le Dr Molanus, abbé de Lockum, voir l'éd. Cattier, t. I, p. 335 et suiv., § III.

(2) Livre X de l'*Histoire* par le cardinal de Bausset. *Ibid.*, p. 333 sur Leibniz, et 336, sur le rôle de l'abbesse de Maubuisson, sœur de la Palatine, et de Mme de Brinon.

(3) *Catalogue... des Lettres autographes*... 12 mai 1882, p. 10, n° 42. Cf. *Revue Bossuet*, avril 1900, p. 116, une lettre de Bossuet à Mme de Brinon du 29 sept. 1691.

blanc qui avait été coupé, a été habilement raccommodé. — Portr.

Jolie lettre de conseils. « Enracinez-vous dans l'humilité par la foy et par le chaste et pur amour » (1).

45.

Lettre autographe signée. Très intéressante lettre, de 4 pages in-8, de sa maison de campagne de Germigny, le 8 août 1695, et adressée à madame d'Albert « Continuez a suivre votre attrait, recevez sans scrupule les larmes que Dieu vous envoye : laissez dire les hommes, écoutez Dieu ; écoutez Jésus ; l'épouse se réjouit à la seule vue de l'époux... vous avez raison de vous en tenir à St Augustin... Abandonnez-vous à l'amour et à toute l'étendue de l'attrait divin avec une entière dilatation de Cœur... On peut s'attendre à tout avec J.-C. pourveu qu'on veuille l'aimer. Espérez en Dieu à la vie et à la mort... J'ai veu ici le P. Soanen, et je l'ay arresté à souper et à coucher à l'évêché. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour le satisfaire... »

Joint le *fac-similé* d'une lettre de Bossuet (Portrait par Edelinck) ; plus celui par Javart d'une gravure épisodique avec notice (2).

D'une collection d'environ trois cents lettres ou billets écrits par Jolly, général de la congrégation de la Mission et successeur de saint Vincent de Paul à Mme de Miramion qu'il dirigeait, je distrais ici, en attendant la publication de l'ensemble, cette lettre qui se rattache à l'histoire de Bossuet, à propos de la communauté de la Ferté, souvent nommée dans ses lettres à la sœur Cornuau (3).

(1) *Catalogue des Autographes de Gauthier-Lachapelle*, 1872 n° 195, p. 25.

(2) *Catalogue de la collection Fossé-Darcos*, n° 156, p. 109.

(3) Bibliothèque Mazarine, ms. 1219.

XI

Ce 13e Novembre 1695.

Madame,

Je vous supplie de me faire mander si vous jugés à propos que l'on commence la mission de La Ferté dimanche prochain, ou si l'on attendra jusqu'au premier dimanche de l'avent qui sera d'aujourd'huy en quinze jours. Nous aurons besoin d'un mandement de M. De Meaux. En voici vn tout dressé. Vous pourrés le luy faire signer s'il l'a agreable, lors qu'il viendra chez vous, comme il vous mande qu'il fera.

Je crois que vous aurés receu vne lettre du Beaupere de Madame de St Germain lequel m'en a envoyé vne copie et me prie d'examiner la vocation de maditte Dame sa belle fille. J'estime que vous l'avés assés examinée et ainsy je suis d'avis qu'on peut la tirer (à la feve) sans attendre les trois mois ordinaires, y ayant si longtemps comme il y a qu'elle est dans votre communauté avec le dessein qu'elle manifeste aujourd'huy.

J'ay bien de la joye du bon estat ou est la petite communauté de La Ferté, et je vous remercie tres humbl^t. Madame, de la peine que vous vous estes donnée d'aller chercher par deux fois Monsieur D'Argenson pour l'affaire des pauvres Religieuses de Cravant.

Je suis tousiours avec un tres grand respect Madame.

Vostre tres humble et tres obeissant
seruiteur,

Jolly i[ndigne] p[rêtre] d[e] l[a] c[ongrégation] d[e] l[a] m[ission].

46.

L. a. s. à l'abbé Renaudot (1) (Eusèbe, théologien et orientaliste, membre de l'Académie française, n. 1646, m. 1720). A Paris, lundi soir (1695) 1 p. pet. in-4, cach. (Collection de Biencourt) P[ortrait]. Précieuse lettre relative à Boileau et dont voici le texte : « A Paris Lundi soir si ie m'estois trouué ici, Monsieur, quand vous m'avez honoré de uostre visite,

(1) V. des extraits de ses lettres dans *Documents d'Histoire*, mars 1910, p. 55-61 et juin 1910, p. 235-240.

je vous aurois proposé le pélerinage d'Auteuil auec M. l'abbé Boyleau pour aller entendre de la bouche inspirée de M. Despréaux l'hymne céleste de l'amour divin. C'est pour mercredi. Je vous invite avec luy à disner, après nous irons, je vous en conjure » (1).

† J. Bénigne E. de Meaux.

47

L. a. s. à Bossuet, Abbaye d'Aunay, le 20 juillet (1696), 1 p. pl. et 1/2 in-4, il lui demande son sentiment sur l'éloge

(1) *Catalogue... d'autographes... de M. Alfred Bovet,* VI[e] série, n° 685, p. 246. La lettre m'avait été signalée de la façon la plus gracieuse dans un compte rendu que l'*Amateur d'Autographes* a consacré le 1[er] mars 1900 à mes *Lettres de Bossuet revisées,* etc. « De tous côtés, écrivait l'auteur, on s'occupe des lettres et des manuscrits de Bossuet ; c'est une préparation à la prochaine publication d'une Correspondance d'après les originaux. On a le vif souci de revoir les textes imprimés et de les collationner sur les autographes de Bossuet. C'est ce qu'a fait le P. Griselle, S. J. pour un petit nombre de lettres oubliées par Lachat. Il les a revisées d'après des originaux, des calques, ou des citations de catalogues d'autographes. Les lettres publiées par le P. Griselle sont accompagnées de commentaires extrêmement précieux sur les destinataires ou sur les personnages cités ; c'est un travail ingrat, mais des plus utiles... Nous signalons au P. Griselle le catalogue Bovet ; il contient sous le n° 684 une très jolie lettre de Bossuet adressée à Eusèbe Renaudot. La lettre est reproduite hors texte dans l'édition de luxe du catalogue. Il pourra en la reproduisant, suivre à la lettre le programme qu'il s'est tracé : vérifier les textes imprimés sur les originaux ou sur des reproductions fidèles, comme la photogravure par exemple. » C'est ce que j'ai fait sur l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, 2 vol. in-4, 1888, Res. G. R. 15. Cf. *Revue Bossuet,* avril 1900, p. 122. Sur l'épître de Boileau, « dédiée à l'abbé Renaudot, par le satirique mécontent des rédacteurs de Trévoux », voir la préface de mes *Sermons de Bourdaloue sur l'amour de Dieu*, p. 9. Cf. la correspondance engagée autour de l'*Amor Poenitens* de Neercassel, dont j'ai cité des fragments, p. 11 ; sur les sentiments de Bossuet sur cette question, voir p. 15, et à l'appendice, p. 60-64, où il est question de la fameuse lettre écrite par Fénelon pour Louis XIV par M[me] de Maintenon qui devait la lire et la remettre.

de M. de Court (1), composé tout récemment par M. l'abbé Genest. Il est bien glorieux de la place qu'il lui a donnée dans son cabinet parmi ces grands hommes qu'il lui a nommés... « Mais je dois bien craindre aussi que ce rang dont vous m'avez honoré, ne donne lieu à des comparaisons qui ne me seront guère avantageuses. Ce titre même de sçavant dont vous me flattez, m'est une espèce de reproche dans la vie que je mène, si peu propre à l'étude et si différente de ma vie passée. Je la regretterois si j'écoutois la nature et mon inclination. Mais je ne dois écouter que la voix de Dieu, et après avoir donné tant de temps à des études profanes, donner celuy qui me reste au seruice de Dïeu, et au salut des âmes dont il m'a confié le soin... » (2)

49

1° L. aut. sig. à M. l'abbé Renaudot, Meaux, 23 décembre 1696, 1/2 p. in-4;

(1) Cf. *supra*, p. 65, n° IV, et 65, n° 43. Morell écrivait à l'abbé Nicaise, le 24 novembre 1696 : « Il faut scavoir le détail de la vie de M. de Court & estre très habile pour faire son portrait, car je ne crois pas que l'on puisse assez exprimer le mérite & les vertus de ce grand homme, dont la mémoire me sera toujours en vénération » (fr. 9361, f° 25). Cf. *Revue Fénelon*, juin 1910, p. 44, note 2.

(2) *Catalogue Parison*, p. 43, N° 328. Les numéros suivants désignent neuf autres lettres ou pièces, dont une ébauche autographe du traité de l'origine des romans, N° 336. Rien d'étonnant que ces lettres de Huet se soient trouvées au collège Louis le Grand. La date de celle-ci nous est fournie par l'impression de cet éloge paru en 1696. Louis-Charles Caton de Court, n. 1654, m. le 16 novembre 1694, est souvent nommé, à propos des hommages rendus à sa mémoire, dans la correspondance de Nicaise, notamment en des lettres de Bosquillon, dont nous citerons quelques extraits sur Bossuet et Fénelon. Cf. fr. 9361, f. 29. Bosquillon écrit, le 25 juin 1695 : « J'atends avec une extrême impatience l'éloge de Mr Ouurard que vous nous faites esperer, et celuy de Monsieur de Court que Monsieur l'abbé Genest nous prépare. » Fr. 9362, f. 220. Sur les rapports de C. de Court avec Fénelon, voir Ledieu, *Mémoire sur le quiétisme*, d'après l'analyse que j'en ai publiée, *Revue Bossuet*, 25 juillet 1903, p. 160.

2° L. aut. à l'abbé Bossuet, Paris, 17 juin 1697 et 12 mai 1698, 11 p. 1/2 in-4.

Ces deux longues lettres, dont il y a quelques parties en chiffres, sont écrites pendant la grande querelle du quiétisme ; elles sont intéressantes et ont été insérées dans la correspondance imprimée de Bossuet, mais pas tout à fait en entier.

3° Notes aut. sur les lettres de Grotius. 4 p. in-4 ;

4° Notes aut. sur des questions théologiques ;

5° Fragment aut. d'un devoir d'histoire du Dauphin, fils de Louis XIV, 2 p. in-4 en mauvais état. — Ce lot pourra être divisé(1).

50.

A Mme d'Albert. L. A. S. Meaux, 15 août 1697, 3 p.

Je ne suis pas d'avis, ma fille, de faire voir vos deux lettres à d'autres qu'à M. de Saint-André, parce qu'encore qu'elles soient très bonnes par rapport à la conjoncture, on en pourrait abuser et les prendre mal. Quant à vos attraits, suivez-les et ne soyez en peine de rien, je vous en réponds, enfermez-vous dans l'intime, ceux qui ne sentiront pas dans mon âme (lire: *livre*) une solide spiritualité ne s'en persuaderont pas ailleurs et diront que je répète la leçon des autres. Vous me renverrez les vers quand vous les aurez fait récrire(2) comme à l'ordinaire. Je serai ici le plus longtemps que je pourrai et du moins toute la semaine prochaine. Samedi j'irai coucher à Souave (*sic* pour Jouarre) et dimanche à Germigny. Je salue M. de L. (lire: Mme de L[uynes]. Je n'ai point de difficulté pour M. le curé de Bannol (3) (*sic* pour

(1) *Catalogue d'autographes vendus le 10 décembre 1855* (Cf. *Supra*, p. 49, note 2 et 65, note 6), p. 15, n° 134. Comme précédemment et plus bas, pour le n° 51, p. 59, le catalogue est ici transcrit tel quel. Un appel à leur date signalera les lettres qu'il a fallu anticiper pour laisser à la description de 1855 sa physionomie propre.

(2) Probablement il faut lire *décrire*, qui était l'expression consacrée alors et que porte l'édition.

(3) Voir *Œuvres*, t. VIII, p. 533. Le curé de Bannost est ce M. de Saint-André, nommé au début de la lettre. Voir sur lui mon article des *Études*, juin 1898.

Bannost) mais pour les autres il faut se tenir clos et souvent (lire : *couvert*) sur les choses particulières dont on veut faire des règles. Surtout N. S. soit soit avec vous.

J. BENIGNE, E. de Meaux (1).

La valeur de cette citation très fautive d'une lettre d'ailleurs entrée dans les éditions (2) n'obligeait point de citer cet extrait d'un catalogue ; mais il faut signaler un exemple de la difficulté de suivre et retrouver certains autographes ayant figuré dans des annonces analogues. J'ignore si l'on a même cherché jamais ce qu'était devenue la lettre de Bossuet à Mme d'Albert passée en vente sous ce numéro. Des notes du regretté P. Chérot mentionnent du moins les recherches infructueuses qu'il a faites sur le numéro 2542 du même catalogue, et dont l'intérêt n'échappera sans doute à personne. On y voit annoncés, sous le nom de Bourdaloue : « *Six cahiers de sermons manuscrits* ». Supposé même que ce fussent de simples copies, il valait la peine de les examiner. Or aux démarches faites pour ressaisir la trace de ces pièces, il fut répondu que la vente de 1888 n'alla point au delà du n° 1791. La pièce annoncée sous le n° 2542 a donc dû être conservée par Mme V[e] Dentu, avec toutes les autres non vendues. Mais le problème consiste précisément à suivre la trace de ce numéro si intéressant. Ce problème, resté jusqu'ici sans solution, prouve qu'il est parfois malaisé de découvrir les possesseurs d'autographes qu'on aurait intérêt à contrôler. Encore faut-il

(1) *Collection Dentu. Autographes, première partie. Personnages célèbres*, t. II, III[e] fascicule, VI[e] série. Paris, E. Dentu, 1888, in-8 de 189-267, p. 190, N° 2539. Le N° 2540 indique seulement : « A Mme ***. L. A. S. Meaux, 21 décembre 1692, 3 p. Cf. *supra*, p. 60, note 1.

(2) *Œuvres*, t. VIII, p. 533.

fournir d'abord comme données essentielles du problème qui, sans cela, ne se poserait même point, le souvenir du « passage en vente » des lettres de nos grands écrivains (1).

51.

Le Tellier (Charles-Maurice), archevêque de Reims, fils du chancelier, frère de Louvois.

1° L. aut. sig. à l'abbé Bossuet, à Rome, Rheims, 22 juin 1698, 1 p. in-4.

Relative à Fénelon, archevêque de Cambrai, et aux querelles du quiétisme.

2° L. aut. sig. à l'abbé Bossuet, à Rome. Versailles, 15 déc. 1698, 1 p. in-4.

Relative à l'affaire du quiétisme.

3° Sermon aut. pour la fête de la Circoncision, prêché le premier jour de l'an 1669, aux jésuites de la rue Saint-Antoine, 29 p. in-4°(2).

La citation suivante de Bourdelot, « classique » et rebattue, appelle quelques réflexions.

XII

A Versailles, le 7 juillet 1698.

Depuis la Relation sur le quietisme de M. de Meaux qu'on a fait lire a M. le Duc de Bourgogne par ordre exprès du Roy, M. de Cambray est tombé dans le dernier mepris et en veut mal à M. l'archeuesque de Paris et à M. de Meaux de l'auoir laissé faire archeuesque sachant tout ce qu'ils en sçauoient dont ils n'ont encor reuelé qu'une partie. On dit qu'on auoit saisy deux caisses d'une nouvelle réponce de ce prelat aux reponses de M. l'archeuesque et a M. de Meaux a ses lettres, mais qu'ils ont supplié le Roy de la laisser paroistre, l'ayant asseuré qu'elle ne feroit aucun tort à la bonne cause et au contraire et qu'ils ont de quoy acheuer d'en con-

(1) A placer ici à sa date la lettre de Bossuet à son neveu, du 12 mai 1698 (plus haut, n° 49).

(2) *Catalogue d'autographes, 10 décembre 1855*, p. 64, n° 592.

fondre l'autheur à ne iamais repliquer. Tant qu'il n'a esté question que du dogme il partageoit les esprits, mais l'histoire et les faits l'ont accablé (1).

Fénelon lui-même a nettement flétri l'ostentation de prétendue liberté de réplique qu'étaient censés demander pour lui ses adversaires. A l'abbé de Chantérac, dans une lettre plus remarquable que remarquée et dont certains traits valent d'être soulignés, il écrira en effet le 27 septembre suivant :

On fait arrêter à Paris à la poste tous les paquets où il y a de mes écrits. Vous voyez par là deux choses : l'une est l'autorité absolue qu'on emploie ; l'autre est le ton fanfaron avec lequel M. de Meaux s'étoit vanté de prier qu'on ouvrît toutes les portes à mes réponses, parce qu'il étoit bien assuré que je n'avois rien à répondre.

L'histoire et les relations du temps montrent Louis XIV, en son rôle d' « évêque du dehors », attentif à presser Rome de donner une décision et agissant en tout par le seul conseil de Bossuet, qui écrivait jusqu'aux lettres royales destinées au Pape. Fénelon ne se méprenait pas sur la véritable origine des mesures prises contre lui. Il ne se trompait pas davantage sur « l'exploitation » faite contre son livre des condamnations soit du curé de Seurre, soit des Quiétistes surpris et condamnés à Rome pour affaires de mœurs, que vraiment la passion seule pouvait rapprocher du livre des *Maximes* (3). Dans la même lettre du 27 septembre il ripostait vigoureusement à ce sujet. Nous verrons ailleurs (4) la réponse de Bourdelot à l'abbé Nicaise, qui s'é-

(1) Fr. 9360, f. 183.
(2) Éd. de 1850, t. IX, p. 536.
(3) Cet espoir est attesté dans bon nombre de lettres des correspondants de Nicaise. Cf. *Revue Fénelon*, art. cité. *Lettres autographes à retrouver*. Sept. 1910, p. 94.
(4) *Revue Fénelon, ibid.*, p. 98.

tait empressé de tenir au courant son correspondant de Paris de l'arrêt du Parlement de Dijon contre le curé quiétiste (1). Mais cette réplique de Fénelon est à mettre en lumière. Outre qu'elle le venge de toute compromission avec le prétendu quiétisme ou avec Molinos qu'il ne cessa de condamner, il y faut recueillir un trait assez suggestif qui nous arrêtera un instant.

On fait en notre temps une grande injustice à la vie contemplative. C'est de la rendre suspecte à cause des hypocrites qui ont couvert leurs infamies de cette belle apparence. On veut chercher dans les principes des contemplatifs quelque chose de dangereux, qui mène au dérèglement. C'est par cette méthode que M. de Meaux se jette dans l'extrémité de n'admettre que l'amour d'espérance, de peur que celui de pure charité ne détache trop les hommes du désir du salut et de la crainte des peines. C'est par cette méthode que beaucoup de gens rejettent toute oraison de quiétude, toute contemplation, tout ce qui n'est pas l'oraison d'actes discursifs. S'ils osoient, ils supprimeroient tous les livres des saints mystiques. Enfin je voudrois qu'on prit garde que la plupart de ces malheureux qui cachent des infamies sous une apparence d'oraison, sont plutôt des hypocrites qui veulent tromper les autres, et à qui la spiritualité ne sert que de prétexte, que des hommes trompés, et que la spiritualité ait jetés dans l'illusion. La mode est venue d'imputer au quiétisme toutes les infamies que des fripons font sous prétexte de dévotion. Les principes de la spiritualité ne les ont pas menés là ; mais étant dans cette dépravation, ils l'ont couverte du prétexte de ces beaux principes de spiritualité : je crois qu'il est important de bien appuyer sur ces réflexions. Vous ne sauriez trop préparer les esprits aux petites histoires de quiétistes

(1) Cf. H. Chérot, *Autour de Bossuet*, p. 10 et suiv. Voir cet arrêt du 13 août 1698, avec la sentence de l'officialité de Besançon, de l'avant-veille, dans Lachat, t. XXIX, p. 592-595, ou dans Phelipeaux, *Relation*, 2e P., p. 152-154.

découverts çà et là, par lesquelles on voudra augmenter les ombrages. Je n'ai connu ni le P. Lacombe, ni ce curé. Pour Mme Guyon, dites hautement partout que j'ai eu pour elle une estime singulière. Mais est-ce un crime (1) ?

Et comme le reproche d'avoir été trompé par Mme Guyon faisait le jeu de ses adversaires et la préoccupation de ses amis, Fénelon écrit cette phrase, où il faut noter le sous-entendu au moins probable des dernières lignes, que je souligne.

En général, tout homme qui a aimé des personnes de piété et d'oraison, est exposé, comme je le suis, à avoir pris pour des saints ou pour des saintes, des gens trompeurs. SI ON RECHERCHOIT DE MÊME POUR D'AUTRES, ON TROUVEROIT PEUT-ÊTRE QU'ILS ONT ESTIMÉ CE QUI NE LE MÉRITE PAS (2).

Il se pourrait, car ceci est une simple conjecture, que ce coup droit, ou si l'on veut, ce coup oblique portât contre la « dévote de M. de Meaux » comme parlait Ledieu le secrétaire de Bossuet, notant dans son *Journal* les visites de Mlle de Mauléon chez l'évêque de Meaux, et son influence dans la maison, lesquelles, à coup sûr, faisaient parler, témoin les pamphlets de Jurieu. Ce serait le lieu de toucher ici en passant la fable du prétendu mariage de Bossuet, d'autant que le nom de Mlle de Mauléon ne reste sans doute en dehors de la Correspondance de Bossuet, que grâce à la décision de justice qui, en 1714, lors de son inventaire après décès, fit détruire toutes ses lettres, par le plein accord du neveu de l'évêque avec sa partie (3).

Par pure hypothèse, la phrase de Fénelon soulignée

(1) Fénelon à Chantérac, 27 sept. (1698), t. IX, p. 537.
(2) *Ibid.*, p. 356.
(3) Voir mon volume. *Fénelon. Études historiques*. Paris, Hachette, 1910, p. 282.

plus haut viserait M[lle] de Mauléon et la trop grande confiance que lui accorda, — ceci est de l'histoire et non de la légende, — l'évêque de Meaux chez qui elle fut jusqu'à la fin accueillie. Mais l'hypothèse est-elle invraisemblable, et ce que les derniers travaux de M. l'abbé Urbain ont démontré sur la valeur morale de cette personne qui négligea souvent d'acquitter ses obligations, charges testamentaires, entretiens de chapelles, etc., et qui fut si loin de mériter le crédit rencontré près de Bossuet, est-ce que des contemporains, éclairés par la malveillance, n'avaient pu le remarquer? Ainsi, la phrase en question aurait son sens très net, comme elle le prend, en tout cas, pour quiconque a lu, sans parti pris d'avance, l'étude critique intitulée *Bossuet et M[lle] de Mauléon*. Il est certain du reste, quoi qu'on en ait dit récemment encore (1), que le problème subsiste,

(1) Voir dans la *Revue Bossuet*, 25 juillet 1909, p. 77-80, le long compte rendu consacré à la brochure anonyme intitulée : *Sept Lettres à M. Savaète sur le prétendu mariage de Bossuet*. Malgré son étendue, l'article nous semble manquer de la précision exigée par le sujet et ne toucher qu'à des détails trop accessoires. Il est fâcheux que « l'espace » ait manqué au critique précisément à l'heure où il s'agissait de « montrer comment le contrat de cautionnement... suffit à expliquer la légende du contrat de mariage » (*l. c.*, p. 80). A mon humble avis, c'est là précisément ce qu'il sera malaisé de prouver, et l'acte de cautionnement, au contraire, ne « suffit » justement point à résoudre l'énigme ni à dissiper l'étrange mystère du séjour persistant de M[lle] de Mauléon jusqu'à sa mort, en 1714, dans la maison en litige, ni les curieuses anomalies de l'inventaire, fait dans son domicile mortuaire à la requête concertée de Louis Bossuet et de Balard de Laure, beau frère de la défunte, sa partie. A cela, personne, je crois, n'a répondu, et c'était un peu le nœud de la question, bien plus que les « malices du bon chanoine » Legendre, que l'on nous dépeint quelque peu trop « bonhomme » et guère ressemblant. Comment surtout l'auteur n'a-t-il point vu qu'en essayant, par des insinuations, peu dignes d'une critique sérieuse, et en mêlant les noms de Darras et de M[gr] Fèvre qui n'ont rien à voir aux

non sur le « mariage de Bossuet », mais sur l'explication des bruits fâcheux soulevés à ce sujet, exploités par Voltaire et enregistrés auparavant par Legendre et le P. Léonard de Sainte-Catherine, celui-ci laissé un peu dans l'ombre. C'est le cas où jamais de dire : *in dubiis libertas* ; car, certainement, le « contrat de cautionnement », donné comme la source unique de ces racontars, explique d'autant moins des « démarches » de Mlle de Mauléon après la mort de Bossuet, qu'il se serait tourné contre elle, et surtout, — on l'oublie un peu — qu'il avait été « produit » déjà, antérieurement à la mort de l'évêque (1).

Reprenons la série chronologique des lettres à citer.

Un des nombreux correspondants de l'abbé Nicaise qu'intéressèrent les débats du quiétisme est le très ou-

Sept Lettres, de jeter le discrédit sur le sens critique de son contradicteur anonyme, il atteignait droit son collaborateur dont l'auteur des Lettres cite et adopte les propres paroles. A mon sens, l'anonyme en cause a eu raison de s'en tenir aux conclusions de M. l'abbé Urbain, chez qui, on le croira aisément, l'érudition n'exclut pas la critique, et qu'en les répétant, il ne les a pas affaiblies. La lettre de Fouilloux que l'un et l'autre avaient discutée telle quelle, malgré ses origines suspectes, n'a rien qui les infirme. On souffre aussi de voir opposer, comme réfutation de certains récits de Legendre, des différences d'orthographes d'un nom propre, qui, supposé l'édition Roux fidèle, ne changent rien aux faits (Fantouville pour Fatouville (!), mais surtout le « témoignage historique » du *Mercure galant* invoqué comme preuve de la noblesse authentique de l'abbé Des Alleurs, comme si, en pareille matière, le *Mercure*, louangeur à gages et insérant, moyennant finances (car la réclame ne date pas d'hier), les « mémoires » ou « articles » de ceux qui se poussaient eux-mêmes, n'était pas, comme autorité, « immédiatement au-dessous de rien ».

(1) Dans le procès de 1701. Voir la brochure de M. Ch. Urbain, p. 71, n. 1, ou les *Sept Lettres*, p. 97, note 1. C'était la réponse aux discussions de M. Urbain, démontrées absentes du livre de M. Gaignet, et précisées dans cette note, que la *Revue Bossuet* avait à fournir ; mais on ne le fera pas.

blié Bosquillon. Ses lettres, semées de madrigaux et de poésies d'ailleurs assez faibles, le montrent en rapport avec M[lle] de Scudery pour laquelle il professait la plus vive admiration. Il va de soi qu'on ne trouvera ici que les extraits relatifs à Bossuet. Le premier est tiré d'une lettre du 20 juillet 1698.

XXI.

J'ai leu, Monsieur, la pluspart des derniers ouurages de nos Prelats, et on m'en a mesme donné plusieurs auec d'autres nouueautez. Il faut auoüer que M. de Meaux est un grand maître.

M. de la Bastide auteur très célèbre parmi les Protestants, que je n'ai jamais veu, mais qui est ami de plusieurs personnes illustres que j'honore, m'a fait la faueur de m'envoyer sa Traduction des Pseaumes en vers et en prose, à condition que je luy enuoyerai mon essay de saint Ephrem (1). Je

(1) Dans la lettre du 8 octobre 1697, Bosquillon écrit à Nicaise : « J'y ai joinct (à un paquet pour lui) aussi deux traductions de ma façon. Celle de l'Oraison funèbre de M. le chancelier Le Tellier est un ouvrage de la jeunesse, et le premier que j'aye fait imprimer. Vous verrez en le comparant avec mon Essai de saint Ephrem si j'ai fait quelque progrès depuis ce temps-là. Ce que j'ai donné de ce grand solitaire est assez goûté. Un autre solitaire très illustre, c'est M. l'abbé de la Trappe, m'a fait la grâce de m'envoyer des Lettres d'association à toutes les bonnes œuvres qui se pratiquent dans son dezert, grace à laquelle je suis très sensible. Aidez moy s'il vous plaist, Monsieur, à l'en remercier. Mad[lle] Chéron a bien voulu me donner son portrait fait de sa main. J'enuoyerai à M[r] Moreau, qui vous en fera part, les vers que ce portrait m'a inspirez. » (f° 225) Dans celle du 3 mai 1698, il écrit : « Auant que de quitter cet article de Portraits je ne dois pas oublier de vous dire que je n'ai point celuy de M. de la Trappe graué par Dreuet, et que je n'ay pas mesme sceu de nulle autre que vous qu'il l'ait graué. On assûre seulement qu'Edelink doit le grauer d'après Rigault. » (f° 226 v°). Cf. plus bas, p. 92, n. 2.

traduis presentement l'*Attende tibi ipsi* du mesme Père. Nôtre saint Abbé (Rancé) m'a fait l'honneur d'aprouuer mon choix. Je n'ai point encore vû son portrait nouuellement graué. Ce que vous me dites de ses derniers ouurages sur le têmoignage de M. Maine est très curieux (1).

L'ordre des dates nous conduit à couper cette correspondance du poète et traducteur Bosquillon. Il faut relever au moins l'indication et la date du diplôme d' « Affiliation de Bossuet à l'ordre des Chartreux », dont le texte latin a été publié en 1890 dans le *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence. Gap. Grenoble et Viviers* (2). En voici seulement le titre et la signature.

52.

Illustrissimo et reverendissimo Antistiti D. Jacobo Benigno Bossuet, Episcopo Meldensi, serenissimi Delphini Franciæ olim prœceptori, serenissimae Ducissae Burgundiae primario Eleemosinario, F. Innocentius (3), Prior Cartusiae, Ordinis Cartusiensis, minister Generalis, S. P. D.

Magnam, imo maximam fore mercedem vestram ex duplici titulo nobis colligere licet...

... In quorum fidem subscripsimus, et sigillum ordinis apponi jussimus 14ª augusti 1698.

F. Innocentius (1) Prior Cartusiae V. C. (2).

Une lettre de Bosquillon, du 27 décembre 1698, citée intégralement, peint l'auteur et son correspondant ;

(1) Fr. 9362, fº 231, vº

(2) Mai-juin 1890, p. 143.

(3) C'est Dom Innocent le Masson, le crédule auteur des critiques contre le P. Lacombe, réfutées dans l'*Apologie*. Cf. *Revue Fénelon*, sept. 1910, p. 99 et suiv.

les détails qu'elle produit sur l'abbé Boutard (1) un des protégés de Bossuet, ne sont pas superflus.

XIII.

Je prends beaucoup de part à vos maux, Monsieur, et je suis fort en inquiétude sur ceux de monsieur Moreau, dont je n'ai reçu aucune lettre depuis le mois de juin, quoyque je me sois donné l'honneur de luy écrire trois fois depuis ce temps-là. J'espère que vous voudrez bien m'apprendre de ses nouvelles, car je me flate qu'il ne m'a point oublié.

J'éprouue tous les jours ce que vous me dites touchant la difficulté de bien écrire en nôtre langue (2). J'attends auec impatience vos belles traductions que vous avez la bonté de m'annoncer et je ressens comme je dois, Monsieur, la faueur que vous voulez bien me faire de me donner le plaisir de les admirer auant le Public. Au deffaut du S[r] Bartholi, je souhaiterois fort que vous voulussiez vous servir du S[r] Dorigny, célèbre Graueur François établi à Rome, que j'ai fort connu icy lorsqu'il travailloit à l'Académie de Peinture, et dont j'ai vû de belles choses, depuis qu'il s'est appliqué tout entier à grauer.

M. l'abbé Boutard (3) qui est présentement au séminaire

(1) Sur cet abbé qui sut se faire agréer par M[lle] de Mauléon, voir *Revue Bossuet*, avril 1900, p. 103, note 1 et 25 avril 1904, p. 113.

(2) Le 28 janvier 1700, Bosquillon mande à Nicaise : « M. le Duc du Maine, comme souuerain de Dombes, m'a fait l'honneur de me nommer pour être l'un des Censeurs des Livres qui s'imprimeront à l'avenir dans son imprimerie de Trévoux. L'Eloquence, la Poésie et les belles Lettres sont le partage qui m'est assigné dans les Lettres Patentes. Je me trouve par là associé par un grand Prince à une douzaine de Personnes à qui je suis fort inférieur en réputation et en mérite. » (f° 232).

(3) Une lettre s. d. qui suit immédiatement celle-ci dans le recueil porte : « Je vous prie de faire part... à M. Le Gouz d'une Inscription latine que M. l'abbé Boutard a bien voulu faire à ma

de Meaux, ou il est entré auec un démissoire de M. de Troyes pour se préparer à receuoir les Ordres, est venu faire un tour à Paris et m'a rendu visite. Je luy ai lu vôtre dernière lettre, et je vous en envoye une de luy, par laquelle il répond à toutes vos honestetez. Il m'a prié, Monsieur, de vous enuoyer vn nouuel exemplaire de son Portrait de M. de Meaux, où la Traduction de M. Perrault est jointe. Mais comme cela feroit un trop gros pacquet pour la poste, j'attendray que vous m'ayez ouuert quelque voye pour vous l'enuoyer, et je tâcherai d'y joindre quelque autre nouueauté pour vous et pour M. Moreau.

La veille de Noel, Monsieur, Dieu fit la grace à Mad^lle de Scudery malgré ses infirmitez, son grand âge et la saison facheuse où nous sommes de luy donner assez de force pour se faire porter en chaise à l'Eglise des Enfans-Rouges, qui est dans son voisinage, pour y entendre la messe et y faire ses déuotions. Cela me donna d'autant plus de joye que Noel est le jour de ma feste. Cette généreuse amie l'auoit prévenu, en m'envoyant pour bouquet dès le samedy précedent l'histoire du monde du sçauant M. Cheureau en 2 vol. in-4°, accompagné d'un Madrigal fort agréable et fort obligeant, auquel je répondis par ce petit impromptu :

priere pour le Portrait de M. l'abbé de La Trappe, et que je vous enuoye avec ma Traduction. Le Portrait de ce saint abbé, bien peint et très ressemblant, me fut donné, deux jours avant sa mort, par un de mes amis. Je sçais, Monsieur, combien ce grand homme vous aimoit et vous estimoit, et je croy que vous n'ignorez pas qu'il m'avoit donné beaucoup de marques de bonté et de consideration, et que j'avois aussi marqué mon zèle pour luy en plusieurs rencontres. Je rendis vos Lettres à M^r l'abbé Boutard et à M. Moreau de Mautour dès que je les eus reçues... » (f° 237 v°). Dans une autre lettre sans date qui suit, mais qui semble antérieure à celle du 6 septembre, on lit : « Je suis fort en peine de la santé de M. Moreau. Je n'ai point reçu de ses lettres depuis quatre mois, quoyqu'il en ait deux des miennes depuis cela, M. l'abbé Boutard à qui j'ai dit que vous souhaitiez un Exemplaire du Portrait de M. de Meaux me l'a envoyé pour vous, et m'a prié de vous témoigner l'estime particulière que vôtre haute réputation luy a inspirée pour vôtre merite : Ce sont ses propres termes » (f° 240).

Quel Bouquet à mes yeux s'offre dès aujourdhuy
Le monde tout entier est ce qui le compose;
Je le dirai pourtant, sans craindre qu'on en glose,
Vôtre Esprit, vôtre Cœur sont bien plus grands que luy.

Je vous rends mille graces très humbles, Monsieur, de l'honneur que vous avez bien voulu me faire d'entretenir M. l'Abbé de Gondy et Mr Leibnitz de mes bagatelles. J'ai fait quelques stances sur la naissance de Notre Seigneur dont on me paroist assez content. Au reste, comme cette lettre vous sera rendue fort près de la nouuelle année, je vous la souhaite dès aujourdhuy parfaitement heureuse, et je vous suplie de croire, Monsieur, qu'elle ne fera que redoubler l'attachement respectueux avec lequel je suis vôtre très humble et très obéissant seruiteur.

Bosquillon.

à Paris ce 27
Xbre 98 (1).

54.

Mabillon (dom Jean). L. a. s. à Monseigneur... ; 16 nov. 1699 (2), 2 p. in-4.

Lettre intéressante, où l'on remarque ce passage : « Je ne sçay si vous sçavez, Monseigneur, que le Roy a donné de ses ordres à Monseigneur de Paris pour empescher qu'à l'avenir on ne fît plus de libelles touchant notre édition de Saint-Augustin. Je suis ravy que son autorité mette fin à ces facheuses contestations. » (3)

(1) Fr. 9362, f° 235-236 v°.

(2) Je mentionnerai aussi à cette date de 1699, bien qu'il faille plus probablement lire : 1679, une quittance de Huet comme sous-précepteur, ainsi mentionnée dans le *Catalogue des autographes* vendus le 31 mai 1882 : « Huet, quittance sig. avec une ligne aut. 1699. in-8 obl. Reçu de la somme de six mille livres pour ses gages de l'année 1698 comme sous-précepteur du Dauphin ». La date de cette pièce vient apparemment d'une faute de lecture, mais il semble bien aussi que le taux lui-même des appointements a pu être mal lu et surélevé.

(3) *Catalogue B. Fillon*, p. 12, N° 28. Le destinataire inconnu, s'il n'est Bossuet lui-même, est un de ses auxiliaires dans les

55.

L. a. s. à Mgr..., Meaux, 14 déce. 1699. 4 p. pl. in-4. Belle pièce.

Ceux avec qui il parla hier chez l'archevêque de Reims conviennent de déclarer leur soumission à toutes les constitutions et brefs d'Innocent X, Alexandre VII et Innocent XII. Ils conviennent aussi de la définition de la grâce suffisante selon les principes de Saint-Augustin : « C'est à vous et à nous, dit-il, d'aseurer la formule incontestable des définitions de l'Eglise et à la fois de la doctrine de St Augustin. J'espere que tout ira bien et que l'on fermera la bouche aux calomniateurs. » (1)

Revenons à deux fragments de Bourdelot à l'abbé Nicaise (2).

XIV.

A Versailles le 15 janu. 1700.

Pour Mons[r] Grœuius si j'auois esté consulté il auroit eu 15000[#] au lieu des 1500[#] dont il ne me doit aucune reconnoissance. Si j'auois un gros credit les gens de merite come luy s'en ressentiroient et il m'en seruirois pour leur faire du bien et pour empescher que l'on ne leur fist du mal comme on en fait au pauure abbé Drouin (3) qui ne le merite aucunement. Cette oppression ne fera point d'honneur à M[r] de Meaux, qui pourroit bien trouuer dans quelques iournaux quelques traits qui ne luy feront pas honneur : j'en suis tres fasché et pour l'un et pour l'autre, les estimant tous deux beaucoup (Fr. 9360, f° 186).

démarches entreprises en faveur de l'édition de saint Augustin, attaquée comme suspecte de tendances jansénistes et vigoureusement défendue par l'évêque de Meaux. Cf. *Revue Bossuet*, juillet 1900, p. 159-177 et juillet 1904, p. 145-150.

(1) *Catalogue du C[te] B... de M...*, p. 14, N° 88.

(2) Cf. plus haut (n° 51, p. 84) la lettre de Maurice Le Tellier à l'abbé Bossuet, du 15 déc. 1898.

(3) L'Abbé Drouin fut poursuivi par Bossuet, qui lui fit retirer l'office de Bibliothécaire.

XV.

A Versailles le 12 fevr. 1700.

Il y a trois iours que ie receus une lettre de Mons[r] vostre neueu datée de Beauvais...

M[r] Le Clerc vous mande-t-il sur quel suiet sont les dialogues de M[r] de Cambray. Il y a une critique de Telemaque qui est fort mauuaise...

Il y a icy un liure nouueau de M[r] Boileau ancien doyen de Sens qui fait beaucoup de bruit, il est intitulé *Historia flagellantium*. Il auoit desia donné *de tactibus impudicis*. On pretend que les liures contiennent beaucoup d'ordures, qu'il auroit mieux valu ne pas remuer. Ses intentions sont bonnes, il declame contre l'usage des disciplines qu'il pretend estre plus propres à exciter qu'à reprimer les mouuemens de la chair.

Il y a longtemps que ie n'ay ouy parler de M[r] de Meaux qui est un peu indisposé. Je ne sache guere de gens plus exposés aux persecutions que les gens de lettres et ecclesiastiques, temoin celle qu'on leur fait en vostre prouince (1).

56.

L. a. s. à l'évêque de Saint-Omer (2), Saint-Germain-en-Laye, 20 juin 1700, 3 p. 1/2 in-4.

Superbe pièce où il lui mande que leur cause contre le Parlement de Tournai est soutenue par les archevêques de Paris et de Reims. Il pense que le roi sera plus attentif à leur faire justice. « C'est tout ce que nous pouvons promettre en vous conjurant de ma part de faire toujours à vostre ordinaire avec grand courage ce que demande le bien de l'Eglise. » (3)

57.

Mabillon (Jean), moine bénédictin, de l'Académie des

(1) Fr. 9360. f° 188. Il s'agit probablement de l'affaire du Quillotisme.

(2) M[gr] de Valbelle ; Cf. *Revue Bossuet*, 25 janvier 1901, p. 3-13.

(3) Noël Charavay, vente du 15 nov. 1899, n° 19, p. 4.

Inscriptions, l'un des plus savants hommes qui aient existé.

L. aut. sig. à l'abbé Ledieu, secrétaire de Bossuet, 6 août 1700, 3 p. pl. in-4.

Belle lettre relative aux travaux de Mabillon et de ses collègues, notamment à la grande édition de Saint-Augustin, et à un sermon de cet évêque, qu'on avait d'abord rejeté comme apocryphe, et qu'ensuite, sur l'avis de Bossuet, on admit comme authentique. A la quatrième page, une note longue et très intéressante de l'abbé Ledieu sur la part de Bossuet dans l'édition de Saint-Augustin (1).

58.

1° L. a. s. à M. le curé de Vareddes, 14 novembre 1700, 1 p. 1/2 in-4.

Il est impossible que je me charge, moy mesme, de composer l'histoire du saint abbé de la Trappe, mais je ne fais nulle difficulté d'en charger quelqu'un et de recevoir les Memoires. Mais qui charger ? il faut y penser. J'approuve fort de faire tout ce qu'il faudra pour empescher certaine sorte de gens de travailler à la chose, de crainte qu'ils ne la tournent à leur avantage.

2° Minute Aut. du panegyrique de St André, apôtre, prêché aux Carmelites du faubourg Saint-Jacques de Paris. 18 p. in-4 et 3 p. de notes.

Le tout relié dans une couverture maroquin rouge aux armes de Bossuet (2).

59.

Minute de lettre en latin au pape Clément XI, écrite par l'abbé Ledieu, avec corrections autographes de Bossuet ; Meaux, 2 août 1702, 3 p. 3/4 in-fol.

(1) *Catalogue de la vente d'autographes*, du 10 déc. 1855, p. 69, n° 633. Voir *Revue Bossuet*, 25 juillet 1909, p. 57.

(2) *Ibid*. N° 133. La lettre a passé dans la collection Dubrunfaut, ainsi que le Panégyrique que j'ai retrouvé et publié : *Études* du 5 mai 1898. Voir la lettre, datée de Meaux, publiée *ibid*, juin, p. 615. Cf. un billet du chanoine Pastel à Bossuet, que j'ai édité, *Revue Bossuet*, oct. 1900, p. 242.

Important document relatif à l'enquête faite pour la canonisation de Vincent-de-Paul. Bossuet apporte son témoignage en faveur de ce vénérable prêtre et il rappelle qu'il l'a connu dans son adolescence et qu'il en a reçu de pieux conseils. Très intéressants détails sur ce sujet (1).

60.

L. aut. sig., à M... Germigny, 20 août 1702, 2 p. in-4.

Relative à un mémoire que le père procureur lui a rendu de sa part. Il n'est pas encore bien résolu pour y faire droit (2).

61.

L. aut. sig., à M. Le Tellier (*sic*), lire Scellier, Germigny, 3 septembre 1702 (3). 1 p. pl. et demie in-4.

Il ne sera pas longtemps sans pourvoir à l'office de Verdier... En attendant, il le prie de lui mander son sentiment sur la lettre du prévôt de Grandvillier qu'il lui envoie, etc., etc. (4).

Il faut donner, un peu pêle-mêle, les pièces sans

(1) Vente Étienne Charavay, du 7 avril 1892. Cette pièce, dont j'ignore le possesseur actuel, serait à comparer avec le texte reproduit dans l'édition Lachat, t. XXVII, p. 275. Il serait curieux d'en contrôler les variantes, s'il en est. Voir à ce propos le compte rendu écrit par le P. Chérot dans les *Études* du 30 juin 1892 (partie bibliographique), de la charmante plaquette de M. Armand Gasté : *Témoignage sur la vie de M. Vincent de Paul.*

(2) *Catalogue du 20 avril 1855,* p. 28, n° 223. Le destinataire inconnu est probablement Le Scellier, celui que le catalogue nomme à tort Le Tellier pour la lettre du 3 septembre. Toutes deux se rapportent à Bossuet abbé de Saint-Lucien-les-Beauvais : il est naturel de les rencontrer dans cette collection riche en documents sur le Beauvaisis. Cf. plus haut, p. 40, note 2.

(3) Il faudrait citer, au 14 mai 1703, une lette anonyme écrite de Dijon à Bossuet, dont Ledieu a conservé la copie dans un recueil relatif au quiétisme, mais elle trouvera sa place dans un travail consacré aux suites de la condamnation des *Maximes des Saints.*

(4) *Ibid.*, p. 28, n° 224.

date, et terminer par quelques documents postérieurs à Bossuet, mais relatifs à sa mémoire.

La lettre de l'archevêque (et non cardinal) de Reims ne sera pas impossible à dater si l'on en retrouve le texte. Si l'affaire de Marseille n'est point, comme il paraît peu probable, le livre de la Cité Mystique de Marie d'Agréda, il s'agirait peut-être de la saisie d'un ballot de livres dont parlent des nouvelles ecclésiastiques de 1688 (1). Citons du moins le Catalogue d'autographes tel quel.

62.

LE TELLIER (le cardinal) (*sic*) archevêque de Reims.

L. aut. sig. à Bossuet, Reims 26 avril, 1 p. pl. in 4°.

Relative a des changements liturgiques. Il dit en post-scriptum : Voilà un liure curieux, ie vous prie de le lire et de m'en mander vostre aduis, c'est celuy pour lequel on a fait tant de bruit à Marseille. ie ne m'estonne pas que les jesuites ayent fait tout leur possible pour le supprimer, car il peint bien l'esprit de leur compagnie et il allegue des faits constants (2).

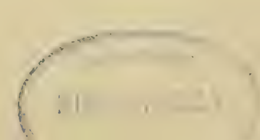
63.

L. a. s. « ┼ J Benigne E de Meaux. » Dimanche matin, 3 p. 1/2. Belle pièce concernant l'impression d'un de ses ouvrages (3).

(1) Cf. Bibl. Mazarine, ms. 2480. Il semble bien que cette lettre se rapporte à l'aventure du médecin Charles Peissonel, puni pour avoir introduit des ballots de livres jansénistes, dont il est question dans l'article du P. Joseph Brücker : *Hommes d'œuvres au XVIIe siècle*. Voir *Études* du 5 octobre 1909, p. 23, n. 1.

(2) *Catalogue de la collection d'autographes vendue le 20 avril 1855*, n° 230.

(3) Il sera intéressant de découvrir quelle est cette lettre si peu explicitement signalée dans *Die Autographen-Sammlung Alexander Meyer Cohn's*. Zweiter theil. Berlin. J. Stargardt (du 5 au 10 février 1906), p. 210, n° 2372.



64.

Bossuet. Pièce autographe. 4 p. pl. in-8°.
Notes extraites de l'Histoire Universelle de d'Aubigné(1).

65.

Bossuet (J. Bénigne) évêque de Troyes, neveu de l'évêque de Meaux.

L. s. avec 3 lignes aut. au prieur de Claye; Paris, 14 avril 1704, 1 pl. in-4°, cachet.

Pièce historique sur les funérailles de son oncle, mort le 12 avril. Le corps de Mgr l'évêque de Meaux sera porté à Claye le 16 et déposé dans l'église de la paroisse. L'abbé invite le prieur à tenir son église propre et à se tenir à la porte pour recevoir le corps(2).

66.

Ledieu (l'abbé François), célèbre écrivain ecclésiastique, secrétaire de Bossuet sur lequel il a laissé des Mémoires et un Journal, né à Péronne, mort en 1713. Pièce aut. (1705), 4 p. in-4°; rare, 30 fr.

Notes de l'abbé Ledieu pour ses mémoires sur la vie de Bossuet; résumé de la vie du prélat, de ses fonctions ecclésiastiques; il y est parlé de la soutenance de ses thèses devant le prince de Condé, de ses retraites à Saint-Lazare, de sa nomination à l'évêché de Condom, etc. Ces notes sont écrites au dos et en marge d'extraits de saint Augustin et de saint François d'Assise (*sic*) ayant servi au panégyrique de saint François d'Assise et à des discussions sur la grâce (3).

(1) *Catalogue Fillon,* série XI, p. 33, n° 2523.

(2) *Catalogue... Gauthier-Lachapelle,* p. 24, n° 196. Cf. *Supra,* p. 78, n° 45.

(3) *Revue des autographes* (décembre 1898, n° 173. Ce numéro de la pièce, 173, est le seul point dont je sois sûr, n'ayant plus la référence exacte au catalogue; mais pour compléter mes notes bibliographiques, je transcris cette rapide mention consignée dans les papiers du P. Chérot : « Vu le 31 janvier 1899

A ces témoignages immédiatement postérieurs à Bossuet ajoutons celui d'un des collaborateurs de l'édition de ses œuvres, se glorifiant des retouches qu'il a fait faire aux Préfaces de Dom Deforis pour en accuser davantage les contours jansénistes (1), et terminons par la mention d'une biographie écrite en 1811.

67.

Bellegarde (l'abbé Gabriel du Pac de). Son attachement aux disciples de Port-Royal lui ferma la porte des honneurs et des dignités ecclesiastiques. Piece aut. signée l'*abbé de Bellegarde, ancien comte de Lyon*. Paris, 23 juillet 1772, 1/2 p. in-4°, 5 fr.

Il déclare que le reverend pere dom de Foris, éditeur de Bossuet, a eu la bonté de faire, à sa prière, plusieurs retran-

avec 4 autres mss. de Ledieu ou de Bossuet : 1° un grand recueil in-folio contenant deux mss. de Bossuet ; 2° un petit in-folio ; 3° un petit in-4 de lettres pastorales avec les corrections de Bossuet au crayon ; 4° un petit recueil in-8° de sermons de Bossuet (*sic*) recueillis par ou pour l'abbé Treuvé, son Théologal. » — Les quatre premiers numéros ont été acquis pour la bibliothèque de Saint-Sulpice, le dernier par moi et, vérification faite, contient une douzaine de sermons de Treuvé lui-même, tous inédits sauf un panégyrique de saint André, qui m'a permis d'identifier les autres. Complétons ces renseignements sur le théologal de Bossuet par la mention de deux lettres autographes de lui, de beaucoup postérieures, qui le montrent en relations avec le foyer de jansénisme que fut, grâce à Buzenval, Hermant, Bridieu et leurs amis, le diocèse de Beauvais. Elles sont ainsi annoncées dans le catalogue de vente d'autographes du 20 avril 1855 : « Treuvé (Simon-Michel), docteur en théologie, théologal de Meaux, né en Bourgogne, mort en 1730 (à Paris). » 2 lett. aut. à M. Mauger, à Beauvais, 25 août et 7 novembre 1725. Ensemble 6 p. pl. in-8° et in-4°. Cachets. Intéressantes. Il l'entretient longuement dans celle du 7 novembre de la dissolution de l'assemblée du Clergé par la lettre de cachet de la Cour au moment où elle alloit délibérer sur le formulaire relatif à la constitution *Unigenitus* (p. 171, n° 1471).

(1) Voir sur cette question les lettres de D. Tassin que j'ai publiées, *Etudes,* 5 février 1909, p. 381 et suiv.

chements et changements à la preface du premier volume des *Sermons* (1).

68.

Bossuet (J.-B.), l'illustre évêque de Meaux. Manuscrit autographe de Charles-François Hérisson, savant biographe et historien français, né à Chartres en 1762, mort en 1840 (1811), 64 p. in-4, 20 fr. Eloge de Bossuet, évêque de Meaux (2).

Quittons enfin la région des catalogues d'autographes où ne se récoltent que des fragments, pour terminer par des lettres complètes. J'en citerai deux que, sauf meilleur informé, je crois être inédites, l'une de l'archevêque de Reims à Mabillon, à la nouvelle de la mort de Bossuet, l'autre, du neveu de l'évêque de Meaux, peu avant la mort de Mabillon (m. le 27 décembre 1907) (3). Quelques détails relatifs aux œuvres posthumes de son oncle qu'il songeait à faire imprimer, la rattachent assez directement à la mémoire de Bossuet.

XVI.

A reims, ce 12 avril 1704.

J'ai receu vos lettres du 9 et du 10 de ce mois. la derniere m'a appris que Mr le Card. de Furstemberg venoit de mourir. C'estoit un homme tres aymable, je le regrette extremement. Je me resiouis auec vous de ce que le roy a

(1) Catalogues d'Autographes Laverdet, n° 2184.

(2) *Revue des Autographes,* Gabriel Chavaray, oct. 1900, n° 239, p. 3, n° 33.

(3) Un des correspondants anonymes de la marquise de Balleroy lui écrivait le 24 déc. 1707 : « Le père Mabillon si connu par ses ouvrages et par sa piété est à l'agonie. Il a 76 ans. » (Bibl. Mazarine, ms. 2 334, f° 32 v°). Le 27e déc., le même écrit : « Le père Mabillon se porte un peu mieux. » *Ibid.*, f° 35.

nommé M. le Card. d'Estrées pour luy succeder dans son Abbaye de St Germain. ie suis persuadé qu'il ira habiter sa maison abbatialle dez qu'il aura ses bulles. Vous aurez en luy un abbé d'un grand mérite et d'une tres agreable societé.

Je pleure amerement M. l'Eu. de Meaux dont vous me mandez la mort. Toutes mes autres lettres de la mesme datte que la vostre me disoient seulement qu'il estoit à la derniere extremité : ie prie Dieu qu'il luy fasse misericorde.

ie vous embrasse de tout mon cœur.

L'AR. DUC DE REIMS

P. Jean Mabillon (1).

La lettre de l'abbé Bossuet, écrite après une visite à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, faite à l'heure où Mabillon agonisait, est surtout une lettre d'affaires et le correspondant non désigné de l'abbé, dont le nom pourra peut-être se découvrir, était le religieux auquel il se confiait pour les démarches relatives à l'impression des manuscrits de son oncle. De ce chef, ce billet offre un intérêt particulier.

XVII.

A Paris, ce 22e dec. 1707

Je fus penetré hier de douleur, mon Reuerend pere, d'apprendre à votre porte le pitoyable état ou etoit ce saint et sçavant religieux dont je ne puis nommer le nom qu'auec larmes. Je ne puis neantmoins m'empescher d'esperer que le Seigneur ne le rende encore pour quelque temps aux vœux et aux prieres de ceux qui aiment l'Eglise dont il fait un des principaux ornemens et ce sera pour moi une singuliere consolation et une veritable joye.

Au reste, Mon Reverend pere, j'allois en partie vous chercher pour vous remercier de m'auoir fait connoitre M. Robustel. Je l'ai trouvé un tres honeste homme, tres in-

(1) Autographe. Fr. 17680, f° 129.

struit. Je n'ai que tout sujet de me louer de son procedé et de sa droitture, et j'aurois eté ravi qu'il eut cru pouvoir accepter les propositions que je lui ai faites. Mais comme il les a trouvé trop fortes et j'avoue qu'elles lui ont du paroitre ainsi pour ce premier ouvrage, j'ai eté obligé de prendre d'autres engagemens, et comme je lui avois promis il y a huit ou dix jours de lui faire rendre une reponse precise, j'ai pris la liberté de vous aller chercher plusieurs fois pour cela. Je vous ai toujours trouvé embarassé (1), ce qui me determine a vous ecrire ce petit mot pour le lui faire sçavoir quand il aura l'honneur de vous voir.

J'espere que cela n'empechera pas qu'il ne veuille bien que je cultive sa connoissance et que dans les occasions je ne puisse m'adresser à lui. Je vous [dirai] Mon Reverend Pere qu'il fut aussi content de moi que je le suis de lui. Honorés moi toujours de votre amitié et comptés toujours aussi sur la personne du monde qui connest le mieux votre merite, qui vous honore daventage, et qui est le plus parfaittement, mon Reuerend Pere,

Votre tres humble et tres obbeissant seruiteur

L'ABBÉ BOSSÜET (2).

Il est temps de conclure. A des études aussi fragmentaires, il est malaisé d'ajouter des considérations générales qu'on ne saurait déduire que d'un travail d'ensemble ou de comparaisons plus suivies entre les deux correspondances de Bossuet et de Fénelon. Tel n'est pas le caractère de cette excursion à travers les lettres autographes, faite un peu au hasard des catalogues. Cependant, même sur ces éléments incomplets, il est assez facile de percevoir une différence notable en faveur de l'édition, même ancienne, des lettres de Bossuet. A en juger par le nombre des lettres absentes de l'édition de Fénelon, qu'il a fallu signaler à

(1) C.-à-d. occupé.
(2) Sans souscription. Autographe. Fr. 17678, f° 70.

la suite de la description des autographes (1), les premiers éditeurs de la correspondance de l'archevêque de Cambrai ont dû être moins diligents ou moins heureux lorsqu'ils ont colligé ses lettres, que Dom Deforis, à qui ses derniers successeurs ont à bon droit rendu témoignage. En effet, malgré le nombre assez imposant des lettres soit inédites, soit plus fidèlement publiées qui renouvelle en certaine manière la correspondance de Bossuet, on lit dans l'Avertissement de la dernière édition : « Néanmoins il est peu probable que cette Correspondance s'enrichisse à l'avenir de quelque importante découverte. Du moins les recherches faites par les érudits en ces derniers temps ne permettent guère de l'espérer ; et cela nous oblige à payer un juste tribut de reconnoissance au bénédictin Deforis (2). »

Suit le tableau des efforts tentés par lui et des appels qu'il adressa partout, d'ailleurs avec succès. « Aussi fit-il une récolte abondante si bien qu'après lui, jusqu'à notre édition, en dehors de quelques billets isolés, on n'a découvert qu'un mince volume de lettres inédites publiées en 1820, une vingtaine de lettres à Mme de La Maisonfort parues en 1829, et les lettres à Huet données en 1877 (3). »

Par la quantité des lettres autographes passées dans les ventes dont on a dû constater au contraire l'omission dans les éditions officielles, il faut augurer que les futurs éditeurs de Fénelon auront à exercer la sagacité la plus scrupuleuse pour retrouver les lettres absentes des collections de leurs devanciers, mais aussi qu'une ample moisson leur est promise.

(1) *Revue Fénelon*, dans l'article cité : *Lettres autographes à retrouver*.
(2) Tome I, p. II.
(3) *Ibid.*, p. III.

Aussi bien, s'ils suivent les glorieux exemples des derniers éditeurs, leur peut-on garantir qu'attaché à la mémoire de Fénelon, comme le sont à la gloire de Bossuet les noms de MM. Urbain et Levesque, leur souvenir restera, dans le domaine littéraire, impérissable et digne de la reconnaissance d'une immortelle postérité. En somme, c'est bien quelque chose d'entrer, pour peu qu'on le mérite vraiment, dans ce qu'on a nommé le cortège des grands écrivains du clergé de France que furent Bossuet et Fénelon ; « cortège de scholiastes », écrivait jadis un « Bossuétiste » trop tôt arraché à un rôle analogue ; et aux scholiastes des très grands auteurs, un homme accoutumé à saisir de subtils rapports entre les choses souhaitait une longue renommée en ces termes ironiques ou flatteurs : « Après deux mille six cents ans, nous connaissons encore, — voyez le *Corpus inscriptionum,* — plusieurs mercenaires grecs du roi Psammétik, parce que guerroyant dans la haute Égypte, ils eurent l'idée d'écrire leurs noms sur les jambes de l'un des colosses d'Ipsamboul (1). »

A coup sûr, tant que dureront les Lettres françaises, sinon même jusqu'au temps, s'il doit venir, où notre langue, morte comme le latin ou le grec, ne servira qu'aux études classiques de peuples à venir parlant des idiomes nouveaux, les noms de Vaillant, de Gandar, de Lebarq, seront indissolublement unis au souvenir des Sermons de Bossuet et ceux de MM. Levesque et Urbain à sa Correspondance. Qui veut attacher le sien à l'édition définitive des Lettres de Fénelon ?

(1) Le P. de la Broise, *Études,* 20 mars 1899, p. 823.

TABLE ALPHABETIQUE

(1) Les chiffres entre parenthèses désignent une note débordant d'une page précédente.

C

D

E

F

M

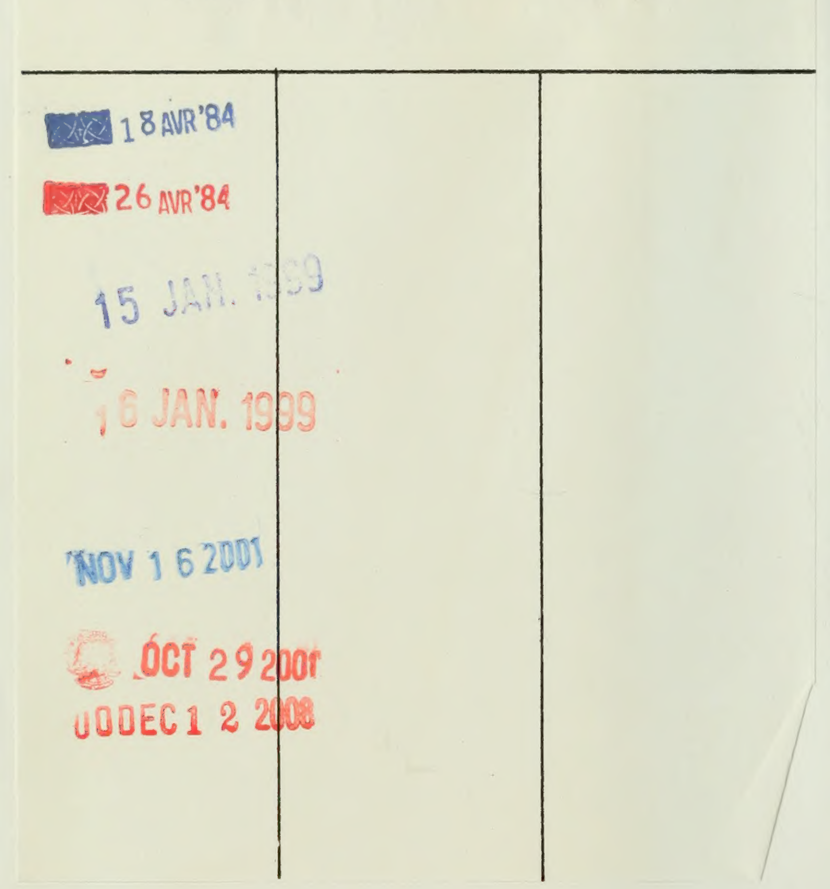
TABLE CHRONOLOGIQUE

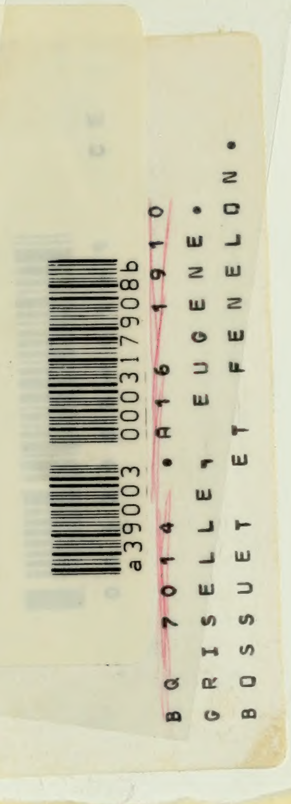
1613, 5 sept. Naissance de Vialart de Hersé, 44[1].
1620, 9 nov. — de Lantin, 65[2].
1648, 20 janv. Quittance de Bénigne Bossuet, 40.
1651, 5 juil. Bossuet dédie sa Mineure, 26-28.
1652, 27 juil. Cf. Quittance de 1648, 40.
1656, 14 déc. Mort de Yolande de Monterby, 38.
1658, 20 janv. Naissance de Langeron, 14[1].
— 5 nov. Règlement signé par Bédacier, 39.
1660, 11 oct. Mort de Bédacier, 27.
1666, 26 déc. Privilège délivré à Veneroni, 33. Cf. 26 avr. 1680.
1668, 18 déc. Lettre dédicace à Conzati, 34.
1669, 1er janv. L'abbé Le Tellier prêche aux Jésuites, 84.
1672, 8 sept. Bossuet à Dirois, 44[3].
*1673, 23 fév. B. (1) à Francastel, 41[3].
— 29 juin. Même au même, 41[3], 42.
*1674, 18 avril. Même au même, 41, 42.
*1675, 21 juin. Sary, Vialart à Dirois, 44.
— 20 nov. Châlons, même au même, 45.
1676, 5 fév. B. à Neercassel, 43.
— 19 avril, Châlons, Vialart à Dirois, 45.
— 26 nov. B., acte comme prieur de Plessis-Grimould, 45, 46.
1680, 26 avril. Enregistrement du privilège Veneroni, 33.
— 10 juin. Mort de Vialart de Hersé, 45[1].
— 7 août. Mort de Caulet, évêque de Pamiers, 47[2].
1681, 16 janv. Obrecht à X., 57.
— 3 mai. M. de Lesdiguières-Créqui, 46[1].
— 22 juin. B. à Rancé, 43[3].
— 28 juin. Morlaix, Gondi à Dirois, 46.
— 29 août. Gondi à Dirois, 47.
1682, 10 janv. Même au même, 47.
— 2 avril. Même au même, 47.
— 1er mai. B. à Condé, 47.
— oct. Même à Le Tellier, 48.
— 11 nov. Fontainebleau, Le P. de la Chaize à Gaignières, 18.
1683, 2 fév. Paris, Estrées à Dirois, 48[2].
— 14 avril. Laon, Même à Dirois, (49).
— juin-juil. Même à Dirois, 48.
— 19 oct. Acte de Bossuet, du Plessis-Grimould, 49.

(1) L'abrévation B. désigne Bossuet.

(1) L'abréviation F. désigne Fénelon.

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.




a39003 000317908b
BQ 7014 .A16 1910
GRISELLE, EUGENE.
BOSSUET ET FENELON.